



Etats financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 30.06.2024

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 3 septembre 2024

1. Etats financiers consolidés	4
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	20

Sommaire

1. Etats financiers consolidés	4
1.1 Faits marquants du groupe Caisse des Dépôts	4
1.2 Evènements postérieurs à la clôture	7
1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2024	8
1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	9
1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2024	10
1.6 Tableau de passage des capitaux propres	12
1.7 Tableau des flux de trésorerie	14
1.8 Information sectorielle 2024	15
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	20
2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	20
2.2 Notes relatives au compte de résultat consolidé	24
2.2.1 Produits et charges d'intérêts	24
2.2.2 Produits et charges de commissions	24
2.2.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25
2.2.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	26
2.2.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	26
2.2.6 Produits des contrats d'assurance émis	27
2.2.7 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	27
2.2.8 Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)	29
2.2.9 Produits et charges des autres activités	30
2.2.10 Charges générales d'exploitation	30
2.2.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	30
2.2.12 Coût du risque de crédit	31
2.2.13 Gains ou pertes nets sur autres actifs	31
2.2.14 Impôts sur les bénéfices	32
2.3 Notes relatives au bilan consolidé	33
2.3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	33
2.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34
2.3.3 Titres au coût amorti	36
2.3.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti	37
2.3.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	38
2.3.6 Impôts courants et différés	39
2.3.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	40
2.3.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	41
2.3.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence	42
2.3.10 Immobilisations	47
2.3.11 Ecarts d'acquisition	48

2.3.12	Dettes représentées par un titre	48
2.3.13	Dettes envers les établissements de crédit	48
2.3.14	Dettes envers la clientèle	49
2.3.15	Contrats d'assurance et de réassurance	50
2.3.16	Provisions	53
2.3.17	Participations ne donnant pas le contrôle	54
2.4	Activités d'assurance	55
2.4.1	Placements des activités d'assurance	55
2.4.2	Compte de résultat assurance	57
2.4.3	Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	58
2.4.4	Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance	59
2.4.5	Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue	61
2.4.6	Analyse de la marge sur services contractuels	63
2.5	Engagements donnés et reçus	64
2.5.1	Engagements donnés et reçus	64
2.5.2	L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garanties données	65
2.6	Juste valeur des instruments financiers	66
2.6.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	66
2.6.2	Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	67
2.6.3	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	70
2.7	Facteurs de risque	71
2.8	Transactions avec les parties liées	120
2.9	Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	121

1. Etats financiers consolidés

1.1 Faits marquants du groupe Caisse des Dépôts

1.1.1.1 Emissions d'obligations durables

Le 25 avril 2024, la Caisse des Dépôts a lancé une nouvelle obligation durable d'un montant de 1 milliard d'euros avec une maturité de 5 ans et un coupon de 3% correspondant à un spread de + 16 points de base au-dessus de l'OAT du 25 mai 2029. Cette transaction représente la huitième émission ESG de la Caisse des Dépôts depuis 2017 et permet de renforcer sa présence sur les marchés de capitaux ainsi que sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

1.1.1.2 Verkor

Le 25 mai 2024, La Banque des Territoires s'est engagé à hauteur de 150 millions d'euros en quasi-fonds propres dans le financement de la construction de la gigafactory de batteries bas carbone Verkor à Dunkerque afin d'accompagner la réindustrialisation et la transformation écologique du territoire.

1.1.1.3 Euronext N.V.

La Caisse des Dépôts est attachée au maintien d'une base d'investisseurs européens stable pour Euronext, ancrant en Europe cette plateforme stratégique d'infrastructure de marchés qui offre un accès aux financements aux entreprises du monde entier. Elle est un actionnaire de long terme engagé dans le développement d'Euronext en tant qu'actionnaire de référence. Le 8 mars 2024, la Caisse des Dépôts a racheté auprès d'Euroclear 0,5% du capital d'Euronext pour un montant de 44 millions d'euros. La Caisse des Dépôts détient désormais une participation dans Euronext de 7,82% pour un montant d'investissement de 409 millions d'euros. La participation est comptabilisée dans les comptes consolidés dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

1.1.1.4 Emeis

Le 16 janvier 2024, Emeis (ex Orpéa) a lancé une troisième augmentation de capital d'environ 390 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à laquelle les membres du groupement constitué par la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, MAIF et MACSF ont souscrit pour un montant de 195,7 millions d'euros. A ce titre, la Caisse des Dépôts Section Générale a souscrit en février 2024, des actions nouvelles pour un montant de 87,4 millions d'euros et CNP Assurances pour un montant de 21,7 millions d'euros.

1.1.1.5 Cession des activités de santé Icade : point d'étape

A la suite de la signature d'un protocole avec Primonial REIM (dénommé désormais Præmia REIM) et les actionnaires minoritaires d'Icade Santé (dénommée désormais Præmia Healthcare) et d'Icade Healthcare Europe (dénommée désormais IHE Healthcare Europe), Icade a annoncé en 2023 la cession de ses activités de Santé en trois étapes. Dès lors, Præmia REIM a repris la gestion de l'ensemble des actifs immobiliers détenus par Icade Santé et IHE. La cession des activités de Santé s'est traduite par la déconsolidation de ces activités en juillet 2023.

La première étape de la transaction, conclue en juillet 2023, correspondait à la cession de 63% de la participation d'Icade dans Icade Santé à Præmia REIM et Sogecap pour un montant total de 1,45 milliard d'euros.

Dans un environnement peu favorable aux investissements (taux élevés, baisse de la collecte des SCPI, pression sur la valeur des actifs), le Groupe poursuit les discussions avec Præmia REIM et d'autres investisseurs, et confirme sa stratégie de cession de sa participation dans les activités de santé, conformément aux termes des accords.

La deuxième étape consiste en la cession du solde des titres détenus par Icade dans Præmia Healthcare, pour un montant estimé au 30 juin 2024 à 0,8 milliard d'euros. Le Groupe a pour objectif de finaliser cette étape d'ici fin 2025. Celle-ci peut se faire graduellement via : l'acquisition d'actions complémentaires par Præmia REIM, financée par la collecte du fonds CapSanté et/ou via le rachat par des investisseurs institutionnels tiers des actions résiduelles détenues par Icade.

La troisième étape passe par la cession du portefeuille international IHE (Italie, Portugal et Allemagne) qui représente pour Icade un montant de 0,5 milliard d'euros au 30 juin 2024, dont 194 millions d'euros de prêt d'actionnaires entre Icade et IHE. Le Groupe a pour objectif de finaliser cette étape d'ici fin 2026.

1.1.1.6 Groupe La Poste

1.1.1.6.1 Emissions obligataires La Poste

Sur le premier semestre 2024, le groupe La Poste a procédé à plusieurs émissions obligataires répondant aux critères de classification en instruments de dettes prévus par les normes IFRS 9 et IAS 32.

La Banque Postale Home Loan SFH a émis le 29 janvier 2024 une obligation sécurisée « verte » destinée à financer des accords de prêts « verts ». Cette émission réalisée sous le format covered bond s'élève à 750 millions d'euros avec un coupon fixe de 3,125% et sera remboursable en 2034.

La Banque Postale a émis le 13 février 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité à juin 2030 portant intérêt à taux fixe de 3,5%.

La Banque Postale a émis le 17 juin 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité à août 2034 portant intérêt à taux fixe de 3,75%.

1.1.1.6.2 Projet de cession de La Poste Telecom

Le groupe a annoncé, le 22 février 2024, l'entrée en négociation exclusive avec Bouygues Telecom en vue de la cession de La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français sous la marque La Poste Mobile, dans le cadre d'une nouvelle phase de développement de la société.

Ainsi, La Poste et Bouygues envisagent de nouer un partenariat stratégique fort et durable qui s'appuiera sur les complémentarités des deux groupes et portera notamment sur :

- L'acquisition par Bouygues Telecom de 100% du capital de La Poste Telecom détenu à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR ;
- La conclusion d'un partenariat de distribution exclusif dans le réseau postal ;
- La conclusion d'un contrat de licence permettant une consolidation de la marque La Poste Mobile, qui resterait la propriété de La Poste.

La valeur de 100% des titres La Poste Telecom dans le cadre de l'opération s'élève à 950 millions d'euros.

Ce projet sera soumis aux instances représentatives du personnel de La Poste Telecom, puis aux instances de gouvernance du groupe La Poste, au droit de préemption de SFR et aux autorités compétentes.

1.1.1.6.3 Cession des activités d'assurance chypriotes

Le 25 avril 2024, CNP Assurances est entrée en négociations exclusives avec Hellenic Bank Public Company Ltd en vue de la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings. Le montant de la cession est fixé à 182 millions d'euros.

CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki et CNP Zois.

Le projet de cession de ces participations, jusqu'alors consolidées par intégration globale au sein du secteur « Bancassurance International », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 30 juin 2024, et la perte de valeur relative à l'opération sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs » du compte de résultat pour un montant de 11 millions d'euros.

Le 9 juillet 2024, CNP Assurances et Hellenic Bank Public Company Ltd ont signé un contrat de cession après finalisation des procédures applicables d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle. Sous réserve de l'obtention de ces autorisations, le closing de l'opération devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

1.2.1 Cession des activités d'assurance chypriotes

C.F. Faits marquants.

1.2.2 Accord de distribution exclusif de CNP Assurances avec Banco de Brasilia

CNP Assurances poursuit le développement de ses activités au Brésil. Le 1er juillet 2024, les deux filiales brésiliennes de CNP Assurances, CNP Consórcio et CNP Capitalização, ont signé un accord de distribution exclusive de certains produits dans le réseau de la principale institution financière du district fédéral de Brasilia, Banco de Brasilia (BRB). Selon les termes de cet accord, les produits consórcio de CNP Consórcio et les produits épargne de CNP Capitalização seront distribués en exclusivité pendant 20 ans par BRB auprès de ses 7,8 millions de clients. Cet accord reste soumis aux conditions suspensives habituelles comme la validation de l'autorité de la concurrence brésilienne. Le paiement de cet accord s'élèverait à un montant global estimé de 150 millions de BRL (soit environ 24,6 millions d'euros) dont 100 millions de BRL seraient versés à l'initiation. Le versement des 50 millions de BRL restant serait conditionné à l'atteinte d'objectifs commerciaux (20 millions de BRL en année 3 et 30 millions de BRL en année 5).

1.2.3 Accord entre CNP Assurances et La Mutuelle Générale pour la mise en place d'un partenariat dans le domaine de la protection sociale

Le 15 juillet, CNP Assurances et La Mutuelle Générale, LMG, ont annoncé la signature d'accords engageants pour la mise en place d'un partenariat structurant dans le domaine de la protection sociale (santé et prévoyance individuelle et collective) dont l'ambition est de créer un acteur de premier plan sur ce marché.

Ce projet, encore soumis à l'obtention des agréments et autorisations des autorités compétentes, entrainera la prise de contrôle exclusif par CNP Assurances d'une filiale de LMG au sein de laquelle LMG aura préalablement transféré ses activités d'assurance santé et prévoyance existantes (hors contrats statutaires et activités mutualistes).

Cette société, s'appuiera sur les équipes et les outils apportés par La Mutuelle Générale, et les synergies générées par les expertises et savoir-faire combinés des deux partenaires. Les complémentarités existantes entre les deux partenaires lui permettront de proposer une offre en phase avec les besoins croissants et les opportunités de développement du marché de la protection sociale en France.

1.2.4 Emission par CNP Assurances d'une obligation subordonnée Tier 2 de 500 millions d'euros

Le 10 juillet 2024, CNP Assurances a finalisé l'émission d'une dette obligataire subordonnée pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité 30 ans et rémunérée au taux fixe de 4,875% jusqu'en juillet 2034. Ces obligations remplissent les critères d'une dette subordonnée Tier 2 conformément aux critères prudentiels du secteur de l'assurance définis par la directive Solvabilité 2 et deviennent remboursables au gré de l'émetteur dans 9,5 ans.

Il n'y a pas d'autre évènement significatif postérieur à la clôture du premier semestre 2024 susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 30 juin 2024.

1.3 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	2.2.1	10 036	8 744	19 523
Intérêts et charges assimilées	2.2.1	(7 004)	(5 408)	(12 448)
Commissions (produits)	2.2.2	1 287	1 110	2 323
Commissions (charges)	2.2.2	(177)	(176)	(326)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.2.3	6 347	4 846	10 126
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	2.2.4	422	77	(1 718)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2.2.5	(15)	5	8
Produits des contrats d'assurance émis	2.2.6	6 054	6 020	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	2.2.7	(4 751)	(4 329)	(8 438)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(20)	(109)	(106)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	2.2.8	(7 486)	(6 013)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	2.2.8	64	529	888
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	2.2.12	(7)	9	4
Produits des autres activités	2.2.9	21 482	21 060	42 450
Charges des autres activités	2.2.9	(3 546)	(3 739)	(8 022)
Produit net bancaire		22 686	22 626	44 597
Charges générales d'exploitation	2.2.10	(19 062)	(18 447)	(37 686)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2.2.11	(1 644)	(1 669)	(3 508)
Résultat brut d'exploitation		1 980	2 510	3 403
Coût du risque de crédit	2.2.12	(158)	(119)	(262)
Résultat d'exploitation		1 822	2 391	3 141
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	2.3.9	488	514	764
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.2.13	(17)	93	66
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3.11	(5)	(11)	(49)
Résultat avant impôt		2 288	2 987	3 922
Impôts sur les bénéfices	2.2.14	(456)	(756)	(1 097)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		1	94	1 393
Résultat net		1 833	2 325	4 218
Participations ne donnant pas le contrôle	2.3.17	(275)	(465)	(1 240)
Résultat net part du groupe		1 558	1 860	2 978

(1) cf. note au Bilan (1.5) faisant référence à la première consolidation du Groupe Euronext N.V. L'impact au 30/06/2023 est un reclassement de 16 M€ entre les postes « Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ». L'impact au 31/12/2023 sur le résultat net est de +21 M€, -17M€ sur le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et +38 M€ sur le poste « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

1.4 Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Résultat net⁽¹⁾	1 833	2 325	4 218
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	32	(12)	(50)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	11	(1)	(7)
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclables			
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ⁽¹⁾	884	4 114	4 637
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1	1	1
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(452)	753	1 074
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net⁽¹⁾	476	4 855	5 655
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion	(575)	433	260
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(3 124)	2 222	8 417
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	(12)	(85)
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	2 925	(3 194)	(9 196)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	14	3	7
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables en résultat net	(10)	4	(9)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	21	9	42
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(738)	(535)	(564)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres⁽¹⁾	(262)	4 320	5 091
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres⁽¹⁾	1 571	6 645	9 309
Dont part du Groupe ⁽¹⁾	1 686	5 672	7 569
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(115)	973	1 740

(1) cf. note au Bilan (1.5) faisant référence à la première consolidation du Groupe Euronext N.V.

1.5 Bilan consolidé au 30 juin 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2024	31.12.2023
Actif			
Caisse, banques centrales		34 211	44 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3.1	235 803	237 304
Instruments dérivés de couverture		3 569	3 428
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	2.3.2	249 251	249 184
Titres au coût amorti	2.3.3	85 487	87 085
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	2.3.4	125 438	112 271
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2.3.5	193 794	190 621
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 785)	(1 396)
Contrat d'assurance émis - Actif	2.3.15	1 199	1 343
Contrat de réassurance détenus - Actif	2.3.15	6 450	8 891
Actifs d'impôts	2.3.6	3 615	3 821
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.7	27 280	23 896
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.3.8	2 073	1 229
Participations dans les entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	2.3.9	27 645	27 991
Immeubles de placement	2.3.10	24 228	24 021
Immobilisations corporelles	2.3.10	15 865	15 916
Immobilisations incorporelles	2.3.10	6 314	6 631
Ecarts d'acquisition	2.3.11	3 235	3 207
Total actif		1 043 672	1 039 636

(1) A l'occasion du renforcement de la participation de la Caisse des Dépôts dans la société Euronext N.V. en mars 2024 et du renouvellement du pacte d'actionnaires en avril 2024, le traitement comptable de cette participation dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts a été réexaminé. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Euronext N.V. depuis juin 2019. La valeur de mise en équivalence d'Euronext N.V. a été corrigée au 31 décembre 2023 pour un montant de 460 millions d'euros pour tenir compte de la consolidation de cette participation. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, la participation Euronext N.V. était comptabilisée dans la rubrique « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » pour un montant de 617 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2024	31.12.2023
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3.1	17 294	14 400
Instruments dérivés de couverture		8 251	8 710
Dettes représentées par un titre	2.3.12	142 642	145 871
Dettes envers les établissements de crédit	2.3.13	48 711	54 314
Dettes envers la clientèle	2.3.14	329 661	316 199
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 100)	(1 312)
Passifs d'impôts ⁽¹⁾	2.3.6	5 546	5 616
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.7	29 275	31 321
Passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2.3.8	651	65
Contrat d'assurance émis - Passif	2.3.15	376 513	378 430
Contrat de réassurance détenus - Passif	2.3.15	27	55
Provisions	2.3.16	5 778	5 980
Dettes subordonnées		9 433	9 484
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées ⁽¹⁾		42 463	39 263
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾		9 343	10 068
Résultat de l'exercice ⁽¹⁾		1 558	2 978
Total Capitaux propres part du groupe		53 363	52 309
Participations ne donnant pas le contrôle	2.3.17	17 627	18 194
Total Capitaux propres		70 990	70 503
Total passif		1 043 672	1 039 636

(1) A l'occasion du renforcement de la participation de la Caisse des Dépôts dans la société Euronext N.V. en mars 2024 et du renouvellement du pacte d'actionnaires en avril 2024, le traitement comptable de cette participation dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts a été réexaminé. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Euronext N.V. depuis juin 2019. La valeur de mise en équivalence d'Euronext N.V. a été corrigée au 31 décembre 2023 pour un montant de 460 millions d'euros pour tenir compte de la consolidation de cette participation. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, la participation Euronext N.V. était comptabilisée dans la rubrique « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » pour un montant de 617 millions d'euros.

1.6 Tableau de passage des capitaux propres

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres au 01.01.2023	36 684	(18 292)	28	(72)	16 307
Correction Euronext N.V. ⁽¹⁾	75				
Capitaux propres au 01.01.2023 corrigés	36 759	(18 292)	28	(72)	16 307
Affectation du résultat 2022	3 164				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2022	(640)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires					
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(26)	4		(10)	
Autres variations	(14)	(20)	(8)	(16)	(49)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				85	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	696	772	44		(2 084)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		666	7		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 30.06.2023 corrigés	39 939	(16 870)	71	(13)	14 174
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2023	(887)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	20				
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	21	(1)	3		
Autres variations	(121)	5	(6)	23	(3)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				(90)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	290	2 724	(16)		(3 906)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		1 293			
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 31.12.2023 corrigés	39 262	(12 849)	52	(80)	10 265
Affectation du résultat 2023	2 978				
Solde du versement à l'Etat au titre du résultat 2023	(591)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	5				
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	2				
Autres variations	(70)		8	(11)	
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Ecarts de conversion				(140)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	877	(2 440)	42		1 915
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		392	(34)		
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 30.06.2024	42 463	(14 897)	68	(231)	12 180

(1) A l'occasion du renforcement de la participation de la Caisse des Dépôts dans la société Euronext N.V. en mars 2024 et du renouvellement du pacte d'actionnaires en avril 2024, le traitement comptable de cette participation dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts a été réexaminé. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Euronext NV depuis juin 2019. La valeur de mise en équivalence d'Euronext N.V. a été corrigée au 31 décembre 2023 pour un montant de 460 millions d'euros pour tenir compte de la consolidation de cette participation. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, la participation Euronext N.V. était comptabilisée dans la rubrique « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » pour un montant de 617 millions d'euros.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves participations ne donnant pas le contrôle	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	(183)	8 924	1	3 164	46 561	17 264	(264)	1 053	18 053	64 614
		(172)			(97)					(97)
	(183)	8 752	1	3 164	46 464	17 264	(264)	1 053	18 053	64 517
				(3 164)		1 053		(1 053)		
					(640)					(640)
						(701)			(701)	(701)
					(32)	(81)	7		(74)	(106)
(3)		17	(1)		(94)	270	(40)		230	136
				1 860	1 860			465	465	2 325
					85		299		299	384
		3 627			3 056	119	(279)		(160)	2 896
(2)					(2)		2		2	
					673		367		367	1 040
(5)	(183)	12 396		1 860	51 370	17 924	92	465	18 481	69 851
					(887)					(887)
						(230)			(230)	(230)
					20	8			8	28
					23	4			4	27
		(13)	1		(114)	(802)	(33)		(835)	(949)
				1 118	1 118			775	775	1 893
					(90)		(102)		(102)	(192)
		537	(1)		(372)	40	(627)		(587)	(959)
(4)					(4)		(2)		(2)	(6)
					1 293		699		699	1 992
	(48)				(48)		(17)		(17)	(65)
(9)	(231)	12 920		2 978	52 309	16 944	10	1 240	18 194	70 503
				(2 978)		1 240		(1 240)		
					(591)					(591)
						(542)			(542)	(542)
					5	3			3	8
		7			9	35	(7)		28	37
		18			(55)	59	(1)		58	3
				1 558	1 558			275	275	1 833
					(140)		(401)		(401)	(541)
		(530)			(136)	201	(404)		(203)	(339)
10					10		1		1	11
					358		200		200	558
	36				36		14		14	50
1	(195)	12 415		1 558	53 363	17 940	(588)	275	17 627	70 990

1.7 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023⁽¹⁾
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 288	2 987
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 644	1 669
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	5	11
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(80)	(187)
Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	3 043	743
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(488)	(514)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	1 230	1 532
Autres mouvements	(2 961)	(1 395)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	2 393	1 859
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(5 834)	(15 011)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	8 481	16 092
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	1 166	19 877
Flux liés aux immeubles de placement	(634)	(419)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(304)	(5 467)
Impôts versés	(1 038)	(503)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 837	14 569
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle (A)	6 518	19 415
Flux liés aux actifs financiers et participations	(611)	(1 431)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 243)	(2 281)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (B)	(1 854)	(3 712)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 299)	(1 677)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	479	(150)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (C)	(820)	(1 827)
Autres éléments de la variation de trésorerie et assimilés (D)	1	(160)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	3 846	13 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	66 757	61 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	44 192	42 973
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	22 566	18 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	70 602	75 518
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	34 210	55 588
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	36 392	19 930
Variation de la trésorerie nette	3 845	13 716

(1) cf. note au Résultat (1.3) faisant référence à la première consolidation du Groupe Euronext N.V.

31.12.2023

(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat avant impôt	Résultat net	Résultat net part du groupe
Pôle Caisse des Dépôts	2 320	1 260	(41)	1 219	(57)	1 379	958	966
Groupe Bpifrance					551	551	551	551
Groupe La Poste	33 270	2 123	(231)	1 892	(86)	1 653	1 081	541
- dont La Poste	25 855	(410)	(29)	(439)	(158)	(704)	(432)	(279)
- dont La Banque Postale	4 045	(5)	(202)	(206)		(206)	(321)	(222)
- dont CNP Assurances	3 370	2 538		2 537	72	2 563	1 834	1 042
Pôle Gestion des participations stratégiques	9 007	20	10	30	356	339	1 628	920
- Services financiers	364	250	11	261	142	402	339	339
- Infrastructure	(23)	(23)		(23)	213	191	190	153
- Immobilier et Tourisme	824	(222)	(3)	(225)	9	(271)	1 103	436
- Services, Transports et Ingénierie	7 842	15	2	17	(8)	17	(4)	(8)
Groupe Caisse des Dépôts	44 597	3 403	(262)	3 141	764	3 922	4 218	2 978

1.8.2 Eléments du bilan

Total Bilan

(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023
Pôle Caisse des Dépôts	182 859	167 888
Groupe Bpifrance	14 778	14 952
Groupe La Poste	748 910	760 905
- dont La Poste	24 156	24 556
- dont La Banque Postale	291 740	298 886
- dont CNP Assurances	433 014	437 463
Pôle Gestion des participations stratégiques	97 125	95 891
- Services financiers	71 105	69 868
- Infrastructure	4 016	4 064
- Immobilier et Tourisme	12 457	12 755
- Services, Transports et Ingénierie	9 547	9 204
Groupe Caisse des Dépôts	1 043 672	1 039 636

1.8.3 Eléments détaillés du bilan

(en millions d'euros)	30.06.2024				
	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	445	6	31 285		2 473
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 063	962	11 938	200 651	1 953
Instruments dérivés de couverture	492		640	96	2 279
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	39 681		11 979	196 966	16
Titres au coût amorti	43 036		31 925	2 723	7 803
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 263	1 155	65 524	4 315	106
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 430	1 750	131 326		54 097
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(235)		(1 550)
Contrats d'assurance émis - Actif				1 199	
Contrats de réassurance détenus - Actif				6 450	
Actifs d'impôts	156	1 608	421	954	343
Comptes de régularisation et actifs divers	3 423	5 780	4 616	7 367	2 126
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	134	15		808	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 507	728		1 134	
Immeubles de placement	12 632			6 493	
Immobilisations corporelles	801	9 579	1 006	465	30
Immobilisations incorporelles	796	1 024	751	3 393	21
Ecarts d'acquisition		1 549	564		
Total actif	182 859	24 156	291 740	433 014	69 697

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024				
	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Banques centrales					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	356	2	15 458	1 150	327
Instruments dérivés de couverture	2 091	19	1 856		4 289
Dettes représentées par un titre	34 198	11 492	28 156	678	63 979
Dettes envers les établissements de crédit	18 215	491	8 479	19 160	
Dettes envers la clientèle	101 223	295	227 651		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(707)		(393)
Passifs d'impôts courants et différés	3 593	227	184	1 365	2
Comptes de régularisation et passifs divers	4 050	10 509	4 053	3 983	248
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		27		624	
Contrats d'assurance émis - Passif				376 513	
Contrats de réassurance détenus - Passif				27	
Provisions	321	3 411	400	531	15
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	951		2 227	4 903	305
Total passif hors capitaux propres	164 998	26 473	287 757	408 934	68 772

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023				
	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Actif					
Caisse, banques centrales	629	5	40 577		2 980
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	18 017	1 446	10 168	204 202	2 251
Instruments dérivés de couverture	501		619	58	2 189
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	37 942		12 007	198 842	16
Titres au coût amorti	45 993		31 723	2 031	7 338
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	38 487	1 457	66 179	4 735	104
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 153	1 211	130 523		52 535
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			33		(1 429)
Contrats d'assurance émis - Actif				1 343	
Contrats de réassurance détenus - Actif				8 891	
Actifs d'impôts	148	1 873	380	947	369
Comptes de régularisation et actifs divers	3 786	5 673	4 332	4 367	2 164
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		53			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 598	707		1 104	
Immeubles de placement	12 076			6 712	
Immobilisations corporelles	783	9 603	1 026	464	32
Immobilisations incorporelles	775	993	755	3 767	21
Ecart d'acquisition		1 535	564		
Total actif	167 888	24 556	298 886	437 463	68 570

31.12.2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe SFIL
Passif					
Banques centrales					
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	389	3	12 723	855	431
Instruments dérivés de couverture	2 189	9	2 173	18	4 318
Dettes représentées par un titre	32 193	11 541	34 046	641	62 947
Dettes envers les établissements de crédit	18 125	460	15 389	18 102	
Dettes envers la clientèle	89 008	334	226 507	3	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			(901)		(411)
Passifs d'impôts courants et différés	3 638		202	1 639	2
Comptes de régularisation et passifs divers	4 317	11 264	3 262	6 189	225
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		64			
Contrats d'assurance émis - Passif				378 429	
Contrats de réassurance détenus - Passif				55	
Provisions	329	3 633	406	564	13
Dettes subordonnées, dépôts de garantie	1 001		2 365	4 925	166
Total passif hors capitaux propres	151 189	27 308	296 172	411 420	67 691

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

2.1.1 Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2024. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions pour la comptabilisation des opérations de macro-couverture. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 sont présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 30 juin 2024 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2023, à l'exception des amendements IFRS décrits ci-dessous (cf. point 2.1.1.1).

2.1.1.1 Amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024

Les amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 sont présentés ci-dessous. Sont concernés :

Amendements à la norme IFRS 16 « *Passif locatif découlant d'une cession-bail* » (règlement UE n°2023/2579 du 20 novembre 2023)

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts étant donné que ce dernier n'opère pas de cession-bail.

Amendements à la norme IAS 1 « *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives* » (règlement UE n°2023/2822 du 19 décembre 2023)

Ces amendements précisent les critères distinctifs entre d'une part les passifs courants et d'autre part les passifs non courants.

Ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts étant donné que ce dernier présente ses actifs et passifs par ordre de liquidité.

Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs » (règlement UE n°2024/1317 du 15 mai 2024)

Ces amendements instaurent de nouvelles exigences en matière d'information à fournir par une entreprise au sujet de ses accords de financement de fournisseurs. Ils permettent ainsi d'améliorer la transparence de ces accords et de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise, ainsi que sur la manière dont elle pourrait être affectée si elle ne pouvait plus avoir recours à ces accords.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts étant donné que ce dernier n'a pas recours à de tels accords.

2.1.1.2 Normes et amendements IFRS adoptés par l'Union européenne et non appliqués au 1^{er} janvier 2024

Il n'existe pas de normes et d'amendements IFRS adoptés par l'Union européenne qui sont non appliqués par le groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} janvier 2024.

2.1.1.3 Normes, amendements et interprétations IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne.

2.1.1.4 Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2022-01 du 08 avril 2022 de l'Autorité des Normes Comptables qui vise à adapter la présentation des activités d'assurance dans les états financiers des établissements bancaires en lien avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans « l'Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Le groupe Caisse des Dépôts a également opté pour une présentation des placements financiers d'assurance dans les catégories comptables de l'activité bancaire à l'actif du bilan.

2.1.1.5 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

L'activité du groupe Caisse des Dépôts est présentée ainsi au 30 juin 2024, sans changement par rapport au 31 décembre 2023 :

- Pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts - Section générale
 - SCET
 - CDC Habitat
- Groupe Bpifrance
- Groupe La Poste
- Pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
 - Services financiers
 - Groupe SFIL
 - Euroclear Holding SA N/V
 - Euronext N.V.
 - Immobilier et Tourisme
 - Icade
 - Compagnie des Alpes
 - Infrastructures
 - Coentreprise de Transport d'Electricité
 - Holding d'Infrastructures Gazières
 - Groupe Coriance
 - Services, Transports et Ingénierie
 - Egis
 - Transdev Group
 - Suez Holding
 - STOA
 - Emeis

Banque des Territoires

Les activités regroupées sous l'appellation Banque des Territoires réunissent tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elles regroupent les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) de la Section générale et du Fonds d'épargne et s'appuient sur un réseau de 37 implantations, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elles regroupent également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil. Le Fonds d'épargne n'est pas consolidé dans les états financiers consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2.1.1.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques dans leur nature à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour le groupe Caisse des Dépôts.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- La juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture », « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;

Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination et la pondération des différents scénarios économiques et les évaluations spécifiquement conduites au regard du contexte macro-économique (cf. point 2.7.2.1 « Risque de crédit et de contrepartie » de la note « Facteurs de risque »)

- Le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- La juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- Le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- Les impôts différés ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel et la provision épargne logement) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- La valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- L'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés ;
- L'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance.

2.2 Notes relatives au compte de résultat consolidé

2.2.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30.06.2024			30.06.2023			31.12.2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers évalués au coût amorti	5 288	(4 096)	1 192	4 612	(3 277)	1 335	10 358	(7 654)	2 704
Opérations avec les établissements de crédit	2 660	(855)	1 805	2 537	(657)	1 880	5 460	(2 415)	3 045
Opérations avec la clientèle	1 694	(2 147)	(453)	1 288	(1 805)	(517)	3 194	(3 472)	(278)
Titres au coût amorti	934		934	787		787	1 701		1 701
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 094)	(1 094)		(815)	(815)	3	(1 767)	(1 764)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2 357		2 357	2 136		2 136	5 125		5 125
Opérations de couverture	2 391	(2 822)	(431)	1 996	(2 067)	(71)	4 040	(4 651)	(611)
Autres		(86)	(86)		(64)	(64)		(143)	(143)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	10 036	(7 004)	3 032	8 744	(5 408)	3 336	19 523	(12 448)	7 075
dont intérêts négatifs sur des passifs financiers en produits	8			12			86		
dont intérêts négatifs sur des actifs financiers en charges		(1)						(1)	

2.2.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30.06.2024		30.06.2023		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1	(3)			7	
Commissions sur opérations avec la clientèle	682	(3)	593		1 212	(4)
Commissions sur opérations sur titres et dérivés	270	(20)	173	(54)	430	(58)
Commissions sur opérations sur titres évalués à la juste valeur par capitaux propres		(2)		(3)		(5)
Commissions sur opérations sur autres titres au coût amorti		(7)		(8)		(13)
Commissions sur autres prestations de services financiers	278	(142)	287	(111)	573	(246)
Autres commissions	56		57		101	
Total des produits et des charges nets de commissions	1 287	(177)	1 110	(176)	2 323	(326)

2.2.3 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2024		30.06.2023		31.12.2023	
	Total	Dont option	Total	Dont option	Total	Dont option
<i>(en millions d'euros)</i>						
Gains ou pertes nets de cession	34		469		1 057	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	2 315	(31)	1 534	(88)	3 010	(73)
Instruments de dette	2 349	(31)	2 003	(88)	4 067	(73)
Gains ou pertes nets de cession	(17)		(353)		(860)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(361)		(235)		(554)	
Dividendes	771		765		1 378	
Instruments de capitaux propres	393		177		(36)	
Gains ou pertes nets de cession						
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	4 115		3 131		6 790	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	4 115		3 131		6 790	
Gains ou pertes nets de cession	2		(33)		(45)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	133		222		482	
Prêts	135		189		437	
Gains ou pertes nets de cession					2	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	43	16	(48)	(9)	(130)	(41)
Autres produits et charges sur emprunts	(439)	(1)	(372)	(1)	(807)	(1)
Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis	(396)	15	(420)	(10)	(935)	(42)
Résultat de la comptabilité de couverture	(218)		(227)		(182)	
Opérations de change	2		(2)		(6)	
Titres et valeurs donnés et reçus en pension livrée	(33)		(5)		(9)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 347	(16)	4 846	(98)	10 126	(115)

Résultat de la comptabilité de couverture :

(en millions d'euros)	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Couvertures de juste valeur	(138)	(179)	(82)
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	473	(217)	(1 820)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	(611)	38	1 738
Couvertures de flux de trésorerie	(9)	1	1
Variation de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	(9)	1	1
Couvertures de juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	(68)	(48)	(101)
Variation de juste valeur des éléments couverts	(592)	(37)	308
Variation de juste valeur des dérivés de couverture	524	(11)	(409)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	(3)	(1)	
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	(3)	(1)	
Total résultat de la comptabilité de couverture	(218)	(227)	(182)

2.2.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Plus ou moins-values de cession	(762)	(1 038)	(3 076)
Instruments de dettes	(762)	(1 038)	(3 076)
Dividendes ⁽¹⁾	1 184	1 115	1 358
Instruments de capitaux propres	1 184	1 115	1 358
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	422	77	(1 718)

(1) cf. note au Résultat (1.3) faisant référence à la première consolidation du Groupe Euronext N.V.

2.2.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Gains résultant de la décomptabilisation	4	15	17
Pertes résultant de la décomptabilisation	(19)	(10)	(9)
Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(15)	5	8

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Titres au coût amorti	2 410	2 485	5 312
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	30	1 526	282
Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés	2 440	4 011	5 594

2.2.6 Produits des contrats d'assurance émis

	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>			
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	5 240	5 231	10 078
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	4 459	4 368	8 418
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 085	1 145	2 212
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	133	151	283
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	2 974	2 830	5 724
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	266	242	200
Frais d'acquisition alloués à la période	781	863	1 660
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	814	789	1 607
Produits des contrats d'assurance émis total	6 054	6 020	11 685

2.2.7 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2024
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(4 265)	(623)	(4 888)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(781)	(10)	(792)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	932	20	951
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(22)	-	(22)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(4 137)	(614)	(4 751)

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	30.06.2023
<i>(en millions d'euros)</i>			
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(3 919)	(532)	(4 451)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(863)	(82)	(945)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 078	6	1 084
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	-	(15)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(3 720)	(609)	(4 329)

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2023
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 551)	(1 106)	(7 656)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 660)	(164)	(1 823)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 087	13	1 099
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(59)	1	(58)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(7 183)	(1 256)	(8 438)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

2.2.8 Produits ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance (marge financière)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 446	4 935	9 923
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 446	4 935	9 923
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(820)	(1 002)	(2 979)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	2 008	1 812	4 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4 180)	2 938	11 306
Dépréciation	(6)	11	6
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2 998)	3 760	12 740
Actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	-	(321)	
Intérêts calculés selon la méthode TIE	127	121	238
Dépréciation	(1)	(2)	(2)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	126	(202)	236
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Revenus comptabilisés en résultat	435	448	526
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	267	2 097	2 309
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	702	2 546	2 835
Immeubles de placement			
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(33)	(45)	(563)
Total des revenus nets des immeubles de placement	(33)	(45)	(563)
Autres éléments des revenus nets de placement	35	10	(60)
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	4 280	11 003	25 111
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(225)	110	(313)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(7 131)	(5 986)	(11 172)
Changement de taux et d'environnement économique	3 882	(4 527)	(12 418)
Effet de l'atténuation du risque	(113)	(11)	47
Produits ou charges financières d'assurance	(3 587)	(10 414)	(23 856)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	3 899	(4 401)	(12 504)
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	(7 486)	(6 013)	(11 352)
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	321	192	666
Changement de taux et d'environnement économique	(246)	552	760
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	8	(240)	(554)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	84	504	872
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	20	(25)	(15)
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	64	529	888
Total des produits financiers nets de charges	776	1 093	2 127
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	6	609	1 096
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	770	483	1 031

2.2.9 Produits et charges des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024		30.06.2023		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	862	(663)	780	(605)	1 662	(2 031)
Produits et charges des autres activités	20 620	(2 883)	20 280	(3 134)	40 788	(5 991)
Total produits et charges des autres activités	21 482	(3 546)	21 060	(3 739)	42 450	(8 022)

Les produits et charges des autres activités concernent principalement les activités industrielles et commerciales du Groupe notamment La Poste, Transdev, Icade et la Compagnie des Alpes.

2.2.10 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Charges de personnel y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(10 396)	(9 702)	(19 364)
Charges de personnel rattachables aux activités d'assurance	263	257	465
Charges de personnel	(10 133)	(9 445)	(18 899)
Autres charges générales d'exploitation y compris charges rattachables aux activités d'assurance	(9 496)	(9 555)	(19 912)
Charges d'exploitation générales rattachables aux activités d'assurance	567	553	1 125
Charges générales d'exploitation	(8 929)	(9 002)	(18 787)
Total des charges générales d'exploitation	(19 062)	(18 447)	(37 686)

2.2.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles y compris dotations rattachables aux activités d'assurance	(1 684)	(1 703)	(3 576)
Dotations rattachables aux activités d'assurance	40	34	68
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 644)	(1 669)	(3 508)

2.2.12 Coût du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	(9)	(7)	(34)
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(115)	(67)	(164)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	(3)	(35)	11
Dépréciation des titres au coût amorti	1	(3)	29
Dépréciation des engagements hors-bilan	(6)	7	(21)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(132)	(105)	(179)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	(29)	(16)	(93)
Récupérations sur prêts et créances amorties	3	2	3
Pertes et récupérations	(26)	(14)	(90)
Autres pertes ou produits			7
Coût du risque de crédit	(158)	(119)	(262)

Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	(1)	(2)	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(6)	11	6
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(7)	9	4

2.2.13 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(4)	(17)	5
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(4)	(17)	5
Gains ou pertes sur cession de titres	(13)	114	106
Autres produits et charges liés aux titres consolidés		(6)	(50)
Gains ou pertes sur titres consolidés	(13)	108	56
Autres gains et pertes		2	5
Autres gains et pertes		2	5
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	(17)	93	66

2.2.14 Impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Impôt courant	(994)	(841)	(1 318)
Impôt différé	538	85	221
Impôt de l'exercice	(456)	(756)	(1 097)

Le taux effectif de l'impôt au 30 juin 2024, ressort à +25,3 % sur la base d'un résultat net avant impôt retraité du résultat des sociétés mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition de 1 805 millions d'euros contre +30,2% au 30 juin 2023.

Pour rappel, le taux de l'impôt théorique au 30 juin 2024 est de 25,83%.

2.3 Notes relatives au bilan consolidé

2.3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2024		31.12.2023	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Effets publics et valeurs assimilées	949	1 814	941	1 841
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 752	1 465	8 179	1 492
Titres de créances négociables	5 334		12 818	
OPCVM	64 943		61 590	
FCPR	4 194		3 966	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	92 514		91 603	
Autres titres	6 872	45	6 723	44
Instruments de dettes	182 558	3 324	185 820	3 377
Actions	21 400		21 464	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	3 523		3 149	
Autres titres	1 953		1 811	
Instruments de capitaux propres	26 876		26 424	
Dérivés de transaction	4 811		5 271	
Dérivés de transaction	4 811		5 271	
Prêts aux Etablissements de crédit	40		40	
Prêts à la Clientèle	10 034		10 266	
Prêts	10 074		10 306	
Etablissement de crédit	698		792	
Clientèle	7 463		5 314	
Titres reçus en pension livrée	8 160		6 106	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	232 479	3 324	233 927	3 377

	30.06.2024		31.12.2023	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations		4 463		3 796
Titres de créances négociables		316		345
Autres		301		73
Dettes représentées par un titre		5 080		4 214
Dérivés de transaction	4 139		4 511	
Dérivés de transaction	4 139		4 511	
Etablissement de crédit	2 227		1 313	
Clientèle	5 849		4 362	
Titres donnés en pension livrée	8 075		5 675	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 214	5 080	10 186	4 214

2.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

2.3.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024			31.12.2023		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	94 395	(22)	(22 046)	96 444	(25)	(18 624)
Obligations et autres titres de dettes	91 759	(137)	(8 632)	95 028	(52)	(7 916)
Titres de créances négociables	13 610		12	7 233	2	23
Autres titres	2 732	(5)	(248)	2 760	(6)	(212)
Créances rattachées	1 672			1 925		
Instruments de dettes	204 168	(164)	(30 914)	203 390	(81)	(26 729)
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204 168	(164)	(30 914)	203 390	(81)	(26 729)

2.3.2.1.1 Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	(306)	(302)
Total des dépréciations	(306)	(302)

2.3.2.1.2 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2024	230 430	70	2	230 502
Acquisitions	33 970			33 970
Remboursements	(28 446)	(43)		(28 489)
Transfert entre niveaux	18	(18)		
Autres mouvements	(429)	(2)		(431)
Clôture au 30.06.2024	235 543	7	2	235 552

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculée hors gains et pertes latents

2.3.2.1.3 Ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2024	(300)		(2)	(302)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(16)			(16)
Autres dotations	(50)			(50)
Reprises liées à des sorties d'actifs	37			37
Autres reprises non utilisées	20			20
Autres mouvements	3		2	5
Clôture au 30.06.2024	(306)			(306)

2.3.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

	30.06.2024			31.12.2023		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actions ⁽¹⁾	44 867		16 888	45 760		17 066
Autres instruments de capitaux propres	216		5	34		6
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	45 083		16 893	45 794		17 072

(1) cf. Note 1.5 au Bilan

2.3.2.2.1 Les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période

	30.06.2024			31.12.2023		
	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actions	3 912	1 366	13	5 525	1 168	52
Autres instruments de capitaux propres	4			23	(3)	
Total	3 916	1 366	13	5 548	1 165	52

(1) Brut d'impôt

2.3.3 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics et valeurs assimilées	55 137	53 812
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 564	19 537
Titres de créances négociables	8 568	11 609
Autres titres	488	410
Créances rattachées	1 783	1 770
Provisions pour pertes attendues	(53)	(53)
Total des titres au coût amorti	85 487	87 085

2.3.3.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2024	86 831	976	3	87 810
Acquisitions	8 468			8 468
Cessions	(9 936)	(55)		(9 991)
Transfert entre niveaux	20	(20)		
Autres mouvements	(8)	(5)		(13)
Clôture au 30.06.2024	85 375	896	3	86 274

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latents

2.3.3.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2024	(29)	(24)		(53)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(2)			(2)
Autres dotations	(6)			(6)
Reprises utilisées avec passage en perte	2	1		3
Reprises liées à des sorties d'actif	1			1
Autres reprises non utilisées	1	1		2
Autres mouvements	(6)	8		2
Clôture au 30.06.2024	(39)	(14)		(53)

2.3.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	41 671	27 913
Créances rattachées	81	70
Créances à vue sur les établissements de crédit	41 752	27 983
Comptes et prêts à terme	15 553	15 524
Créances à terme sur le fonds d'épargne	61 630	64 711
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 355	3 869
Prêts subordonnés	78	78
Créances rattachées	1 072	106
Dépôts de garantie		1
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(2)	(1)
Créances à terme sur les établissements de crédit	83 686	84 288
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	125 438	112 271

2.3.4.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2024	112 262	11		112 273
Versements	34 554			34 554
Remboursements	(21 362)	(11)		(21 373)
Autres mouvements	(14)			(14)
Clôture au 30.06.2024	125 440			125 440

2.3.4.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2024	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(1)			(1)
Clôture au 30.06.2024	(2)			(2)

2.3.5 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	3 421	2 881
Créances rattachées	56	49
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(140)	(137)
Comptes ordinaires débiteurs	3 337	2 793
Prêts à la clientèle financière	2 463	1 633
Crédits de trésorerie	18 301	18 165
Crédits à l'équipement	55 430	56 429
Crédits au logement	97 066	96 615
Crédit export	7 361	6 341
Avances rattachées à des titres	579	579
Prêts subordonnés	99	74
Opérations de location financement	3 980	3 952
Titres et valeurs reçus en pension livrée	1 750	50
Autres concours	4 386	4 891
Créances rattachées	735	711
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(1 693)	(1 612)
Autres concours à la clientèle	190 457	187 828
Total des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	193 794	190 621

2.3.5.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2024	170 427	21 248	2 880	194 555
Versements	17 582	1 893	285	19 760
Remboursements	(13 699)	(2 162)	(506)	(16 367)
Transferts entre niveaux	257	(621)	364	
Autres mouvements	17	(29)		(12)
Clôture au 30.06.2024	174 584	20 329	3 023	197 936

2.3.5.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2024	(223)	(548)	(979)	(1 750)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(35)	(52)	(24)	(111)
Autres dotations	(31)	(82)	(178)	(291)
Reprises utilisées avec passage en perte	21	6	6	33
Reprises liées à des sorties d'actif	10	27	52	89
Autres reprises non utilisées	31	86	82	199
Transferts entre niveaux	(4)	4		
Autres mouvements	(2)		1	(1)
Clôture au 30.06.2024	(233)	(559)	(1 040)	(1 832)

2.3.6 Impôts courants et différés

2.3.6.1 - Ventilation des comptes d'impôts au bilan

	30.06.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts courants	951	1 358
Impôts différés	2 664	2 463
Total des actifs courants et différés	3 615	3 821
Impôts courants	496	408
Impôts différés ⁽²⁾	5 050	5 208
Total des passifs courants et différés	5 546	5 616

2.3.6.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

	30.06.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ⁽²⁾	(4 112)	(4 154)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 678	2 529
Autres décalages temporels	(952)	(1 120)
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(2 386)	(2 745)

⁽¹⁾ Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

⁽²⁾ cf. note au Bilan (1.5)

2.3.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	2 647	2 181
Autres comptes de régularisation	990	794
Comptes de régularisation	3 637	2 975
Appels de marge versés	6 703	6 454
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	9	1
Stocks et assimilés	1 335	1 311
Dépôts de garantie versés	1 378	1 425
Coûts des contrats	7	6
Actifs des contrats	210	203
Créances clients	6 344	6 383
Autres actifs divers	8 292	5 686
Dépréciations	(635)	(548)
Actifs divers	23 643	20 921
Total des comptes de régularisation et actifs divers	27 280	23 896

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 485	3 752
Autres comptes de régularisation	2 018	1 292
Comptes de régularisation	5 503	5 044
Appel de marge reçus	1 399	1 654
Dettes fournisseurs	6 130	6 619
Dettes locatives	5 731	5 725
Créditeurs divers	2 566	4 511
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2	6
Autres passifs divers	7 944	7 762
Passifs divers	23 772	26 277
Total des comptes de régularisation et passifs divers	29 275	31 321

2.3.7.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2024	6 453	133	6 586
Augmentation	1	1	2
Diminution	(52)		(52)
Autres mouvements	20	(2)	18
Clôture au 30.06.2024	6 422	132	6 554

Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

2.3.7.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des créances clients et actifs des contrats

	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<i>(en millions d'euros)</i>			
Ouverture au 01.01.2024	(201)	(93)	(294)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(33)	(13)	(46)
Reprises utilisées avec passage en perte	21	11	32
Reprises liées à des sorties d'actifs	3		3
Autres mouvements		1	1
Clôture au 30.06.2024	(210)	(94)	(304)

2.3.8 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

	30.06.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers détenus en vue de leur vente ⁽¹⁾	1 072	1 130
Immobilisations de placement	178	46
Autres actifs destinés à être cédés ⁽²⁾	823	18
Actifs en cours de cession	2 073	1 194
Autres actifs		35
Actifs des activités abandonnées		35
Total des actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	2 073	1 229

	30.06.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
Passifs en cours de cession⁽²⁾	651	64
Autres dettes		1
Dettes liées aux activités abandonnées		1
Total des passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	651	65

(1) Les actifs financiers détenus en vue de leur vente concernent le désengagement de la Foncière Santé du Groupe Icade.

(2) Le 25 avril 2024, CNP Assurances est entrée en négociations exclusives avec Hellenic Bank Public Company Ltd en vue de la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings pour un montant de 182 millions d'euros. CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki et CNP Zois. CNP Cyprus Insurance Holdings est détenue à 100% par Montparvie V (filiale à 100% de CNP Assurances). La finalisation de la transaction est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires. Au 30 juin 2024, les actifs destinés à être cédés concernant cette opération représentent un montant de 808 millions d'euros et les passifs un montant de 624 millions d'euros.

Par ailleurs, la valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés, comptabilisée au coût amorti s'établit à 242 millions d'euros au 30 juin 2024 et à 62 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2.3.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	Nature du contrôle	30.06.2024		31.12.2023	
		Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net du groupe Caisse des Dépôts
<i>(en millions d'euros)</i>					
Entités du groupe CDC Habitat		487	(1)	487	12
Compagnie Nationale du Rhône	EA	497	82	500	108
ADL Participations	EA	40	(26)	65	(11)
Prédica Energies Durables	EA	137		137	(2)
Verdun Participations 1	EA				(5)
HIN Orange Concessions	COE	668	(6)	673	(23)
CDC PME Croissance	COE	776	17	801	20
CDC EURO Croissance	COE	496	7	526	11
CDC TECH Croissance	COE	74		81	
CDC Croissance Durable	COE	56	1	59	
GRT Gaz	EA	2 550	46	2 663	157
Coentreprise de Transport d'Electricité	COE	1 930	(3)	1 995	109
EGIS	EA	285	17	285	13
Suez Holding	EA	1 116	(21)	1 136	(27)
Euroclear Holding SA/NV	EA	902	67	838	104
Euronext N.V. ⁽¹⁾	EA	506	22	460	38
Groupe Coriance	COE	206	(11)	219	(1)
Bpifrance	COE	14 778	349	14 952	551
Entités du groupe La Poste		995	22	973	(135)
Autres entités MEE (dont Emeis)		1 146	(74)	1 141	(155)
Participations dans les entreprises mises en équivalence		27 645	488	27 991	764

(1) cf. Note au Bilan (1.5) faisant référence à la première consolidation du groupe Euronext N.V.

EA : Entreprises Associées

COE : Coentreprises

2.3.9.1 Informations relatives aux titres mis en équivalence

2.3.9.1.1 - Bpifrance

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	49,18%	49,18%
Pourcentage d'intérêt	49,32%	49,32%
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	134 M€	261 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	29 963	30 316
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	14 779	14 952
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	14 779	14 952

2.3.9.1.2 - Coentreprise de Transport d'Electricité

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle et d'intérêt	29,90%	29,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	71 M€	68 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Coentreprise de Transport d'Electricité

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	3 389	3 607
Ecart d'acquisition	917	917
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	1 013	1 078
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	1 930	1 995

2.3.9.1.3 - GRT Gaz

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	38,63%	38,63%
Pourcentage d'intérêt	26,84%	26,84%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	0 M€	126 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - GRT Gaz

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	3 243	3 542
Ecart d'acquisition	1 298	1 298
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	1 252	1 365
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	2 550	2 663

2.3.9.1.4 - Holding d'Infrastructures Numériques

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	66,66%	66,66%
Pourcentage d'intérêt	55,33%	55,33%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Holding d'Infrastructures Numériques

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	1 001	1 010
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	668	673
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	668	673

2.3.9.1.5 - Suez Holding

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	19,66%	19,66%
Pourcentage d'intérêt	16,98%	16,98%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Rémunération reçue des obligations remboursables en actions	11 M€	18 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Suez Holding

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	2 528	2 625
Ecart d'acquisition	620	620
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	497	516
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	1 117	1 136

2.3.9.1.6 - Euroclear Holding SA/NV

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	10,91%	10,91%
Pourcentage d'intérêt	10,91%	10,91%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	0 M€	34 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence - Euroclear Holding SA/NV

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	9 635	8 295
Ecart d'acquisition	273	273
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	1 051	905
Provision	(422)	(340)
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	902	838

2.3.9.1.7 – Euronext N.V.

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	7,82%	7,32%
Pourcentage d'intérêt	7,82%	7,32%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	21 M€	17 M€

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence – Euronext N.V.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	2 685	2 854
Ecart d'acquisition	296	252
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	210	209
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	506	460

2.3.9.1.8 Groupe Coriance

	30.06.2024	31.12.2023
Pourcentage de contrôle	49,90%	49,90%
Pourcentage d'intérêt	49,90%	49,90%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence – Groupe Coriance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capitaux propres retraités part du groupe	(475)	(450)
Ecart d'acquisition	443	443
Capitaux propres retraités au pourcentage Caisse des Dépôts	(237)	(224)
Valeur de mise en équivalence - bilan groupe Caisse des Dépôts	206	219

Un prêt d'associé a été également consenti à Coriance pour un montant mis à disposition au 30 juin 2024 de 324 millions d'euros.

2.3.10 Immobilisations

2.3.10.1 - Immeubles de placement

La valeur de marché estimée des immeubles de placement, hors actifs destinés à être cédés comptabilisés, s'établit à 31 064 M€ au 30 juin 2024 contre 31 206 M€ au 31 décembre 2023. La hiérarchie de juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31.12.2023	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Variation de juste valeur	Autres mouvements	30.06.2024
Immeubles de placement au coût amorti (dont droits d'utilisation)	17 689	591	(53)		(168)	18 059
Valeur brute	23 501	944	(95)		(289)	24 061
Amortissements et dépréciations	(5 812)	(353)	42		121	(6 002)
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	35	(76)	(103)	(19)	6 169
Total Immeubles de placement	24 021	626	(129)	(103)	(187)	24 228

2.3.10.2 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2024
Immobilisations corporelles	10 842	(68)	(18)	50	10 806
Valeur brute	24 456	607	(413)	154	24 804
Amortissements et dépréciations	(13 614)	(675)	396	(105)	(13 998)
Droits d'utilisation	5 074	(138)	(375)	498	5 059
Valeurs brutes	10 152	498	(426)	187	10 411
Amortissements et dépréciations	(5 078)	(635)	51	310	(5 352)
Total Immobilisations corporelles	15 916	(206)	(393)	548	15 865

2.3.10.3 - Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2023	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	Autres mouvements	30.06.2024
Valeur brute	14 238	416	(154)	(297)	14 203
Amortissements et dépréciations	(7 607)	(536)	217	37	(7 889)
Total immobilisations incorporelles	6 631	(121)	62	(259)	6 314
Dont valeur des accords de distribution, relation clientèle nets	3 629	(89)		(288)	3 252

2.3.11 Ecarts d'acquisition

2.3.11.1 - Variations des écarts d'acquisition par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	30.06.2024
Groupe Compagnie des Alpes	257					257
Transdev Group	851				14	865
Groupe La Poste	2 099	1		(5)	18	2 113
Total des écarts d'acquisition	3 207	1		(5)	32	3 235

Les tests de dépréciations réalisés au 30 juin 2024 ont conduit à constater une perte de valeur dans le groupe La Poste sur Geoptis pour 4 millions d'euros.

2.3.12 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Emissions à moyen et long-terme	75 073	72 123
Emissions à court terme	23 916	30 187
Dettes rattachées	615	553
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	99 604	102 863
Emprunts obligataires et assimilés	42 640	42 490
Dettes rattachées	398	517
Emprunts obligataires et assimilés	43 038	43 007
Total des dettes représentées par un titre	142 642	145 871

2.3.13 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	2 221	1 851
Dettes à vue envers le Fonds d'épargne	6 755	7 023
Dettes rattachées	26	28
Dettes à vue	9 002	8 902
Comptes et emprunts à terme	15 132	16 174
Titres et valeurs donnés en pension livrée	24 413	29 064
Dettes rattachées	164	174
Dettes à terme	39 709	45 412
Total des dettes envers les établissements de crédit	48 711	54 314

2.3.14 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Livret A	69 307	68 762
Plans et comptes épargne logement	24 359	26 805
Autres comptes à régime spécial	30 735	30 400
Comptes d'épargne à régime spécial	124 401	125 967
Comptes ordinaires créditeurs à vue	159 167	150 932
Comptes et emprunts au jour le jour	4 028	4 914
Autres sommes dues	1 776	1 623
Dettes envers la clientèle à vue	164 971	157 469
Comptes et emprunts à terme	15 763	16 293
Comptes créditeurs à terme	6 189	4 866
Titres et valeurs données en pension livrée à terme	18 337	11 604
Dettes envers la clientèle à terme	40 289	32 763
Total des dettes envers la clientèle	329 661	316 199

2.3.15 Contrats d'assurance et de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	30.06.2024
Au titre de la couverture restante	1 189	203	1 392
Contrats évalués selon le modèle PAA		203	203
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 189		1 189
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 504		1 504
Ajustement au titre du risque non financier	(63)		(63)
Marge sur services contractuels	(251)		(251)
Au titre des sinistres survenus	(194)	1	(193)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(190)	1	(189)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	(4)
Contrats d'assurance émis - Actif	995	204	1 199
Au titre de la couverture restante	366 090	778	366 868
Contrats évalués selon le modèle PAA		778	778
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	366 090		366 090
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	345 534		345 534
Ajustement au titre du risque non financier	1 881		1 881
Marge sur services contractuels	18 675		18 675
Au titre des sinistres survenus	6 649	746	7 395
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 594	703	7 297
Ajustement au titre du risque non financier	54	44	98
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	372 738	1 525	374 263
Contrat d'assurance nets (affaires directes et acceptations)	371 744	1 321	373 064
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			2 249
Contrats d'assurance émis - Passif			376 513
Au titre de la couverture restante	5 622	61	5 684
Contrats évalués selon le modèle PAA		61	61
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 622		5 622
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	4 973		4 973
Ajustement au titre du risque non financier	90		90
Marge sur services contractuels	559		559
Au titre des sinistres survenus	504	247	751
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	498	238	736
Ajustement au titre du risque non financier	6	9	15
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 126	308	6 435
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 450
Au titre de la couverture restante	18	12	30
Contrats évalués selon le modèle PAA		12	12
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	18		18
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	22		22
Ajustement au titre du risque non financier	(12)		(12)
Marge sur services contractuels	7		7
Au titre des sinistres survenus	(3)		(3)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(3)	-	(3)
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	15	12	27
Contrats de réassurance détenus nets	6 111	297	6 408

<i>en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PPA	31.12.2023
Au titre de la couverture restante	1 389	165	1 554
Contrats évalués selon le modèle PAA		165	165
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 389		1 389
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 746		1 746
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(282)		(282)
Au titre des sinistres survenus	(213)	1	(212)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(208)	1	(207)
Ajustement au titre du risque non financier	(5)	-	(5)
Contrats d'assurance émis - Actif	1 177	166	1 343
Au titre de la couverture restante	368 836	825	369 661
Contrats évalués selon le modèle PAA		825	825
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	368 836		368 836
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	348 273		348 273
Ajustement au titre du risque non financier	1 895		1 895
Marge sur services contractuels	18 668		18 668
Au titre des sinistres survenus	5 578	795	6 374
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 521	749	6 269
Ajustement au titre du risque non financier	58	47	104
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	374 415	1 620	376 035
Contrat d'assurance nets (affaires directes et acceptations)	373 238	1 454	374 692
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			2 395
Contrats d'assurance émis - Passif			378 430
Au titre de la couverture restante	8 060	82	8 142
Contrats évalués selon le modèle PAA		82	82
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	8 060		8 060
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	7 457		7 457
Ajustement au titre du risque non financier	91		91
Marge sur services contractuels	512		512
Au titre des sinistres survenus	496	237	734
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	490	227	717
Ajustement au titre du risque non financier	6	10	16
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	8 556	319	8 875
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			8 890
Au titre de la couverture restante	43	20	63
Contrats évalués selon le modèle PAA		20	20
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	43		43
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	39		39
Ajustement au titre du risque non financier	(17)		(17)
Marge sur services contractuels	20		20
Au titre des sinistres survenus	(8)		(8)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(8)		(8)
Contrats de réassurance détenus – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	35	20	55
Contrats de réassurance détenus nets	8 521	299	8 820

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Courbes des taux au 30 juin 2024 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4,20%	3,40%	3,40%	3,30%	3,10%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[3,8% - 3,9%]	[3,1% - 3,3%]	[3,0% - 3,1%]	[2,9% - 3,1%]	[2,8% - 2,9%]
Filiales Europe hors France	EUR	[3,8% - 5,2%]	[3,0% - 4,4%]	[2,9% - 4,4%]	[2,8% - 4,3%]	[2,8% - 4,0%]
Filiales brésiliennes	BRL	[10,6% - 11,0%]	[11,7% - 12,1%]	[12,1% - 12,5%]	[10,8% - 11,2%]	[9,4% - 9,7%]

Courbes des taux au 31 décembre 2023 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4,29%	3,19%	3,21%	3,21%	3,09%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[4,0% - 4,2%]	[3,1% - 3,3%]	[3,1% - 3,3%]	[3,1% - 3,3%]	[3,0% - 3,2%]
Filiales Europe hors France	EUR	[3,9% - 5,2%]	[3,0% - 4,4%]	[3,0% - 4,4%]	[3,0% - 4,3%]	[2,9% - 4,0%]
Filiales brésiliennes	BRL	[10,8% - 11,1%]	[10,8% - 11,2%]	[11,4% - 11,8%]	[10,5% - 10,8%]	[9,2% - 9,4%]

2.3.16 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	30.06.2024
Provisions pour engagements sociaux	2 612	126	(299)	(43)	11	2 407
Provisions pour risque épargne logement	56		19	(9)		66
Provisions sur engagements et garanties	171	93	(82)	(6)		176
Provisions pour risques de contrepartie	50	20	(14)	(2)	1	55
Autres provisions	3 091	267	(286)	(25)	27	3 074
Total des provisions	5 980	506	(662)	(85)	39	5 778

2.3.17 Participations ne donnant pas le contrôle

30.06.2024								
	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>								
Groupe La Poste ⁽²⁾	34%	271	14 790		754 079	30 585	16 985	623
Icade ⁽³⁾	60,4%	(63)	1 967	223	10 824	4 501	779	(203)
Compagnie Des Alpes	57,1%	85	682	27	2 913	1 149	761	140
Autres entités		(18)	188					
Total		275	17 627					

31.12.2023								
	Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾			
		Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit net bancaire / Chiffre d'affaires	Résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>								
Groupe La Poste ⁽²⁾	34%	541	15 165	143	765 524	30 769	34 073	776
Icade ⁽³⁾	60,4%	609	2 250	199	11 601	5 068	1 657	(1 291)
Compagnie Des Alpes	57,7%	59	635	24	2 539	1 063	1 125	97
Autres entités		31	144					
Total		1 240	18 194					

⁽¹⁾ Les informations financières résumées représentent les données des sous-groupes prises à 100% et avant élimination des opérations intragroupes

⁽²⁾ Contribution du Groupe La Poste au sein du Groupe Caisse des Dépôts : La Poste, La Banque Postale, CNP Assurances

⁽³⁾ Contrairement à la Caisse des Dépôts, Icade applique la méthode de la juste valeur pour le traitement comptable de ses immeubles de placement. La variation de juste valeur constatée au premier semestre 2024 dans les comptes d'Icade est de -269 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, la variation de juste valeur était de -1,5 milliard d'euros.

2.4 Activités d'assurance

2.4.1 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 809	204 367
Instruments dérivés de couverture	96	58
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13 892	15 312
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 050	185 470
Titres au coût amorti	2 775	2 083
Immeubles de placement	6 493	6 712
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 121	2 091
Placements des activités d'assurance	411 239	416 095

Afin d'accélérer le processus d'arrêt semestriel des entités d'assurance, les dernières opérations d'achats ventes sur les valeurs mobilières sont comptabilisées en bas de bilan en tant qu'opérations en attente d'affectation pour un montant total de 1,6 milliard d'euros au 30 juin 2024.

2.4.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	181 572	185 051
Effets publics et valeurs assimilées	2 731	2 751
Obligations	8 963	9 477
Titres de créances négociables	5 283	12 736
Titres subordonnés	4 097	4 056
OPCVM	63 371	59 581
Actifs représentatifs de contrats en UC	92 514	91 603
Prêts et avances	4 614	4 845
Instruments de capitaux propres	17 843	17 716
Actions et autres titres à revenu variable	14 320	14 567
Actifs représentatifs de contrats en UC	3 523	3 149
Instruments dérivés	1 397	1 603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200 812	204 370

2.4.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

	30.06.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	13 892	3 339
Titres de participation non consolidés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13 892	3 339
Impôts		(636)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 704

	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 296	3 868
Titres de participation non consolidés	16	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 312	3 868
Impôts		(773)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 096

2.4.1.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30.06.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	91 298	(21 988)
Obligations et autres titres à revenu fixe	93 752	(8 896)
Total des instruments de dettes	185 050	(30 884)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 050	(30 884)
Impôts		8 368
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(22 516)

	31.12.2023	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	95 134	(18 570)
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 336	(8 135)
Total des instruments de dettes	185 470	(26 705)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 470	(26 705)
Impôts		7 309
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 395)

2.4.2 Compte de résultat assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
Produits des contrats d'assurance émis	6 054	6 020	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(4 848)	(4 418)	(8 617)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(20)	(109)	(106)
Résultat des activités d'assurance	1 186	1 493	2 962
Produits des placements nets de charges	3 045	3 467	5 806
Plus et moins-value de cession des placements	(785)	(1 337)	(3 038)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 547	3 936	7 609
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(21)	9	(72)
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	-	(3)	-
Intérêts calculés selon la méthode TIE	153	(138)	750
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(7 486)	(6 013)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	64	529	888
Total des produits financiers nets de charges	516	449	589
Charges et produits des autres activités	44	43	96
Autres produits et charges opérationnels courants	(397)	(410)	(938)
Total des produits et charges courants	(354)	(366)	(843)
Résultat opérationnel courant	1 348	1 575	2 709
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2)	7	9
Résultat opérationnel	1 346	1 583	2 718
Charges de financement	(83)	(72)	(136)
Variation des valeurs des actifs incorporels	-	-	(70)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	14	2	24
Impôts sur les résultats	(390)	(492)	(730)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(11)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	877	1 021	1 806
Participations ne donnant pas le contrôle	(377)	(432)	(783)
Résultat net part du groupe	500	589	1 023

2.4.3 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net d'ouverture – Vision Groupe au 1er janvier 2024	352 256	2 032	18 950	373 238
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net d'ouverture – Vision Assurance au 1er janvier 2024	353 844	2 032	17 362	373 238
Solde net de clôture – Vision Groupe au 30 juin 2024	350 815	2 003	18 926	371 744
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 711	-	(1 711)	-
Solde net de clôture – Vision Assurance au 30 juin 2024	352 526	2 003	17 215	371 744

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde net d'ouverture – Vision Groupe au 1^{er} janvier 2023	340 494	1 863	16 842	359 199
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 320	-	(1 320)	-
Solde net d'ouverture – Vision Assurance au 1^{er} janvier 2023	341 814	1 863	15 522	359 199
Solde net de clôture – Vision Groupe au 31 décembre 2023	352 256	2 032	18 950	373 238
Elimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net de clôture – Vision Assurance au 31 décembre 2023	353 844	2 032	17 362	373 238

2.4.4 Analyse par composante comptable - contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2024	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs au 01.01.2024	355 367	1 953	17 080	374 400
Solde net d'ouverture	353 829	2 032	17 362	373 223
Variations liées aux services futurs	(1 159)	151	1 054	46
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(181)	39	161	19
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(8)	6		(2)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(970)	107	893	30
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1 063	(113)	(1 085)	(135)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(1 085)	(1 085)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(113)		(113)
Ajustements liés à l'expérience	1 063			1 063
Variations liées aux services passés	(910)	(21)		(932)
Ajustements des sinistres survenus	(910)	(21)		(932)
Résultat des activités d'assurance	(1 005)	17	(32)	(1 020)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	1 014	(3)	(55)	956
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	3 386	13	167	3 566
Effet des différences de change	(2 373)	(16)	(221)	(2 610)
Total issu des variations du résultat global	8	14	(86)	(64)
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(1 281)			(1 281)
Total des flux de trésorerie	(1 281)			(1 281)
Autres mouvements de consolidation	(31)	(43)	(61)	(135)
Solde net de clôture	352 526	2 003	17 215	371 744
Solde des actifs au 30.06.2024	(1 313)	67	251	(995)
Solde des passifs au 30.06.2024	353 839	1 936	16 963	372 738

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2023	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs au 01.01.2023	344 237	1 508	14 797	360 542
Solde net d'ouverture	341 814	1 863	15 522	359 199
Variations liées aux services futurs	(4 243)	404	3 919	80
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 159)	162	2 013	15
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	52		38
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2 069)	190	1 906	28
Variations liées aux services rendus au cours de la période	737	(262)	(2 212)	(1 737)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 212)	(2 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(262)		(262)
Ajustements liés à l'expérience	737			737
Variations liées aux services passés	(1 049)	(37)		(1 087)
Ajustements des sinistres survenus	(1 049)	(37)		(1 087)
Résultat des activités d'assurance	(4 555)	105	1 708	(2 744)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	24 754	61	127	24 942
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	23 657	56	55	23 768
Effet des différences de change	1 097	5	72	1 174
Total issu des variations du résultat global	20 199	166	1 835	22 199
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(8 140)			(8 140)
Total des flux de trésorerie	(8 140)			(8 140)
Autres mouvements de consolidation	(44)	4	5	(35)
Solde net de clôture	353 829	2 032	17 362	373 224
Solde des actifs au 31.12.2023	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs au 31.12.2023	355 367	1 953	17 080	374 400

2.4.5 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2024	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs au 01.01.2024	(32)	17	(20)	(35)
Solde net d'ouverture	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	(69)	2	66	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(67)	1	66	-
Changements d'estimations qui entraînent des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents	-	-		-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2)	1	1	
Variations liées aux services rendus au cours de la période	66	(3)	(15)	48
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(15)	(15)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(3)		(3)
Ajustements liés à l'expérience	66			66
Variations liées aux services passés	(62)	(2)		(64)
Ajustements des sinistres survenus	(62)	(2)		(64)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(65)	(3)	51	(17)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	67	1	2	70
Total des variations du résultat global	2	(2)	53	53
Flux de trésorerie	(2 510)			(2 510)
Total des flux de trésorerie	(2 510)			(2 510)
Autres mouvements de consolidation	2	(4)	7	5
Solde net de clôture	5 452	108	552	6 111
Solde des actifs au 30.06.2024	5 471	96	559	6 126
Solde des passifs au 30.06.2024	(19)	12	(7)	(15)

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde des actifs au 01.01.2023	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs au 01.01.2023	(43)	22	1	(20)
Solde net d'ouverture	7 127	131	625	7 883
Variations liées aux services futurs	68	(17)	(49)	2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71	(22)	(48)	-
Changements d'estimations qui entraînent des pertes et des reprises sur les contrats onéreux sous-jacents		-		
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(3)	5	(1)	2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	43	(8)	(72)	(38)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(72)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	43			43
Variations liées aux services passés	(28)	(3)		(31)
Ajustements des sinistres survenus	(28)	(3)		(30)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	83	(28)	(121)	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	881	12	3	896
Total des variations du résultat global	964	(16)	(118)	830
Flux de trésorerie	(157)			(157)
Total des flux de trésorerie	(157)			(157)
Autres mouvements de consolidation	24		(14)	10
Solde net de clôture	7 958	114	492	8 564
Solde des actifs au 31.12.2023	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs au 31.12.2023	(32)	17	(20)	(35)

2.4.6 Analyse de la marge sur services contractuels

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	7 511	4 141	5 562	17 215
Contrats de réassurance	124	98	330	552
Marge sur services contractuels nette	7 387	4 044	5 232	16 663

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	7 352	4 155	5 855	17 362
Contrats de réassurance	136	99	257	492
Marge sur services contractuels nette	7 216	4 056	5 598	16 870

2.5 Engagements donnés et reçus

2.5.1 Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Engagements donnés	143 879	140 990
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit	10 843	8 583
En faveur de la clientèle	32 910	30 175
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit	1 028	1 155
En faveur de la clientèle	2 724	2 788
Engagements sur titres		
Titres à livrer	14 395	13 756
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit	57 320	59 654
En faveur de la clientèle	24 659	24 879
Engagements reçus	162 444	161 748
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit	42 139	40 649
Reçus de la clientèle	5 638	6 120
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit	61 173	61 139
Reçus de la clientèle	26 395	25 215
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	6 218	2 804
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit	18 577	22 362
Reçus de la clientèle	2 304	3 459

2.5.1.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6%, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 30 juin 2024 à 136 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2023 à 139 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

2.5.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garanties donnés

2.5.2.1 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2024	38 164	4 414	122	42 700
Augmentation	14 918	1 323	173	16 414
Diminution	(10 345)	(1 168)	(105)	(11 618)
Transfert entre niveau	(3)	(11)	14	
Autres mouvements		9		9
Clôture au 30.06.2024	42 734	4 567	204	47 505

2.5.2.2 La ventilation des provisions pour pertes attendues

	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2024	(59)	(81)	(31)	(171)
Dotations sur mouvements de l'exercice	(17)	(15)	(32)	(64)
Autres dotations	(7)	(10)	(4)	(21)
Reprises utilisées avec passage en perte	9	2		11
Reprises liées à des sorties d'engagements	4	13	21	38
Autres reprises non utilisées	14	19	5	38
Autres mouvements	3	(7)	(2)	(6)
Clôture au 30.06.2024	(53)	(79)	(43)	(175)

2.6 Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	30.06.2024				
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Titres au coût amorti	85 487	78 703	70 014	7 449	1 240
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	125 438	125 415	73	124 034	1 308
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	193 794	178 684		114 291	64 393
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	404 719	382 802	70 087	245 774	66 941
Passif					
Dettes représentées par un titre	142 642	138 114	67 938	64 525	5 651
Dettes envers les établissements de crédit	48 711	48 603		47 433	1 170
Dettes envers la clientèle	329 661	327 852		326 162	1 690
Dettes subordonnées	9 433	8 927	2 487	6 440	
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	530 447	523 496	70 425	444 560	8 511
	31.12.2023				
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Titres au coût amorti	87 085	81 728	70 144	10 264	1 320
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	112 271	112 220	57	111 822	341
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	190 621	174 939		111 995	62 944
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	389 977	368 887	70 201	234 081	64 605
Passif					
Dettes représentées par un titre	145 871	141 655	66 830	65 148	9 677
Dettes envers les établissements de crédit	54 314	53 969		53 906	63
Dettes envers la clientèle	316 199	313 771		312 101	1 670
Dettes subordonnées	9 484	8 892	2 521	6 371	
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	525 868	518 287	69 351	437 526	11 410

2.6.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 30.06.2024
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	61 617	35 944	34 070	131 631
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 825	21	478	3 324
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	87 931	7 940	166	96 037
Instruments financiers dérivés de transaction	1	4 809	1	4 811
Instruments financiers dérivés de couverture		3 530	39	3 569
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	181 240	20 949	1 979	204 168
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	41 692	2 820	571	45 083
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif		(1 775)	(10)	(1 785)
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	375 306	74 238	37 294	486 838
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	418	12 737		13 155
Instruments financiers dérivés de transaction	4	4 101	34	4 139
Instruments financiers dérivés de couverture		8 217	34	8 251
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif		(976)	(124)	(1 100)
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	422	24 079	(56)	24 445

	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	61 141	39 914	32 848	133 903
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 886	21	470	3 377
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	88 312	6 282	159	94 753
Instruments financiers dérivés de transaction	4	5 240	27	5 271
Instruments financiers dérivés de couverture	2	3 356	70	3 428
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	188 307	13 233	1 850	203 390
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ⁽¹⁾	42 788	2 443	563	45 794
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif		(1 385)	(10)	(1 395)
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	383 440	69 104	35 977	488 521
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	158	9 731		9 889
Instruments financiers dérivés de transaction	5	4 486	20	4 511
Instruments financiers dérivés de couverture		8 676	34	8 710
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - passif		(1 188)	(124)	(1 312)
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	163	21 705	(70)	21 798

(1) cf. note au Bilan (1.5) faisant référence à la première consolidation du Groupe Euronext N.V.

• Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...).

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur :
- des instruments similaires cotés sur un marché actif, du même émetteur ou du garant. Dans ce cas, les prix et autres données observables du marché sont utilisés et un ajustement peut être réalisé pour prendre en compte le degré d'illiquidité du titre ;
- ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables et des modèles standards.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

La qualification des dérivés repose sur une analyse combinée de l'observabilité des données de marché utilisées dans la valorisation et de la robustesse des modèles de valorisation mesurée en terme d'efficience à fournir une valorisation dans le consensus de marché. Il ressort de cette application que les dérivés utilisés par le Groupe CDC en couverture de ses activités sont principalement de niveau 2.

• Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, des instruments financiers de titrisation, et des dérivés de couverture.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

2.6.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - actif	Total
Solde au 01.01.2023	31 762	4 260	615	1 153		37 790
Acquisitions	8 468	2	138			8 608
Cessions et remboursements	(5 839)	(93)	(12)	(161)	2	(6 103)
Transferts vers ou hors niveau 3	(396)	(2 250)	3	(951)		(3 594)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		(69)	(25)			(94)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	(325)			28	(1)	(298)
Effets des variations de périmètre & autres	(166)		(156)	1	(11)	(332)
Solde au 31.12.2023	33 504	1 850	563	70	(10)	35 977
Acquisitions	1 925	242	(6)			2 161
Cessions et remboursements	(1 103)	(46)	(1)	(27)	1	(1 176)
Transferts vers ou hors niveau 3	19	(82)				(63)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		15	2			17
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	400			(4)	(1)	395
Effets des variations de périmètre & autres	(30)		13			(17)
Solde au 30.06.2024	34 715	1 979	571	39	(10)	37 294

2.7 Facteurs de risque

2.7.1 Organisation générale du dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité du Groupe

2.7.1.1 Réglementation applicable

Conformément à l'article 4 du décret n°2020-94 du 5 février 2020, le dispositif de contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts comprend :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- un système de documentation et d'information ;
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

Conformément aux articles 5 et 6 du même décret, la Caisse des Dépôts doit s'assurer du déploiement de ce dispositif à l'ensemble du Groupe, à savoir :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer du respect, par les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe au sens du règlement modifié du comité de la réglementation comptable n° 99-07 du 24 novembre 1999 ou des normes IFRS, des dispositions du présent décret n°2020-94 ou de toute autre disposition relative au contrôle interne auxquelles ces entreprises sont assujetties ;
- s'assurer que les systèmes mis en place par ces entreprises sont cohérents entre eux afin de permettre la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques encourus au niveau consolidé ;
- vérifier la mise en place par ces entreprises d'un système de contrôle et de procédures adéquates pour la production des informations et renseignements utiles aux fins de l'exercice de la surveillance sur une base consolidée.

Le décret rend applicables les dispositions prudentielles, avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n°575/2013, concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe (notamment l'arrêté du 03 novembre 2014 sur le contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques) et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

2.7.1.2 Les acteurs du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne, de gestion des risques du Groupe et de conformité. Le directeur général fixe pour le Groupe les politiques relatives aux risques et à la conformité ainsi que les principes de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique). Il est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques.

Les directeurs de la Caisse des Dépôts Section générale et les dirigeants des filiales sont responsables de la déclinaison des politiques définies par le Groupe au sein de leur périmètre, dans le respect des réglementations spécifiques qui leur sont applicables.

Au sein de ces entités, les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en

termes de procédures et de séparation des fonctions. Ils s'assurent que les opérations sont réalisées en conformité avec les dispositions propres à l'entité concernée, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou d'instructions des dirigeants, prises notamment en application des politiques fixées par le Groupe.

A l'échelle du Groupe, la direction des risques du Groupe constitue la deuxième ligne de défense. Les fonctions risques, contrôle permanent et conformité des entités mettent en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques (y compris du risque de non-conformité) et de contrôle permanent au sein des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des dirigeants de ces entités.

La direction des risques du Groupe est responsable du dispositif groupe de gestion des risques. Elle élabore et met en œuvre le cadre de gestion des risques, en tenant compte du cadre d'appétit aux risques défini par le Groupe.

Le département du contrôle permanent est rattaché à la direction des risques du groupe, les départements risque opérationnel, contrôle permanent et cybersécurité ont été regroupés au 1er avril 2024 au sein d'un département risque opérationnel, cyber et contrôle assurant ainsi un rôle de pilotage et de contrôle de second niveau du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le département risques opérationnel, cyber et contrôle permanent a la responsabilité d'organiser le dispositif de contrôle permanent de second niveau indépendant des entités opérationnelles via un plan de contrôle qui combine le principe d'exhaustivité du contrôle permanent et une approche par les risques. Pour ce faire, elle s'appuie sur les fonctions contrôle permanent des filiales et s'assure de leur correcte application de la Charte de contrôle permanent du groupe Caisse des Dépôts.

Le pôle conformité et déontologie, rattaché à la direction des affaires juridiques, conformité et déontologie est responsable en particulier du dispositif visant à se prémunir contre le risque de non-conformité, tel que défini par le décret n° 2020-94 du 5 février 2020. Il assure le suivi de l'évolution des réglementations applicables à la Caisse des Dépôts en matière de conformité et en pilote la déclinaison au sein du Groupe.

L'Inspection Générale – Audit du Groupe est responsable du contrôle périodique au sein du dispositif de contrôle interne. A ce titre, cette direction intervient sur le périmètre des métiers de l'Établissement public et sur celui des filiales contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Pour ce faire, l'Inspection Générale – Audit du Groupe exerce un droit d'audit sur les filiales et elle anime le réseau d'audit interne du Groupe formé des directions d'audit des filiales afin, notamment, de coordonner les actions du contrôle périodique à l'échelle du Groupe. L'Inspection Générale – Audit du Groupe réalise ses missions de manière indépendante, selon une programmation pluriannuelle approuvée par la gouvernance de la Caisse des Dépôts à laquelle elle rend compte régulièrement (exécution de ses missions, suivi des recommandations). L'inspection Générale – Audit du Groupe réalise notamment deux typologies de missions : les missions d'assurance (missions d'audit) prenant place dans la programmation d'audit pluriannuelle et les missions d'inspection dont la caractéristique commune est d'être demandée hors plan et par la gouvernance (Direction Générale ou Commission de surveillance). Parmi les missions d'inspection, on distingue :

- la réalisation de missions spécifiquement demandées par la gouvernance pour lui apporter des éclairages stratégiques sur des sujets sensibles ;
- la réalisation de missions faisant suite à des incidents/dysfonctionnements/atteintes à la probité... .

2.7.1.3 Organisation

2.7.1.3.1 Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent couvre l'ensemble des activités des directions, des filiales et des autres entités qui sont rattachées opérationnellement à ces dernières, y compris les activités essentielles ou importantes externalisées, au sens de la réglementation bancaire et financière, auprès d'un prestataire.

Il s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

- le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont conduits par les services opérationnels et les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;
- le deuxième niveau de contrôle incombe à la direction des risques du Groupe et aux responsables du contrôle permanent et de la conformité des filiales. Il contribue au contrôle de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées. Il vise également à assurer l'adéquation des dispositifs de contrôle de premier niveau aux risques encourus et aux activités exercées. Les contrôles sont définis en lien avec la cartographie des risques, les indicateurs d'alerte et les incidents.

Les principes du contrôle permanent de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier validé en comité exécutif, la « Charte de contrôle permanent Groupe ». Le document s'impose à l'ensemble des directions de la Caisse des Dépôts Section générale (ci-après « les directions ») et aux entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle permanent s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés.

Au sein de la Caisse des Dépôts Section générale, les plans de contrôle de deuxième niveau, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'action associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les autres entités se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2.7.1.3.2 Gestion des risques

Les entités du Groupe doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus et dans le respect du principe de subsidiarité.

L'intégration des risques des filiales de la Caisse des Dépôts dans le pilotage consolidé des risques, est adapté aux différents domaines de risque, en fonction de la nature des activités de chaque filiale. Ainsi, de manière générale, un suivi des risques en vision consolidée est réalisé par la Caisse des Dépôts pour :

- les risques financiers en intégrant les filiales financières et immobilières ;
- les risques non financiers en intégrant les principales filiales du périmètre de consolidation comptable.

Le risque de liquidité est géré au niveau de chacune des entités du Groupe.

La Caisse des Dépôts exerce sa 2^e ligne de défense des risques opérationnels et le pilotage des risques opérationnels du Groupe avec :

- la constitution d'un département dédié au sein de la direction des risques du Groupe désormais pleinement intégré au département risque opérationnel, cyber et contrôle ;
- la structuration et l'animation d'une filière risques opérationnels Groupe ;
- la révision de sa politique Groupe de gestion des risques opérationnels ;
- le renforcement des normes et méthodes à l'échelle du Groupe en matière de cartographie des risques opérationnels et de déclaration des incidents ;
- la structuration de reporting réguliers et d'alertes relatifs aux incidents, à l'attention de la gouvernance.

2.7.1.3.3 Contrôle périodique

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par l'Inspection Générale – Audit du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Sur le périmètre de l'Etablissement public, IG Au exerce de manière exclusive la fonction de contrôle périodique. Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux des autres fonctions d'assurance (internes et

externes) dont le niveau de maturité est évalué préalablement. En particulier, IG Au exploite les résultats de contrôles de la seconde ligne de défense et appréhende les informations issues des cartographies des risques. Ces éléments lui permettent de prioriser ses travaux. En outre, la seconde ligne de défense comme la première constituent des objets d'audit à part entière. Enfin, les conclusions des contrôles réalisés par des organes externes (ACPR, Cour des Comptes, BCE, Commissaires aux Comptes, ...) sont directement reprises pour les besoins de l'élaboration de la programmation pluriannuelle d'audit et le cadrage des missions d'audit.

Sur le périmètre des filiales, IG Au intervient de manière complémentaire avec les audits et inspections locaux. IG Au a déterminé des principes d'intervention dans les filiales qui impliquent la couverture d'une série de thématiques. En vertu d'un principe de subsidiarité expliqué dans la charte d'audit interne du groupe, IG Au peut déléguer la revue de certaines de ces thématiques au contrôle périodique local, sous certaines conditions.

2.7.1.3.4 Supervision exercée sur les entités du Groupe

Les directions des risques et la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie (au titre de la conformité) du groupe Caisse des Dépôts exercent un lien fonctionnel sur les fonctions homologues des entités du Groupe.

Les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des entités du Groupe rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques du Groupe.

Chaque filiale financière du Groupe dispose de ses propres outils et processus de suivi des risques adaptés à ses activités et à son organisation.

Les indicateurs de niveau Groupe sont suivis par la direction des risques du Groupe sur la base des informations transmises par les filiales (reporting risques, profil de risque consolidé, etc.).

Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts qui siègent dans les comités des risques et d'audit des filiales, s'assurent également, en lien avec la direction des risques du Groupe, du respect dans l'entité des dispositions de maîtrise des risques du Groupe stipulées dans la charte de gestion des risques du Groupe.

2.7.1.3.5 Reporting et instances de gouvernance

Deux fois par an, sous la présidence du directeur général, le comité des risques, du contrôle permanent et de la conformité examine la situation du Groupe en matière de risques et de contrôle interne.

La direction des risques du Groupe présente :

- une synthèse mensuelle sur les risques à l'attention du comité exécutif ;
- un rapport trimestriel sur le profil du risque du Groupe à l'attention du comité exécutif et de la Commission de surveillance, permettant notamment de contrôler le respect des niveaux d'appétit aux risques ;
- les résultats des exercices de cartographies des risques à l'attention du comité exécutif et de la Commission de surveillance.
- une synthèse des résultats de contrôle permanent, au travers de rapports semestriels, conformément aux exigences du décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts.

La direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie rend compte régulièrement à la gouvernance sur le dispositif de conformité et en particulier sur la LCB FT, conformément aux exigences du décret du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts.

L'Inspection Générale – Audit du Groupe rapporte régulièrement à la gouvernance de la Caisse des Dépôts. Sa programmation d'audit pluriannuelle est actualisée annuellement et approuvée successivement par le directeur général (présentation en comité exécutif) et la Commission de surveillance moyennant une présentation préalable au comité d'audit et des risques. En outre, elle restitue à ces mêmes instances le bilan annuel de l'activité du réseau d'audit interne du Groupe et l'état du suivi des recommandations d'audit et des régulateurs (présentation trimestrielle en comité exécutif et semestrielle en Commission de surveillance après examen par le comité d'audit et des risques).

L'inspection Générale – Audit du Groupe contribue également chaque année à la présentation de l'organisation et des orientations du contrôle interne de la Caisse des Dépôts.

Un rapport annuel sur le contrôle interne est élaboré, communiqué à la Commission de surveillance et transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dans le cadre des dispositions du décret n°2020-94 du 5 février 2020.

2.7.2 Risques financiers

2.7.2.1 Risque de crédit et de contrepartie

2.7.2.1.1 Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future : le « forward looking » repose sur une approche modélisée pouvant être complétée par une approche à jugement d'expert. Les éléments de cadrage macroéconomiques s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts, mais chaque entité en assure la déclinaison pour chacun de ses segments d'exposition de manière à refléter le risque futur de la manière la plus précise possible. Certains segments nécessitent de compléter les scénarios Groupe avec des variables *ad hoc* compte tenu de leur spécificité, c'est le cas de Sfil pour les expositions aux collectivités locales françaises par exemple, pour lesquelles les modèles forward looking utilisés visent à projeter les principales variables susceptibles d'affecter les comptes des collectivités (bases fiscales, dotations d'Etat, tendances d'investissement, etc.).

Le cadrage macroéconomique utilisé au sein du Groupe repose sur quatre scénarios : un scénario central, deux scénarios adverses dont l'utilisation est laissée au choix des entités du Groupe, et un scénario haussier. Ils sont définis par les départements des études économiques de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de cinq ans, les principes suivants s'appliquent :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents. Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble des segments d'exposition avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de contreparties, reflétant ainsi la diversification du portefeuille.
- Les scénarios proposés ne sont pas des scénarios stressés : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macroéconomique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.
- Les scénarios retenus sont généralement des scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (programmation financière pluriannuelle, etc.), pour garantir une cohérence d'ensemble élevée en matière de pilotage financier et une bonne capacité de consolidation à un niveau Groupe.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD à maturité.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles, permettant à chaque entité du Groupe d'apprécier de la manière la plus fine possible les risques propres à ses portefeuilles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles de l'entité concernée, et est validé via un dispositif formalisé (comité de validation des modèles, validation par la direction de l'audit, etc.) avant utilisation.

Au titre de 2024, les scénarios intégrés par le groupe Caisse des Dépôts dans ses traitements de calcul des dépréciations en norme IFRS 9 sont les suivants :

2.7.2.1.2 Scénario central

Le scénario central de croissance retenu intègre une croissance de 0,7% à fin 2024, en effet, même si le choc inflationniste se résorbe celui-ci a pesé sur les ménages en 2023 et se transmet aux entreprises, à cela s'ajoute la hausse des taux d'intérêts qui vont peser sur les financements en 2024 et un contexte géopolitique très incertain. Une reprise du cycle reste attendue pour 2025 avec une croissance à 1,1%. Concernant l'inflation, le pic inflationniste est bel et bien dépassé. L'hypothèse de désinflation en 2024 est conservée avec un atterrissage à 2,5%. En termes de régime d'inflation à moyen terme, le cadrage inscrit, pour intégrer les effets inflationnistes des changements de paradigme dont la transition énergétique et écologique (TEE), un atterrissage de l'inflation européenne un peu au-dessus de la cible de 2 % de la BCE (tout en restant en ligne avec son mandat), et une inflation France à 2%. Concernant les taux d'intérêts l'hypothèse d'un assouplissement monétaire en 2024 est confortée. Un reflux du taux de dépôt à 3,25 % fin 2024 est retenu. Les taux longs débutent 2024 en intégrant beaucoup de baisses de taux directeurs (davantage que le cadrage précédent) : la correction des anticipations, associée à l'attente de taux d'intérêt d'équilibre plus élevés dans le cadre de la TEE, amène à retenir des taux avec une trajectoire identique à celle déjà inscrite dans le cadrage de septembre (taux fin 2024 à 2,9 %).

Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous :

Variables scénario central	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
OAT 10 ans	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5
Inflation Etats-Unis	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
PIB Etats-Unis	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7
PIB zone euro	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Prix du brent en EUR	65,5	62,5	60,8	59,1	57,7
Prix du brent en USD	73,4	71,2	69,9	69,2	68,7
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	74,6	72	70,4	69,5	68,9
Spread corporate BBB zone euro en points de base	125	120	115	110	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2
Taux de chômage zone euro	6,8	6,7	6,7	6,7	6,7
Taux directeurs dépôt zone euro	2,50	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,75	3,00	2,50	2,50	2,50
Scénario central N-1	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	0,7	1,1	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5
OAT 10 ans	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5
Inflation Etats-Unis	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2
PIB Etats-Unis	0,8	1,7	1,8	1,8	1,7
PIB zone euro	0,6	1,1	1,1	1,1	1,0
Prix du brent en EUR	76,4	71,4	67,5	63,7	61,2
Prix du brent en USD	83,3	78,6	75,0	72,0	69,7
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	85,5	80,4	76,4	73,1	70,6
Spread corporate BBB zone euro en points de base	130	130	125	115	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2
Taux de chômage zone euro	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7
Taux directeurs dépôt zone euro	3,5	2,75	2,0	2,0	2,0
Taux directeurs (Etats-Unis)	5,0	4,0	3,0	2,5	2,5

2.7.2.1.3 Scénarios adverses et haussier

- Scénario adverse dit « en L »** : le scénario dégradé de cycle économique « en L » est destiné à stresser les activités financières du Groupe. Il intègre un choc récessif du PIB (de nature sanitaire, géopolitique, financière ou conjoncturelle), avec une forte baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc. La croissance potentielle mondiale est durablement affaiblie après le choc, limitant le rebond conjoncturel, de sorte que le redressement des marchés actions resterait limité et les taux d'intérêt resteraient structurellement bas. Les projections des principales métriques de ce scénario sont synthétisées ci-dessous. La Banque Postale n'utilise pas ce scénario.

Variables scénario en L	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	-1,5		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,5	9,2	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans					
Inflation Etats-Unis	1,7	1,4	1,0	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	-1,2		1,0	1,0	1,0
PIB zone euro	-2,0	-0,2	0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	38,3	30,6	30,6	30,6	30,6
Prix du brent en USD	42,2	33,8	33,8	33,8	33,8
Spread corporate BBB zone euro en points de base	250	150	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	5,6	6,3	6,6	6,8	6,8
Taux de chômage zone euro	8,5	9,3	9,6	9,7	9,7
Taux directeurs dépôt zone euro	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

Scénario en L N-1	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(1,5)		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,3	8,9	9,2	9,3	9,3
OAT 10 ans					
Inflation Etats-Unis	2,2	1,7	1,3	0,8	0,8
PIB Etats-Unis	(1,2)		1,0	1,0	1,0
PIB zone euro	(2,0)	(0,2)	0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	41,3	33,0	33,0	33,0	33,0
Prix du brent en USD	45,4	36,3	36,3	36,3	36,3
Spread corporate BBB zone euro en points de base	250	150	100	100	100
Taux de chômage Etats-Unis	5,7	6,4	6,7	6,9	6,9
Taux de chômage zone euro	8,6	9,4	9,7	9,8	9,8
Taux directeurs dépôt zone euro	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
Taux directeurs (Etats-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

- Le scénario dégradé de « krach obligataire »** avec choc inflationniste intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la transition écologique et énergétique se ferait, par rapport au scénario central, de manière plus désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).

Ce scénario et les projections de ses principales métriques sont détaillés ci-dessous :

Variables scénario Krach Obligataire	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	-1,5		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,5	9,2	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
OAT 10 ans (paramètre LBP)	4,56	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation Etats-Unis	4,5	3,8	3,5	3,5	3,5
PIB Etats-Unis		1,0	1,2	1,3	1,3
PIB Zone euro	-1,7		0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	95,0	109,2	109,2	109,2	109,2
Prix du brent en USD	99,7	114,7	114,7	114,7	114,7
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	91,1	109,1	114,7	114,7	114,7
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	5,1	6,1	7,1	8,1	9,1
Taux de chômage zone euro	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
Taux directeurs dépôt zone euro	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

Scénario Krach Obligataire N-1	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(1,5)		0,5	0,6	0,6
Taux de chômage (France métropolitaine)	8,3	8,9	9,2	9,3	9,3
OAT 10 ans	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
OAT 10 ans (paramètre LBP)	4,56	5,5	5,5	5,5	5,5
Inflation Etats-Unis	4,8	3,7	3,2	3,0	3,0
PIB Etats-Unis		1,0	1,2	1,3	1,3
PIB Zone euro	(1,7)		0,5	0,5	0,5
Prix du brent en EUR	102,3	117,6	117,6	117,6	117,6
Prix du brent en USD	107,4	123,5	123,5	123,5	123,5
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	98,1	117,5	123,5	123,5	123,5
Spread corporate BBB zone euro en points de base	300	300	300	300	300
Taux de chômage Etats-Unis	5,2	5,5	5,6	5,7	5,7
Taux de chômage zone euro	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
Taux directeurs dépôt zone euro	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Taux directeurs (Etats-Unis)	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0

- Scénario haussier** : ce scénario retient une désinflation un peu plus rapide et marquée que dans le scénario central. Cela permettrait un rebond un peu plus marqué de la consommation (baisse un peu plus rapide du taux d'épargne) et donc de la croissance économique. Dans ce contexte, l'investissement et l'emploi se montreraient résilients. La normalisation des taux directeurs serait un peu plus rapide, se reflétant transitoirement sur les taux longs, dont la cible de moyen terme ne se serait pas modifiée. Cela créerait un environnement positif pour les marchés boursiers. Les atterrissages seraient identiques à ceux du scénario central.

Variables du Scénario haussier	2025	2026	2027	2028	2029
PIB France	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,4	7,2	7,1	7,1	7,1
OAT 10 ans	2,71	2,54	2,50	2,50	2,50
Inflation Etats-Unis	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4
PIB Etats-Unis	2,0	2,1	2,0	1,8	1,7
PIB Zone euro	1,5	1,6	1,3	1,2	1,0
Prix du brent en EUR	63,4	61,4	60,5	59,1	57,7
Prix du brent en USD	71,0	70,0	69,6	69,2	68,7
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	73,1	70,4	69,8	69,4	68,9
Spread corporate BBB zone euro en points de base	122	118	114	110	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,1	3,9	3,7	3,6	3,5
Taux de chômage zone euro	6,7	6,4	6,3	6,2	6,2
Taux directeurs dépôt zone euro	2,25	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	3,50	3,00	2,50	2,50	2,50

Scénario haussier N-1	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage (France métropolitaine)	7,2	7,2	7,1	7,0	7,0
OAT 10 ans	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation Etats-Unis	2,2	2,3	2,4	2,3	2,3
PIB Etats-Unis	1,2	2,0	1,8	1,8	1,7
PIB Zone euro	1,6	1,6	1,3	1,2	1,1
Prix du brent en EUR	63,1	63,4	61,9	59,9	58,0
Prix du brent en USD	70,0	71,0	70,0	68,3	66,7
Prix du brent en USD (paramètre LBP)	74,7	70,6	70,4	68,9	67,3
Spread corporate BBB zone euro en points de base	135	132	130	120	110
Taux de chômage Etats-Unis	4,7	4,4	4,2	4,0	4,0
Taux de chômage zone euro	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
Taux directeurs dépôt zone euro	2,75	2,25	2,00	2,00	2,00
Taux directeurs (Etats-Unis)	4,25	3,25	3,00	2,50	2,50

2.7.2.1.4 Scénarios du périmètre SFIL

Sur la base des scénarios Groupe, la Sfil décline des scénarios propres au secteur des collectivités locales, et qui visent à projeter les impacts macroéconomiques et les décisions prises en Loi de finance sur l'évolution des recettes fiscales et les produits de services et autres recettes, sur l'évolution des dotations d'Etat et sur la trajectoire des dépenses d'investissement. Trois scénarios sont ainsi constitués :

- un scénario central qui propose une évolution des comptes des collectivités locales *via* une progression des recettes de fonctionnement légèrement plus dynamique que celle des dépenses de fonctionnement, permettant la progression significative de l'épargne brute et nette
- un scénario optimiste se différenciant du scénario central par des hypothèses macroéconomiques (évolution du PIB, inflation et chômage) plus favorables, une moindre indexation des dépenses de personnel sur la croissance du PIB et une progression plus marquée des dotations de l'Etat
- un scénario pessimiste par des hypothèses macroéconomiques (évolution du PIB, inflation et chômage) moins favorables, un gel des dotations de l'Etat, un maintien des dépenses de personnel et des charges à caractère général en volume malgré la contraction du PIB et une hausse plus marquée des dépenses d'intervention.

L'évolution des indicateurs macro-économiques correspondant à ces trois scénarios est présentée ci-après :

Variables du Scénario central	Scénario Central CDC Sept. 2023			
	2023	2024	2025	2026
Inflation	5,0	2,7	2,3	2,1
Croissance du PIB	0,8	0,7	1,1	1,1
Chômage	7,0	7,3	7,5	7,5
Taux d'intérêt SPL*	1,9	2,2	2,2	2,3
OAT 10 ans	3,0	2,9	2,8	2,7

Variables du Scénario favorable	Scénario Central CDC Sept. 2023	Scénario Optimiste LBP Oct. 2023		
	2023	2024	2025	2026
Inflation	5,0	2,3	2,0	2,0
Croissance du PIB	0,8	1,5	1,5	1,3
Chômage	7,0	7,2	7,2	7,1
Taux d'intérêt SPL*	1,9	2,1	2,0	2,1
OAT 10 ans	3,0	2,7	2,5	2,5

Variables du Scénario adverse	Scénario KO CDC			
	2023	2024	2025	2026
Inflation	4,8	5,8	4,2	3,7
Croissance du PIB	0,5	(1,5)	0,0	0,5
Chômage	7,2	8,3	8,9	9,2
Taux d'intérêt SPL*	1,9	3,0	3,2	3,5
OAT 10 ans	3,0	5,5	5,5	5,5

*Calcul réalisé sur la base de l'OAT 10 ans

2.7.2.1.5 Synthèse des scénarios utilisés par les entités du Groupe

La probabilité d'occurrence des scénarios utilisés par les entités du Groupe est résumée dans le tableau ci-dessous. La pondération des scénarios de la Sfil indiquée dans le tableau concerne le portefeuille SPL France, représentant la majorité des encours :

Scénarios	2025-2029			2024-2028 (n-1)		
	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	Sfil ⁽¹⁾	Section générale Caisse des Dépôts	La Banque Postale	Sfil ⁽¹⁾
Central	60%	60%	sans objet	65%	60%	sans objet
Alternatif en L	5%	sans objet	sans objet	5%	sans objet	sans objet
Krach obligataire	20%	30%	sans objet	15%	30%	sans objet
Haussier	15%	10%	sans objet	15%	10%	sans objet
Central (SFIL)	sans objet	sans objet	55%	sans objet	sans objet	60%
Pessimistes (SFIL)	sans objet	sans objet	30%	sans objet	sans objet	25%
Optimistes (SFIL)	sans objet	sans objet	15%	sans objet	sans objet	15%

(1) Les scénarios forward looking de Sfil s'appliquent aux collectivités locales françaises (hors hôpitaux publics), qui représentent la majorité des encours, mais aussi aux banques et aux souverains figurant dans leurs portefeuilles.

L'utilisation des nouveaux scénarios macroéconomiques et de leur nouvelle pondération entraîne pour le périmètre de la Caisse des Dépôts Section générale une très légère augmentation des probabilités de défaut sur la majorité des segments, cette évolution n'étant pas significative. In fine, l'impact sur les ECL est très modéré, les évolutions de celles-ci étant également liées à l'évolution des EAD et à des modifications de profils individuels (ratings, changements de bucket).

2.7.2.1.6 Evolution des risques de crédit

Les directions des risques des entités du groupe Caisse des Dépôts ont poursuivi en 2024 les travaux visant à calculer un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques des portefeuilles de crédit à la clientèle, et des portefeuilles de titres de dettes.

Ces travaux ont reposé à la fois sur l'application des procédures en vigueur pour identifier les dégradations significatives de risques (règles de classification dans les « buckets » de la norme IFRS 9), et sur des évaluations spécifiquement conduites au regard des impacts potentiels des conséquences de l'évolution du contexte macro-économique (inflation, hausse des taux, croissance, etc).

En conséquence, il est possible de présenter les impacts sur l'évaluation du risque de crédit pour le groupe Caisse des Dépôts selon deux grandes catégories :

- des impacts généraux liés à la mise à jour des scénarios macro-économiques et leur déclinaison dans les modèles de provisions statistiques associées
- des impacts spécifiques, individuels ou sectoriels, liés à la revue analytique des portefeuilles de clients et de titres.

L'impact des risques climatiques dans les ECL de la Caisse des Dépôts Section générale est principalement capté via les systèmes de notation utilisés, en particulier les capacités d'ajustement de notes (« override ») destinés à prendre en compte les risques de transition et/ou de vulnérabilité physique pesant sur les contreparties. Il s'agit donc d'une approche individualisée et validée lors des revues de notation.

Sfil intègre également l'impact des dépenses liées à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et aux mesures d'atténuation des risques physiques du changement climatique dans leur scénario IFRS9 forward looking pour leur portefeuille « communes et groupements intercommunaux à fiscalité propre ».

A date il n'est pas intégré de composante climatique spécifique dans le calcul des ECL de La Banque Postale. Des travaux ont été initiés pour tenir compte des attendus importants de la part des régulateurs et superviseurs bancaires sur ce volet. Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques et en quantité suffisante, pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL, directement dans les paramètres de risque, en ayant pour objectif de limiter les approches par overlays. Des approches collectives complémentaires pourront être également envisagées si le cadre normatif et réglementaire se stabilise (Taxonomie européenne des actifs verts), dès lors que des informations pertinentes seront disponibles (CSRD) ou en s'appuyant sur d'autres travaux (analyse de plans de transition, ...).

Certains de ces travaux devraient livrer des résultats au cours du second semestre 2024.

Concernant les mesures générales d'ajustement des provisions statistiques, les modèles de « probabilité de défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9 tiennent pleinement compte des évolutions probables des grandes métriques économiques, l'ensemble des modèles ayant fait l'objet de recalibrages visant à intégrer les nouveaux scénarios macroéconomiques décrits supra.

Portefeuilles Clients

Les effets de la très forte augmentation des taux appliquée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont conduit à un changement de paradigme, avec un retour au premier plan des problématiques de financement.

Si le groupe Caisse des Dépôts n'anticipe pas de dégradation massive du profil de risque de ses portefeuilles Clients dans les mois qui viennent, mais plutôt un retour de la sinistralité vers sa moyenne de long terme, la trajectoire des expositions non performantes doit être attentivement surveillée.

La qualité du portefeuille de crédit reste relativement constante sur le premier semestre 2024. Il n'est pas observé de mouvement majeur d'augmentation de la sinistralité sur la clientèle de détail où le crédit à la consommation ne présente pas d'évolution significative, tout comme le crédit immobilier, bien qu'une dégradation graduelle et encore limitée soit enclenchée depuis un an. Quelques indicateurs avancés (notamment taux de premier impayé et flux de dossiers de surendettement) laissent anticiper une matérialisation du risque sur le crédit à la consommation plus visible à partir du second semestre. Sur l'activité Personnes Morales, les premiers signaux de dégradation constatés en 2023 se confirment sur le premier semestre 2024 avec la progression des encours suivis en watchlist, affaires spéciales et contentieux.

- Personnes physiques (périmètre La Banque Postale) :

Au 30 juin 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 41 millions d'euros (y compris clientèle professionnels).

Sur la clientèle de détail, pour rappel, à fin 2023, les mesures de provisionnement collectives étaient essentiellement des mesures préventives de provisionnement du risque portant sur des clients de LBP susceptibles d'être affectés par l'environnement inflationniste et de remontée des taux d'intérêt :

- clients détenteurs de crédit à la consommation (La Banque Postale Consumer Finance), ainsi que les clients ayant contracté des crédits immobiliers et ne disposant pas d'épargne dans les livres de La Banque Postale (et donc potentiellement en difficulté pour faire face à leurs échéances de prêts) ;
- cette mesure avait été ajustée en décembre 2023 avec l'intégration d'un plancher de probabilité de défaut (PD), afin de ne capter que les clients les plus vulnérables.

À noter que, ces mesures étant une anticipation de dégradation significative de risque, sont assorties, comme le prévoit la méthodologie Groupe en vigueur depuis 2019, d'un déclassement en bucket 2 des expositions concernées (sans générer nécessairement d'importantes provisions en raison de faibles niveaux de LGD). Ces mesures peuvent alors induire d'importantes variations du montant des expositions en bucket 2, sans traduire une dégradation observée de la qualité de crédit du portefeuille retail du groupe La Banque Postale, mais au contraire, comme dans le cas présent, refléter une approche de prudence. À noter enfin que les provisions passées à ce titre ont vocation à diminuer progressivement, à l'aune de l'amortissement du portefeuille et de l'évolution des modèles de la banque.

- Personnes morales (périmètre La Banque Postale) :

Au 30 juin 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de financement et d'investissement personnes morales est la résultante des éléments suivants :

- du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers Watchlist et/ou dégradés classés en Bucket 2 et dossiers en défaut en Bucket 3 IFRS 9) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;
- du provisionnement statistique sur le reste du portefeuille sain, ne faisant pas l'objet de mesures individuelles ou collectives.

Sur la clientèle des personnes morales, les mesures de provisionnement mises en œuvre au 31 décembre 2023, au-delà des décisions individuelles issues du processus *Watch List* et des ajustements de paramètres statistiques, étaient les suivantes :

- des mesures sectorielles sur le secteur de la Distribution, l'Automobile, l'Immobilier commercial, l'agriculture. En 2023, les mesures sur le secteur de l'immobilier avaient été renforcées au cours du second semestre afin de prendre en considération la dégradation de la conjoncture pour les acteurs de ce segment ; il s'agit plus particulièrement des acteurs de l'immobilier de bureau hors Paris et ceux de la promotion immobilière.
- les opérations à effets de levier (répondant aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne relatives aux « leveraged transactions »), dont les LBO, disposant d'une notation dégradée et d'un niveau de levier élevé, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation ;
- des mesures sur les prêts garantis par l'Etat (PGE).

À noter que, comme pour les expositions de la clientèle de détail, les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en *bucket 2* IFRS 9 puisque La Banque Postale estime qu'elles constituent une anticipation de dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille.

Au 30 juin 2024, sur ce portefeuille personnes morales, ces mesures ont évoluées :

- les mesures sur la distribution ont été révisées, afin de couvrir plus précisément les risques portés par les acteurs du secteur de la distribution non alimentaire exposés à la forte concurrence des pure players internet (Amazon...), avec des structures de coûts fixes élevés, liées aux implantations physiques et qui sont touchés par l'évolution des modes de consommation des clients (achats en ligne et livraison à domicile) mais également par la baisse du pouvoir d'achat ;
- les mesures sur les prêts garantis par l'Etat ont été renforcées avec pour complément les prêts participatifs relance (PPR).

Ainsi au 30 juin 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit pour LBP à 59 millions d'euros.

- Professions juridiques (périmètre Caisse des Dépôts Section générale) : Les ECL en bucket 2 restent non significatives (3 millions d'euros) pour ce segment de clientèle qui présente historiquement une sinistralité très faible. L'activité des notaires est particulièrement corrélée aux transactions du marché immobilier résidentiel, qui, sans surprise, a continué son ralentissement en 2023 et au premier semestre 2024, compte tenu du contexte inflationniste et de la hausse des taux des crédits immobiliers. Néanmoins, l'impact démographique combiné à la trajectoire attendue des taux au second semestre 2024 pourrait amortir l'impact et soutenir l'atterrissage du marché immobilier résidentiel.
- Collectivités locales françaises (périmètre Sfil) :
Le bilan 2023 du suivi des comptes par la DGFIP conclut à des évolutions contrastées au sein des collectivités locales : poursuite de l'amélioration de la situation financière pour le bloc communal (communes + groupements à fiscalité propre), avec notamment une progression de l'épargne nette d'environ 15%, et détérioration de la situation financière des régions (l'épargne nette baisse de 12%) et plus encore des départements (la baisse de l'épargne nette des départements atteint 54%) sous l'effet conjugué d'une chute brutale des droits de mutation à titre onéreux et d'un relatif dynamisme des dépenses d'aide sociale.
La trésorerie nette du bloc communal dans son ensemble fléchit légèrement (-3% pour les communes contre +1% pour les groupements à fiscalité propre) permettant ainsi de financer la progression de l'investissement (+7%). En revanche, les régions et les départements puiseraient significativement dans les fonds déposés sur le compte au Trésor, la trésorerie nette diminuant de 27% dans les départements et de 43% dans les régions.
La situation financière des établissements publics de santé (EPS) devrait continuer à se dégrader en 2023, impactée par les effets de l'inflation et des revalorisations salariales (Ségur, hausse du point d'indice), les difficultés de recrutement, et le remplacement de la garantie de financement par la Sécurisation Modulée à l'Activité, qui permet de sécuriser 70% de la garantie de financement

2022 pour les activités d'hospitalisation. Selon le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie dans un avis d'avril 2024, le déficit 2023 des EPS pourrait quasiment doubler par rapport à 2022, où il avait atteint 1 Md€.

- Secteur de la croisière (crédit export, périmètre SFIL) : Avec la fin de la pandémie, le secteur de la croisière a connu une forte reprise en 2023 qui s'est prolongée sur le premier semestre 2024. La situation financière des croisiéristes poursuit son amélioration. Les expositions à ce segment sont garanties à 100% par BPI Assurance Export au nom et pour le compte de l'Etat en principal et en intérêts. Au 30 juin 2024, certaines expositions sur le secteur de la croisière demeurent en Watchlist, dans l'attente d'une confirmation du redressement sur base des données du second semestre.

Portefeuilles de Titres (périmètre Caisse des Dépôts Section générale)

Au 30 juin 2024, le coût du risque de crédit est la résultante :

- du processus de surveillance des expositions en portefeuille ;
- des prises de décisions spécifiques de dégradations de notes internes ou de placement en *Watchlist* (générant un classement en bucket 2) suite aux revues d'analyses financières ;
- de l'actualisation des scénarios macroéconomiques en 2024 (cf. éléments *forward looking*) qui a permis d'ajuster les probabilités de défaut à la réalité du cycle.

Les revues réalisées sur le premier semestre 2024 montrent que les contreparties du portefeuille présentent une excellente résistance avec seulement 6% de notations internes dégradées, pour un taux d'amélioration des notations internes de 3%.

Grâce à la bonne résistance globale des notations internes des émetteurs obligataires, la répartition des contreparties entre bucket 1 et bucket 2 n'a pas connu d'évolution significative ; les ECL du bucket 2 sont stables à 2 millions d'euros au 30 juin 2024.

Evolution des pratiques de gestion

Le groupe Caisse des Dépôts a maintenu de manière globalement inchangée ses procédures et règles de gestion qu'il s'agisse des décisions d'engagement ou du suivi des portefeuilles.

Pour la Caisse des Dépôts Section générale et Sfil, les modèles de notation et de provisions n'ont connu aucun changement ou ajustement significatif et concernant l'évaluation continue de la robustesse des modèles, les procédures de *backtestings* n'ont pas été modifiées.

Dans la continuité des travaux de refonte de l'année 2022 concernant les pratiques et modèles de provisionnement en vigueur au sein du Groupe, la Direction des Risques du groupe La Banque Postale a intégré dans le processus de provisionnement au premier semestre 2024 les différents ajustements mentionnés supra et également dans le rapport financier de La Banque Postale.

2.7.2.2 Risques de marché

2.7.2.2.1 Risque de marché des portefeuilles d'actions de la Caisse des Dépôts Section générale

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions, des Stressed-VaR (1 mois, 99%) par une méthode de Monte-Carlo.

Cet indicateur est basé sur des hypothèses de distribution pseudo-gaussienne avec des queues de distribution épaisses. Ceci permet de donner une estimation précise du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions réelles de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la SVaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques. L'historique des rendements utilisés pour la SVaR s'étale sur une fenêtre historique stressée.

Ainsi, la SVaR nous donne une valeur de perte potentielle maximale dans un environnement économique particulièrement stressé.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul.

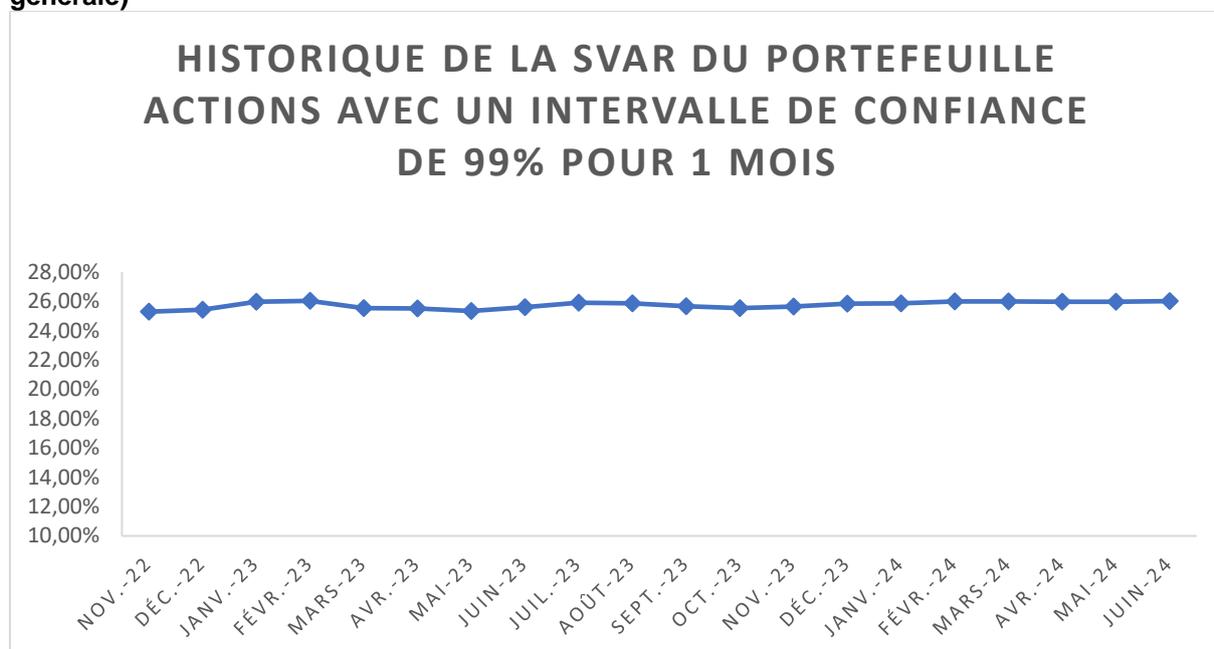
Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale peut notamment être décomposé par secteur (nomenclature ICB2 « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la SVaR globale. À cet effet, des SVaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la SVaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts Section générale sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change sous-jacent, puis contrevalorisées en Euro. En effet, le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts Section générale et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Indicateurs de la Caisse des Dépôts Section générale au 28 juin 2024

	Encours (en millions d'euros)	SVaR (en millions d'euros)	SVaR (en %)
Portefeuille actions	27 672	7 196	26,01%
Actions internationales	1 308	357	27,32%
Fonds cotés	1 262	297	23,54%
CDC Croissance	1 624	371	22,83%

Historique des niveaux de SVaR du portefeuille actions de la Caisse des dépôts (Section générale)



Depuis la mise en production de l'indicateur (novembre 2022), on peut observer que le niveau de la Stressed-VaR est resté dans une fourchette proche de 25%. Les variations sont dues aux évolutions des poids des positions et des secteurs dans le portefeuille au fil du temps.

Décomposition par secteur de la SVaR du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts Section générale au 28 juin 2024

	Poids dans la SVaR	Poids dans le portefeuille
Bien de consommation privée	20,6%	20,7%
Services et biens pour l'industrie	17,3%	15,5%
Banques	12,1%	7,6%
Assurance	8,2%	4,8%
Construction	5,4%	3,5%
Pharmacie/ Santé	6,3%	13,6%
Pétrole et gaz	4,1%	5,4%
Chimie	3,9%	4,7%
Technologie	5,0%	4,9%
Services aux collectivités	3,4%	4,1%
Alimentations et boissons	3,2%	4,8%
Automobile	2,9%	2,0%
Services financiers	2,5%	1,6%
Medias	1,6%	1,8%
Produits de base	1,0%	1,7%
Télécommunications	0,8%	1,9%
Voyage et loisirs	0,5%	0,4%
Immobilier	0,6%	0,5%
Distribution	0,3%	0,3%
Matières premières	0,2%	0,2%

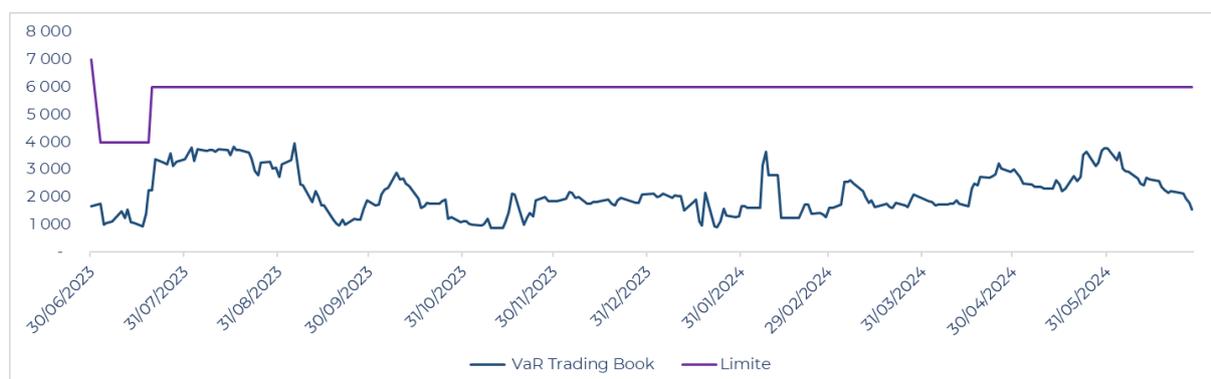
2.7.2.2.2 Risque de marché des portefeuilles d'actifs de la Banque Postale

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie, de gestion des excédents de liquidité (portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture), et à travers la réalisation des opérations pour le compte de la clientèle. Le périmètre de suivi des risques de marché englobe le portefeuille de négociation et les opérations du portefeuille bancaire enregistrées à la Juste Valeur, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêts/emprunts. Les risques associés sont évalués à l'aide :

- de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du portefeuille de La Banque Postale à une variation de facteurs de risques
- de la VaR ; La Banque Postale met en œuvre une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels La Banque Postale est exposée. La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques de La Banque Postale à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, de *spread* de crédit et aux marchés actions. Les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, et les risques sur volatilité sont modérés.

VaR du portefeuille de négociation de La Banque Postale S.A (en millions d'euros)



La VaR du portefeuille de négociation a atteint un maximum de 3,96 millions d'euros pour une moyenne de 2,14 millions d'euros sur un an. La limite a été portée à 6 millions d'euros notamment pour répondre aux besoins de couverture de taux du bilan et au développement de l'activité de Structuration. Aucun dépassement de limite n'a été constaté.

2.7.2.2.3 Risques de marché des portefeuilles d'actifs de SFIL

De par sa nature de banque publique de développement, SFIL n'a pas vocation à traiter des opérations à des fins de négociation et donc à porter des risques de marché au sens réglementaire du terme. Par ailleurs, CAFFIL en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire. Néanmoins, certaines positions ou activités du portefeuille bancaire sont quand même sensibles à la volatilité des paramètres de marché ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires et sont globalement faibles et/ou en diminution.

Il s'agit principalement :

- des risques induits par la fluctuation de la valorisation des actifs financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat ou les capitaux propres. La sensibilité des prêts comptabilisés en juste valeur par le résultat s'élève au 30 juin 2024 à 1,1 million d'euros pour une variation du spread de crédit du portefeuille de 1 point de base. Cette sensibilité est en baisse de 0,2 par rapport au 31 décembre 2023, signe de l'amortissement tendanciel de ce portefeuille de prêts. Celle des titres comptabilisés en juste valeur par les capitaux propres est très faible, les titres de ce portefeuille ayant une échéance inférieure à un an.
- des variations des ajustements de valeurs comptables sur dérivés comme la CVA (Credit Valuation Adjustment) et la DVA (Debit Valuation Adjustment), comptabilisées en résultat en application des normes IFRS
- de la provision pour titres de placement au sens des normes comptables françaises
- des risques pouvant se matérialiser au niveau des comptes de Sfil, sur base individuelle, dans le cadre de son activité d'intermédiation de dérivés réalisée pour le compte de CAFFIL, si les dérivés réalisés par Sfil avec des contreparties externes ne sont pas parfaitement répliqués auprès de CAFFIL.

2.7.2.3 Risques structurels

2.7.2.3.1 Risque de liquidité

2.7.2.3.1.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, de ne pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation de marché et/ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 2 du décret 2020-94 et se traduit par l'absence de bassin de liquidité au niveau du Groupe.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités du groupe Caisse des Dépôts. Ce document rappelle en premier lieu qu'il n'existe pas de bassin de liquidité au niveau du groupe Caisse des Dépôts. Ainsi, chaque entité est responsable de la gestion de sa liquidité et de son financement.

Compte tenu de ses missions au service du développement économique du pays, de son rôle de gestionnaire de confiance pour compte de tiers, la politique de liquidité du Groupe vise à préserver sa capacité de financement sur un horizon de long terme dans toute condition de marché. En tant qu'actionnaire, la Caisse des Dépôts s'assure que ses filiales mettent en œuvre une politique de liquidité prudente, en adéquation avec les objectifs du Groupe, leurs objectifs propres et leur autonomie de gestion.

À cet effet, chaque entité doit disposer d'une politique de liquidité documentée déclinant en termes de risques l'approche de la politique de liquidité de la Caisse des Dépôts et revue *a minima* une fois par an par la gouvernance de l'entité.

La documentation doit couvrir notamment les principaux points suivants :

- la gouvernance de la liquidité au sein de l'entité
- les indicateurs de suivi utilisés et l'encadrement en limites
- la déclinaison opérationnelle de la politique de liquidité
- les stress-tests mis en place et les processus de contingence.

Les entités régulées disposent d'un corpus procédural définissant leurs risques de liquidité et précisant les indicateurs de risque de liquidité et leur encadrement. Chaque entité fait valider à ses instances de gouvernance au moins une fois par an son plan de financement, précisant la nature des financements cibles, et le montant de ses programmes d'émissions.

Les entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi des équilibres de liquidité et des opérations de financement, ainsi que des procédures permettant de garantir la diversification des sources de financement. Le cas échéant, les entités documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.7.2.3.2 Dispositif de gestion du risque de liquidité et gouvernance

2.7.2.3.2.1 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de la Section générale

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigences de l'établissement public ;

- limiter la dépendance vis-à-vis des financements de marché¹

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par le modèle prudentiel (document de référence mis à jour annuellement), complété par l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) qui permet de démontrer un dispositif solide d'évaluation et de pilotage de la liquidité. Ils contiennent la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le modèle prudentiel définit une série d'indicateurs permettant d'apprécier la situation de la Section générale du point de vue du risque de liquidité, de quantifier ce risque dans sa globalité et de le piloter. Ces indicateurs sont suivis dans le cadre du comité mensuel de gestion de bilan et du comité trimestriel de gestion des bilans, ils permettent de :

- suivre le niveau des ressources (encours des dépôts juridiques et réglementés, volume d'émissions) ;
- piloter le niveau de la réserve de liquidité ;
- mesurer l'asymétrie entre actifs et passifs ;
- projeter le bilan selon diverses hypothèses ;
- mesurer la résistance de la Section générale à des stress de liquidité ;
- piloter les ratios de liquidité réglementaires NSFR et LCR ;
- et de façon plus générale de piloter le risque de liquidité à court terme et moyen terme.

En l'absence de bassin de liquidité au niveau du groupe Caisse des Dépôts, ces indicateurs sont calculés sur le périmètre social et sont généralement assortis de seuils d'encadrement. Ces limites et seuils font l'objet d'une revue annuelle et sont validés selon la gouvernance dédiée. L'ILAAP de la Section générale prévoit en cas franchissement d'un de ces seuils, l'activation du plan de contingence et les modalités associées.

Principaux indicateurs du risque de liquidité.

Gaps de liquidité

Les gaps de liquidité, présenté mensuellement en comité mensuel de gestion de bilan, correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement sur un horizon de cinq ans. Ils sont calculés selon deux visions :

- l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle
- l'autre dynamique, afin d'appréhender l'impact lié aux réinvestissements et à la production nouvelle

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites (selon différents horizons temporels) appliqués au gap de liquidité statique sont fixés au regard des composantes de la réserve de liquidité.

En moyenne, ces seuils se situent autour de 24 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, les niveaux maximaux des gaps restent très éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité, dont dispose la Section générale est pilotée au quotidien et son niveau, ainsi que sa composition (notamment par composantes réglementaires, types de contreparties, niveau de

¹ L'encours des émissions à long terme en 2024 s'est établi conformément au plan de financement validé en comité de gestion de bilan.

haircut), sont suivies mensuellement en comité de gestion de bilan. La réserve de liquidité correspond au montant de liquidité susceptible d'être obtenue dans un délai réduit (quelques heures à quelques jours) même dans des conditions de fort stress. La réserve de liquidité est assortie :

- D'une limite intra-journalière complétée d'un seuil d'alerte, calibrés de façon à répondre aux besoins de liquidité intra-journaliers ;
- D'un niveau cible de pilotage calibré de façon à pouvoir financer, sur un mois, les engagements pris et les prévisions d'activité prévues dans la Programmation financière pluriannuelle (horizon de 5 ans), sans faire appel au marché interbancaire, dans un contexte d'écoulement des dépôts de la clientèle.

Au 30 juin 2024, le niveau de la réserve de liquidité est très confortable et très éloigné des seuils et limites.

Horizon de survie

Le pilotage du risque de liquidité est renforcé depuis 2023 par l'introduction d'un indicateur d'horizon de survie, calculé trimestriellement dans le cadre des stress tests de liquidité. Ce nouvel indicateur reflète la période durant laquelle la Section générale est en capacité d'honorer l'ensemble de ses engagements financiers en situation de stress. Il mesure ainsi la résilience de la Section générale en situation de stress sur la liquidité, en ligne avec les pratiques de place. L'horizon de survie de la Section générale reste très confortable dans les différents scénarios de stress, sur l'horizon de projection de la Programmation financière pluriannuelle.

Ratios de liquidité réglementaires

En application de la loi Pacte depuis début 2023 la Section générale déclare les ratios LCR et NSFR. Les niveaux de ces ratios sont très éloignés des limites réglementaires applicables à la Caisse des Dépôts, à savoir 100% et 80% respectivement pour le LCR et le NSFR.

Par ailleurs, dans le cadre du pilotage de ces ratios, des estimations à date sont réalisées, ainsi qu'une projection à 5 ans dans les 3 scénarios macroéconomiques et financiers de la Programmation Financière Pluriannuelle. Pour le LCR une projection statique est calculée quotidiennement à horizon de 90 jours.

Capacités de financement

Au 30 juin 2024, l'encours des émissions à long terme s'établit conformément au plan de financement validé en comité de gestion de bilan.

2.7.2.3.2.1.1 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de La Banque Postale

Systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité

Le dispositif d'encadrement utilisés en gestion en matière de risques de liquidité fait référence à des unités sociales du Groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante du Groupe.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe La Banque Postale sont également assujetties au niveau individuel.

Pilotage global du risque de liquidité de La Banque Postale

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 220 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*) : La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont

développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2015/61 ;

- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux et de trésorerie.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le comité de pilotage des risques Groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au comité ALM et Trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- Un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- Le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR *proxy* ;
- Un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de La Banque Postale dans l'univers de planification budgétaire du groupe La Banque Postale ;
- Des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- Le dispositif du plan de financement d'urgence (PFU), qui a pour buts principaux :
 - De définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - D'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - De mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et
 - Un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des principaux indicateurs du risque de liquidité.

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un scénario de crise globale. Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Afin de s'assurer de disposer à tout moment d'un coussin de liquidité suffisant via une mesure quotidienne interne du risque de liquidité, un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée) dont le LCR atteint le niveau de 169% à fin juin 2024 contre 146 % à fin décembre 2023.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder 6 mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons d'un, trois et cinq ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du groupe La Banque Postale.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- Encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- Encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- Profil de liquidité des actifs cessibles ;
- Hors-bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations hors-bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage. Le caractère cessible de certaines opérations peut, le cas échéant, être pris en compte.

Gap de liquidité statique long terme (en millions d'euros) au 30.06.2024

Impasses moyennes spot			
<i>(en millions d'euros)</i>	1 an	3 ans	5 ans
Emplois	(223 335)	(166 051)	(125 706)
Ressources	236 062	181 013	139 566
Hors-Bilan	(332)	(270)	(212)
Gap de liquidité 30.06.2024	12 396	14 692	13 637
Gap de liquidité 31.12.2023	21 907	20 683	18 636
Ecart	(9 511)	(5 991)	(4 999)

Le gap de liquidité (excédent de ressources) est en baisse sur la période car la baisse des PEL et des DAV n'est que partiellement compensée par les crédits et les opérations de refinancement.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding – ASF) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding – RSF) d'un établissement est fonction des caractéristiques de

liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus. Au 30 juin 2024, et dans le cadre des exercices réglementaires de liquidité réalisés pour la BCE, le ratio NSFR s'est établi à 133 %.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité. La réserve de liquidité est composée :

- Du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- Des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- D'émissions sécurisées (covered bonds) retenues ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Réserve de liquidité (en millions d'euros) au 30.06.2024

Composition de la réserve de liquidité

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2024
Cash et Banque Centrale	29 143
Titres HQLA	9 306
Autres titres éligibles BCE notés au BBB-	9 444
TOTAL RESERVE DE LIQUIDITE	47 893

En complément La Banque Postale serait aussi en mesure d'émettre 10,5 milliards d'euros de covered bonds éligibles à un refinancement en banque centrale conformément aux autorisations données dans son Plan de Financement, en collatéralisant ses prêts immobiliers.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (comité ALM et Trésorerie, comité barèmes et refinancements « CBR », comité de pilotage des risques Groupe « CPRG ») et exécuté opérationnellement par la Banque de Financement et d'Investissement.

Le plan de financement d'urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- Des indicateurs systémiques ;
- Des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer la surveillance accrue du risque de liquidité. La présentation, en période normale, des indicateurs est réalisée au cours du comité ALM & Trésorerie et périodiquement au CPRG. Ces indicateurs font également l'objet d'un suivi hebdomadaire dans le cadre du CBR. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion saine et prudente de la liquidité mise en œuvre par le comité ALM et Trésorerie et le CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA ;
- un accès au refinancement par la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Asset), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès aux plateformes de mises en pension Brokertec, Eurex Repo et Eurex GC pooling et NGT Bondlend ;
- un accès au marché interbancaire et à une clientèle *d'Asset Manager* et agences gouvernementales européennes ou internationales.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL), à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

Les actifs grevés / non grevés

Données au 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		Liquid asset buffer		dont EHQLA et HQLA
Actifs de l'établissement publiant les informations	117 455	24 926			199 267	8 333		
Instruments de capitaux propres	262				353		353	
Titres de créance	25 364	24 926	22 859	22 421	16 738	8 333	15 555	7 071
- dont : obligations garanties	189	188	190	189	2 198	2 136	2 177	2 115
- dont : titrisation					1 093	861	1 090	858
- dont : émis par des administrations publiques	24 534	24 526	22 030	22 021	5 129	4 825	3 845	3 586
- dont : émis par des sociétés financières	795	393	794	393	10 893	3 021	11 004	2 997
- dont : émis par des sociétés non financières	37	8	37	8	717	303	706	300
Autres actifs	92 546				181 304			

Les actifs grevés portés par La Banque Postale sont les suivants :

- Titres livrés en pension auprès d'autres contreparties financières ;
- Titres nantis au profit de la Banque centrale et du Crédit Logement ;
- Crédits immobiliers nantis en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs ;
- Appels de marge sur les titres et les dérivés ;
- Dépôts de garantie.

2.7.2.3.2.1.2 Dispositif de pilotage mis en place au niveau de SFIL

Gouvernance

L'appétit au risque de liquidité est défini par la direction de SFIL et est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est décliné en différents indicateurs de mesure du risque de liquidité (projections de liquidité en situation normale et en situation stressée, suivi de l'activité Crédit Export...) et encadré par les limites suivantes :

- Au titre de l'appétit aux risques de liquidité, SFIL doit pouvoir absorber un choc d'au moins 30 pb sur son spread de financement, sans que la perte de valeur en résultant, mesurée sur la base du gap de liquidité à 10 ans, ne dépasse 15% des fonds propres.
- Le plan de financement, élaboré dans le cadre de l'exercice budgétaire, doit être construit en respectant les indicateurs réglementaires, les capacités d'émission du Groupe et en évitant de concentrer les tombées d'émissions sur les mêmes time-buckets. Par ailleurs, il ne peut tabler que sur un recours limité en temps et en volume aux financements en Banque Centrale.
- L'horizon de survie en conditions stressées (fermeture des marchés de refinancement) est fixé à un an : SFIL et CAFFIL doivent pouvoir financer leurs activités pendant au moins un an, en

ayant recours soit aux financements Banque de France, soit aux lignes de liquidité existantes avec La Banque Postale et la Caisse des Dépôts

- Une limite est fixée sur l'activité Crédit Export visant à encadrer le manque à gagner (MAG) par rapport à la rentabilité attendue des prêts. Ce manque à gagner peut résulter d'une variation adverse du spread de refinancement de SFIL/CAFFIL pendant la période de tirage ou de la base EUR/devise pour les opérations en USD ou en GBP entre la date de cotation et la date de signature. Il intègre également un coût de portage négatif résultant du remplacement des excédents de liquidité générés par la stratégie de préfinancement de cette activité.

La gestion du risque de liquidité est assurée par :

- le comité de gestion actif-passif (« ALCO »), auquel participent la Gestion ALM de la direction financière, la direction des risques de marchés et les autres métiers de la banque concernés. L'ALCO décide de la stratégie de gestion ALM et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion.
- le comité « ALM Liquidité », qui prépare les dossiers soumis en ALCO et assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises.

Mesure du risque de liquidité

Les principaux indicateurs de suivi du risque de liquidité sont :

- Indicateurs de gestion en situation « normale »
 - besoins de liquidité dynamiques à court et moyen terme
 - concentration des échéances de funding
 - indicateurs internes (coût de financement du Groupe, évolution du cash collateral...)
 - indicateurs de marchés visant à alerter sur une éventuelle situation de crise systémique de liquidité
- Pilotage de la liquidité en environnement stressé

SFIL a développé un dispositif de tests de résistance qui contribue à l'identification, à la mesure et au pilotage du risque de liquidité. Ce dispositif s'appuie sur des scénarios hypothétiques (systémique d'une part combinant chocs systémiques et idiosyncratiques d'autre part) et sur une évaluation de leur impact sur les activités de SFIL. Il fait partie du processus ILAAP et s'articule de manière cohérente avec les autres processus de mesure des risques (ICAAP, Plan de rétablissement) afin d'assurer une cohérence d'ensemble des facteurs de stress et de leur déclinaison en regard des différents types de risques.

Les scénarios de stress sont revus selon une fréquence a minima annuelle. Ils sont déclinés au niveau de SFIL et de CAFFIL et tiennent compte des spécificités de gestion et du cadre réglementaire de chaque entité. Les principaux facteurs de stress pris en compte sont :

- une fermeture prolongée du marché interbancaire et du marché des obligations foncières
- une baisse générale de la valeur des titres en réserve de liquidité, augmentée pour certains d'entre eux d'une décote supplémentaire au titre du risque climatique
- une augmentation du versement de collatéral sur dérivés
- le défaut d'une contrepartie de dérivés
- des impayés sur les créances en faveur de la clientèle

Au 30 juin 2024, l'horizon de survie à plus d'un an est respecté dans chacun des scénarios de stress.

- Indicateurs de liquidité réglementaires
 - des établissements de crédit (LCR, NSFR)
 - Les limites de gestion des LCR de SFIL sur base individuelle et consolidée sont fixées à 150 %. Pour CAFFIL, le montant des réserves de liquidité prises en compte dans le calcul du LCR est désormais plafonné au montant des sorties de trésorerie nettes sur 30 jours, compte tenu des modifications apportées en juillet 2022 au calcul du LCR² dans le contexte de l'entrée en vigueur de la directive Covered Bond.

² Règlement Délégué 2022/786 du 10 février 2022.

- Au 30 juin 2024, les ratios LCR et NSFR de SFIL consolidé s'établissaient respectivement à 270% et 123%, nettement au-dessus de l'objectif de gestion.

Ratios de liquidité réglementaire au 30 juin 2024

Ratios réglementaires (SFIL conso, %)	30.06.2024	31.12.2023	Limite réglementaire	Early Warning RAF
LCR	270%	301%	100%	150%
NSFR	123%	122%	100%	108%

- spécifiques aux Sociétés de Crédit Foncier :
 - La réglementation des SCF impose que les dettes bénéficiant du privilège soient garanties par un encours d'actifs éligibles au cover pool supérieur ou égal à 105% de ces dettes privilégiées. Au 30 juin 2024, le taux de surdimensionnement était de 20%.
 - L'écart de Durée de Vie Moyenne (DVM) entre les actifs éligibles au *cover pool* et les passifs privilégiés (*covered bond*) ne doit pas excéder 18 mois. Au 30 juin 2024, cet écart était +0,5 année.
 - Le rapport sur les besoins de liquidité à 180 jours vise à vérifier que, dans un scénario statique, les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts par un montant suffisant de réserves de liquidité. A fin juin, la position de liquidité de Caffil est excédentaire sur 1 mois, puis un besoin de financement apparaît jusqu'à 3 milliards d'euros. Ce besoin est entièrement couvert par les réserves de liquidité, constituées des actifs HQLA et des valeurs de remplacement (4,5 milliards d'euros).
- Indicateurs Crédit-Export
 - Manque à Gagner (MAG) : sur le périmètre des opérations de gestion du crédit-export (prêt, refinancement, couvertures), il mesure la perte de revenus pouvant résulter d'un stress sur le coût du financement en euros du Groupe ou d'une augmentation du coût de financement en devises (USD ou GBP). La limite du MAG a été revue fin 2023 et portée à 275 millions d'euros afin de tenir compte de la croissance de l'activité crédit-export. Au 30 juin 2024, le MAG s'élevait à 168 millions d'euros et respectait la limite fixée dans le cadre de l'appétit au risque.

Capacités de financement

En temps normal, le financement de l'activité du Groupe est réalisé par :

- émissions d'Obligations Foncières chez CAFFIL, sécurisées par les actifs éligibles au cover pool (CAFFIL)
- émissions d'EMTN à long terme chez SFIL
- émissions de NEU-CP à court terme chez SFIL

Le premier semestre 2024 a été marqué par la fin du cycle de resserrement monétaire des principales banques centrales (Federal Reserve et Banque centrale européenne) et l'anticipation des premières mesures d'assouplissement de leur politique monétaire. Dans ce contexte porteur, l'activité dynamique d'émissions obligataires sur les segments des émetteurs souverains, supranationaux et agences (SSA) et des *covered bonds* a été soutenue par une forte demande globale des investisseurs sur un spectre large de maturités et s'est traduite par un mouvement de performance des spreads. En fin de semestre, la tenue d'élections législatives anticipées a provoqué un ralentissement de l'activité d'émissions obligataires et un écartement des spreads pour les émetteurs français.

Dans ce contexte, le groupe SFIL a réalisé un volume total d'émissions à long terme de 4,9 milliards d'euros au cours du premier semestre 2024, soit 57% du volume budgété. À la suite des turbulences des marchés générées par les élections législatives anticipées, le plan de financement a été suspendu en juin, avant de reprendre progressivement après les élections avec deux émissions de SFIL (TAP de 200 millions d'euros et émission ESG pour 1,25 milliard d'euros).

Impact du risque climatique

Dans le cadre de sa revue thématique des risques climatiques, SFIL a identifié plusieurs scénarios de stress auxquels elle pourrait être soumise, Entre autres figurent :

- une baisse des émissions ESG du fait d'une trop faible production de prêts verts ou sociaux ;
- à l'inverse, une trop forte demande de prêts par le Secteur Public Local, à laquelle SFIL ne pourrait répondre du fait de marchés d'émissions saturés par le volume de financement nécessaire
- une dégradation de l'accès de SFIL aux marchés de financement en raison d'une réputation entachée par le financement d'activités non-soutenables
- une baisse des réserves de liquidité de SFIL du fait d'une dégradation de la qualité de ses actifs, essentiellement souverains et assimilés

La probabilité d'occurrence de ces risques est estimée comme étant faible et leur survenance dans un avenir éloigné.

2.7.2.3.3 Risque de taux d'intérêt global

2.7.2.3.3.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation, ou risque de taux d'intérêt global, est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché mentionnés au point 2.7.2.2.

La gestion et le suivi du risque de taux d'intérêt global au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrivent dans le cadre de l'article 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adapté à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

Les équipes ALM de la Section générale de la Caisse des Dépôts et des filiales gèrent le risque de taux d'intérêt global sur leur périmètre respectif (mesures de gap de taux, trajectoires, sensibilité de la valeur actuelle nette).

La supervision du risque de taux relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de taux est généralement mensuelle.

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités régulées du groupe Caisse des Dépôts.

Les entités régulées du groupe Caisse des Dépôts disposent d'un corpus procédural définissant les indicateurs de risque de taux d'intérêt et leur encadrement, reflétant un appétit au risque de taux cohérent avec l'appétit au risque de taux défini au niveau du Groupe. S'agissant de l'insertion des risques de taux de chaque entité dans l'appétit aux risques du Groupe, chaque entité estime les impacts des scénarios pluriannuels du cadrage macroéconomique Groupe.

Les entités se dotent des systèmes d'information permettant le suivi de leur risque de taux. Le cas échéant, les entités documentent leur méthodologie de fixation de limites. Cette documentation inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites.

2.7.2.3.4 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux d'intérêt global

2.7.2.3.4.1.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de la Section générale

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux fixe, taux variable et taux conventionnel. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement, de placement à taux fixe et de prêts à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps issue d'une modélisation identique à celle utilisée au titre de la liquidité.

L'environnement actuel issu de la remontée des taux se traduit par une amélioration de la marge dégagée sur les investissements à taux fixe à l'actif du bilan alors que la rémunération des ressources à taux fixe au passif reste constante.

Depuis le 30 septembre 2023, la Section générale produit trimestriellement, à partir des données du bilan (y compris swaps) en fin de trimestre, un calcul de projection et de sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) utilisées dans le suivi et le pilotage de la position de taux. Ce calcul est fondé sur un bilan constant et une sensibilité à 1 an glissant et fait l'objet d'une présentation en comité de gestion de bilan (CMGB).

Cet indicateur se calcule par différence entre les produits et charges d'intérêts de l'établissement. Il est donc circonscrit au périmètre des instruments de taux (fixe et variable) et n'intègre pas des éléments importants du modèle économique de la Section générale (notamment dividendes récurrents liés à son portefeuille actions et participations, loyers récurrents perçus sur son portefeuille d'immobilier locatif).

Le calcul de la MNI à date se fait à bilan constant, c'est à dire que le bilan mourant selon les échéanciers contractuels des opérations, est complété par le renouvellement des opérations échues avec les mêmes caractéristiques et sur des niveaux de taux de marché prévalant à la date du renouvellement. La structure et la taille du bilan sont ainsi maintenus sur l'horizon de calcul de la MNI.

La sensibilité de la MNI correspond à la différence de résultats obtenus avec le scénario central et les scénarios stressés pour lesquels les taux sont choqués par translation à +/-200 pb et +/-100 pb.

Sensibilité de la MNI

(en millions d'euros)	30.06.2024
Translation -200 pb	226
Translation -100 pb	113
Translation +100 pb	(113)
Translation +200 pb	(226)

Il est à noter que compte tenu de la spécificité du bilan de la Section générale avec une partie importante d'actifs non taux (actions participations, immobiliers), la MNI ne donne qu'une vision partielle des résultats de la Section générale. La spécificité du bilan de la Section générale réside ainsi dans le fait qu'il présente structurellement un excédent d'exposition en taux au passif.

2.7.2.3.4.1.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de La Banque Postale

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est la direction du pilotage transverse des risques, Département des risques de bilan (DPTR--RB), qui est rattachée à la direction des risques groupe de La Banque Postale. Le département assume plusieurs missions :

- Cartographier les risques, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- Assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;

- Réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- Auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi via des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes. Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du comité ALM et Trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire (banking book) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Estr, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risque :

- Risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;
- Risque de courbe lié au risque de fixation généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- Risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- Risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- Risques induits par les positions exposées à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles obligataires de la salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impatte et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- Encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- Encours non échéancés (écoulement conventionnel)
- Hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité de gestion du bilan et par la direction des risques Groupe. Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des ressources à taux fixe et les montants moyens des emplois à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan par maturité.

Gap de taux par plot de maturité (en millions d'euros) au 30.06.2024

(Montant négatif = Excédent d'emplois à taux fixe)

(en millions d'euros)	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans
Emplois	(185 575)	(104 404)	(54 090)	(7 705)
Ressources	175 255	87 027	43 601	4 658
Hors-Bilan	2 954	7 445	4 582	1 553
Gap de taux 30.06.2024	(7 366)	(9 932)	(5 907)	(1 495)
Gap de taux 31.12.2023	(1 521)	(11 810)	(3 839)	(1 256)
Ecart	(5 845)	1 878	(2 068)	(239)

Au cours du deuxième semestre 2024, La Banque Postale a progressivement réduit sa position prêteuse à taux fixe notamment sur le moyen terme via la mise en place de swaps payeurs afin de stabiliser la position de transformation de la banque et respecter les limites internes d'encadrement du risque. D'autres évolutions bilantielles telles que la fuite de 2,1 milliards d'euros des PEL depuis fin 2023 et la décollecte des dépôts à vue des ménages au profit de l'épargne rémunérée ont contribué à une déformation de la position en taux.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock en prenant en compte des modèles comportementaux et des conventions d'écoulement des opérations sans échéances contractuelles. Les scénarios de choc sont les suivants :

1. choc parallèle vers le haut (+200 pb)
2. choc parallèle vers le bas (-200 pb)
3. pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse)
4. aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse)

5. hausse des taux courts
6. baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE. Ce *floor* commence à -1 % et est augmenté de 0.05 % jusqu'à atteindre 0 % à vingt ans.

Scénarios de chocs appliqués à des fins de surveillance

EVE

Variations de la valeur économique

(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023
Hausse parallèle	(1 494)	(1 797)
Baisse parallèle	1 246	1 555
Pentification	(290)	(396)
Aplatissement	(24)	(9)
Hausse Taux Courts	(433)	(450)
Baisse Taux courts	422	463

Le scénario de taux le plus défavorable pour La Banque Postale est une hausse parallèle de 200 pbs de la courbe (baisse de 1 494 millions d'euros de l'EVE, soit – 7,9 % de sensibilité de l'EVE rapportée aux fonds propres Tier 1). La limite réglementaire est de - 15 %. Cette sensibilité est en baisse par rapport au 31 décembre 2023.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence. Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendant des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et collecte des activités commerciales, ainsi que les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Cette sensibilité est mesurée par des scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence dont des « choc parallèle » vers le haut et vers le bas de +/-200 pb.

A noter qu'un taux plancher (*floor*) réglementaire sur le taux sans risque après choc est prescrit par l'ABE.

Variations des produits d'intérêts nets

(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023
Hausse parallèle	162	165
Baisse parallèle	(196)	(194)

Le scénario le plus défavorable à 1 an pour La Banque Postale est le scénario de baisse des taux de -2 % avec une perte de MNI de 196 millions d'euros, soit environ 11 % de la MNI sur un an glissant.

2.7.2.3.4.1.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de taux de SFIL

Gouvernance

L'appétit au risque de taux est défini par la direction de SFIL et est approuvé par le Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est assurée par :

- le comité de gestion actif-passif (« ALCO »), auquel participent la gestion ALM de la direction financière, la direction des risques de Marchés et les autres métiers de la banque concernés. L'ALCO décide de la stratégie de gestion ALM et contrôle sa correcte mise en œuvre à travers la revue des indicateurs de gestion.
- le comité « ALM Taux », qui prépare les dossiers soumis en ALCO et assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions de l'ALCO (notamment le contrôle des gestions déléguées).

Stratégie de couverture

- La gestion du risque de taux vise à protéger sur le long terme la valeur des fonds propres du Groupe à travers le pilotage de la sensibilité de la VAN et à limiter la volatilité des revenus à court terme à travers le pilotage de la sensibilité de la MNI sur douze mois.
- La gestion du risque de taux est réalisée différemment chez SFIL et CAFFIL afin de tenir compte des spécificités des bilans et des activités de chaque entité.
 - Au niveau social, SFIL n'accepte pas de risque de taux. La stratégie de couverture du risque de taux consiste donc en une micro-couverture parfaite, réalisée :
 - soit par swaps contre Ester,
 - soit, pour les opérations de crédit export portées par SFIL, par l'intermédiaire du mécanisme de stabilisation,
 - soit par adossement parfait avec CAFFIL.
 - CAFFIL distingue deux types de stratégie de couverture du risque de taux en fonction des caractéristiques des opérations entrant à son bilan :
 - une stratégie de micro-couverture des éléments de bilan non nativement à taux révisable Euro et dont les caractéristiques (devise, type de taux, notionnel, durée...) génèrent un risque important en taux ou en devise. Les éléments micro-couverts sont toutes les opérations en devise, ainsi que les prêts ou les titres à taux structurés, gérés en run-off. Les éléments de couverture sont des swaps contre Euribor ou Ester.
 - une stratégie de macro-couverture pour les autres opérations en Euro (prêts SPL, titres de placement de trésorerie, émissions publiques et privées...) La macro-couverture est réalisée en privilégiant prioritairement les dénouements de swaps (swaps de couverture de passif pour couvrir des actifs et inversement), puis, en complétant, si besoin, par la mise en place de swaps de couverture. Ces swaps de couverture peuvent être soit réalisés directement sur le marché par CAFFIL, soit intermédiés par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Mesure du risque de taux

L'encadrement du risque de taux est réalisé à travers deux types d'indicateur :

- La sensibilité de la VAN mesure l'exposition au risque de taux et fixe et, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'exposition au risque de floor sur Euribor. Elle est calculée sur l'ensemble des opérations à taux fixe et à taux révisable du périmètre Sfil + Caffil, sans hypothèse de production nouvelle.
- La sensibilité de la MNI, calculée à douze mois sur l'ensemble des opérations à taux fixe et à taux révisable du périmètre Sfil + Caffil, avec une hypothèse de renouvellement automatique de chaque amortissement d'opérations de sorte à rendre le bilan constant.

Sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)

La sensibilité de la VAN est calculée selon huit scénarios de stress (les 6 scénarios réglementaires utilisés pour le calcul de la sensibilité de la VAN réglementaire + 2 scénarios internes combinant à la fois un risque de translation de la courbe des taux et un risque de pente). Pour ce qui est du risque optionnel lié aux floors, un choc de volatilité de 25% est appliqué conformément aux préconisations du régulateur. Le niveau de l'indicateur en sensibilité soumis à limite correspond à la perte maximale observée sur les 8 scénarios appliqués.

La limite de sensibilité a été définie par l'ALCO à -80 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -70 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, la perte maximale en VAN ressort à -23,2 millions d'euros dans le cas du scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux, contre une perte de -12,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 pour le même stress. A noter que l'intégration de la sensibilité de la VAN sur Euribors floorés réduit l'exposition globale au risque de taux dans l'ensemble des scénarios de stress (gain compris entre 2,4 et 18,8 millions d'euros).

Sensibilité de la VAN au 30.06.2024

Sensibilité					
(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023	Limite	Early Warning RAF	
+200bp	(15,8)	(2,8)	(80,0)	(70,0)	
-200bp Floor Progressif	45,9	37,9	(80,0)	(70,0)	
CT Hausse	(6,0)	5,4	(80,0)	(70,0)	
CT Baisse Floor Progressif	18,5	10,1	(80,0)	(70,0)	
Aplatissement Floor Progressif	2,3	11,1	(80,0)	(70,0)	
Pentification Floor Progressif	7,3	4,6	(80,0)	(70,0)	
Scénario interne aplatissement	(23,2)	(12,3)	(80,0)	(70,0)	
Scénario interne inversion	8,7	5,3	(80,0)	(70,0)	

Sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI)

Le risque en revenus est suivi à travers l'indicateur de sensibilité de la MNI (Marge Nette d'intérêt), calculé pour (i) un choc parallèle de + 200 pb et (ii) un choc parallèle de - 200 pb flooré à -100 pb. La sensibilité de la MNI est calculée à bilan constant sur un horizon de un an, en compensant chaque amortissement ou échéance d'opération par une nouvelle opération présentant des caractéristiques – montant, maturité, type de taux – identiques à celles de l'opération d'origine. Les taux d'intérêt appliqués aux opérations renouvelés sont les taux forward calculés avant et après chocs, augmentés d'un spread correspondant aux hypothèses budgétaires.

La sensibilité de la MNI est encadrée par une limite qui a été révisée en 2024 de -40 à -37 millions d'euros, avec un premier seuil d'alerte (Early Warning RAF) à -33 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, celle-ci était à -8,6 millions d'euros pour un choc de +200 bp, en baisse de 4,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution reflète essentiellement le rachat des prêts SPL en mars et juin 2024 ainsi que le mode de couverture en taux réalisé à ces occasions (mix de nouveaux swaps et de netting de swaps). En tout état de cause, la limite de -37 millions d'euros est respectée.

Sensibilité de la MNI au 30 juin 2024

(en millions d'euros)	30.06.2024	31.12.2023	Limite	Early Warning RAF	
+200bp	(8,6)	(3,8)	(40,0)	(36,0)	
-200bp (floor progressif)	8,0	2,0	(40,0)	(36,0)	

Gestion du risque de base sur Euribor

Le risque de base est mesuré par rapport à Ester. Il est suivi à travers les gaps d'index, calculés comme la différence entre l'écoulement des encours d'actifs et de passifs indexés contre Euribor. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à douze mois.

Au 30 juin 2024, les limites sont respectées.

Exposition au risque de base sur Euribors au 30 juin 2024

Gap moyen sur un an	30.06.2024	31.12.2023	Limite
Euribor 1 mois	259,8	310,7	[0 ; 1000]
Euribor 3 mois	1 054,8	149,6	[(2000) ; 2000]
Euribor 6 mois	737,7	(111,2)	[(2000) ; 2000]
Euribor 12 mois	386,8	146,7	[0 ; 1000]

Impact du risque climatique

La transition climatique est susceptible d'avoir des impacts importants sur certains indicateurs macroéconomiques (croissance, inflation...) ou financiers (hausse des taux d'intérêt, augmentation de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change...).

Cependant l'impact du risque climatique sur la gestion du risque de taux est estimé comme étant faible en raison :

- De la micro-couverture systématique des prêts structurés susceptibles d'être impactés par la hausse de la volatilité des marchés. Par ailleurs, cette activité est en run-off.
- De la politique de couverture du risque de taux mise en œuvre chez SFIL, consistant à limiter autant que possible le risque de taux sur les flux nouveaux.

2.7.2.3.5 Risque de change structurel

2.7.2.3.5.1 Définition, périmètre et gouvernance

Le risque de change structurel, hors opération de transaction se définit comme le risque de volatilité du résultat ou des capitaux propres, constaté ou latent, lié à une évolution du cours des devises face à une devise de référence.

La gestion et le suivi du risque de change au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre de l'articles 54 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit de disposer sur l'ensemble de son périmètre de consolidation, c'est-à-dire auprès de chacune des entités assujetties qui en font partie, de systèmes de mesure du risque adapté à la nature et au volume de leurs opérations.

Gouvernance Groupe

La Politique de gestion des risques financiers du Groupe définit les principes communs à l'ensemble des entités régulées du groupe Caisse des Dépôts :

- Les entités de la Caisse des Dépôts mettent en place une politique de gestion prudente du risque de change. La liste des devises autorisées fait l'objet d'une validation préalable de la gouvernance.
- Elles formalisent leur appétit aux risques de change et définissent les limites opérationnelles en cohérence avec cet appétit. Elles formalisent leur stratégie de couverture du risque de change et s'assurent de l'efficacité rétrospective et prospective de cette stratégie.
- L'exposition au risque de change résultant de la détention d'actifs et de passifs monétaires ou non monétaires non couverts contre le risque de change doit être limitée. Le caractère limité est apprécié par des mesures permettant de justifier que l'impact d'une variation du cours des devises est faible. Les impacts en sensibilité résiduels au risque de change doivent être remontés à la gouvernance.
- Les méthodes de couverture sont documentées et testées selon les normes comptables s'appliquant à l'entité. La documentation du dispositif inclut les règles de traitement et d'escalade en cas de constatation de dépassements de limites sur le risque de change.

Les équipes ALM de la Section générale et des filiales gèrent le risque de change sur leur périmètre respectif.

La supervision du risque de change relève des comités ALM de chaque entité qui suivent les indicateurs, anticipent leur évolution dans le cadre des trajectoires pluriannuelles et en fonction des orientations de la politique d'engagement et/ou d'investissement. La fréquence de revue du risque de change est généralement mensuelle.

2.7.2.3.5.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change

2.7.2.3.5.2.1 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale)

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement quatre devises : l'USD, le GBP, le CHF, le JPY.

La politique de couverture du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale) consiste à financer systématiquement les positions à l'actif en devise par un emprunt effectif (émission) ou synthétique (swap). De ce fait, le risque de change comptable est totalement neutralisé. En revanche, l'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste non couvert. Cet écart est suivi par :

- le calcul d'une Value at Risk, visant à prendre en compte un scénario de risque extrême, calculée mensuellement et présenté en comité de gestion de bilan.
- la vérification du caractère marginal de l'effet des variations de change sur les plus ou moins-values latentes en devises du portefeuille actions (développé au 2.7.2.2.1 Risque de marché des portefeuilles d'actions de la Caisse des Dépôts Section générale) à travers une étude réalisée annuellement et présenté en comité de gestion de bilan.

2.7.2.3.5.2.2 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la Banque Postale

Le risque de change opérationnel, notamment lié aux virements pour compte clients et aux activités financières, est modéré. Le bilan des activités bancaires de La Banque Postale est géré quasi exclusivement en euros. Les activités de marché en devise de la trésorerie et des portefeuilles sont systématiquement couvertes au-delà d'une limite de position de change.

Le risque de change résiduel provenant du résultat de ces opérations est retranscrit à travers la position de change comptable, faisant l'objet d'un reporting quotidien. Ces positions sont encadrées par des limites, de manière à réduire les risques liés en les soldant au moins mensuellement avec la Trésorerie.

L'activité en devises sur la banque de détail concerne principalement les virements, et est relativement réduite.

Au 30 juin 2024, la position de change de La Banque Postale s'établit à 14,5 millions d'euros dont 0,3 million d'euros sur l'USD.

2.7.2.3.3.2.3 Dispositif de mesure et de gestion du risque de change de la SFIL

La devise de référence du groupe SFIL est l'euro : le risque de change reflète donc le changement de valeur des actifs et des passifs libellés dans tout autre devise que l'euro, en raison d'une fluctuation de celle-ci face à l'euro.

La gestion des opérations libellées en devises vise à limiter autant que possible l'exposition au risque de change. Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits exports. Cela correspond aux situations suivantes :

- Coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- Impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- Marges en devise non couvertes

Cette gestion est suivie et encadrée à travers la sensibilité des gaps de base euro / devises à un choc de dix points de base.

Sensibilité à la base euro / devise au 30 juin 2024

(En millions d'euros / 10 pb)	30.06.2024	31.12.2023	Limite
USD	40%		4
GBP			1

Ce suivi est complété par un contrôle trimestriel de la position de change comptable afin de tenir également compte des opérations non suivies en gestion (versement d'une commission en devise, règlement de facture...). Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

Au 30 juin 2024, la position de change de SFIL est de 5,3 millions d'euros pour une limite de 5,5 millions d'euros.

2.7.3 Risques spécifiques secteur assurance

2.7.3.1 La gestion des risques assurance et le suivi du conglomerat financier

L'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale, appartenant au secteur de l'assurance, doivent répondre à tout moment aux exigences réglementaires qui leur sont propres. En effet, le groupe La Banque Postale s'assure en sa qualité de tête de conglomerat financier du respect par chacune de ses filiales de ses exigences. De manière générale, pour l'ensemble de ses activités d'assurance, le groupe La Banque Postale veille à ce que les dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre soient cohérents, avec notamment les principes de la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) issus du Risk Appetite Statement (RAS) et la charte de la Filière Risques du groupe La Banque Postale.

Dans la structure du groupe La Banque Postale, les activités d'assurance ont un poids prépondérant, les risques d'assurance étant portés principalement par CNP Assurances, en complément des trois filiales historiques du Pôle Assurance de La Banque Postale (La Banque Postale Assurances IARD (LBPAI) devenue CNP Assurances IARD, La Banque Postale Prévoyance (LBPP) devenue CNP Assurances Prévoyance, La Banque Postale Assurance Santé (LBPAS) devenue CNP Assurances Santé Individuelle).

CNP Assurances commercialise ses contrats d'assurance à d'autres clients que ceux de La Banque Postale, au travers des réseaux de distribution de ses partenaires ou directement auprès des souscripteurs en assurance collective, en France et à l'international. Dès lors, en tant que maison mère et tête de conglomerat, La Banque Postale est exposée aux risques liés à l'activité d'assurance, exercée en France et à l'international. Au 30 juin 2024, les pôles Bancassurance France et Bancassurance International de La Banque Postale ont contribué respectivement à hauteur de 68 % et 14 % au PNB des métiers.

En assurance-vie : une détérioration de la situation de marché et notamment une variation très importante des taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) pourrait avoir un impact significatif sur l'activité d'assurance-vie de La Banque Postale et, ainsi, sur ses résultats et sa situation financière. Une hausse des taux d'intérêt, comme celle constatée en 2023, rend les produits d'assurance-vie investis en fonds en euros moins attractifs que d'autres supports d'épargne et est susceptible de faciliter des arbitrages significatifs de la part de la clientèle. Une baisse brutale des taux d'intérêt, quant à elle, pourrait limiter la capacité de La Banque Postale à servir un rendement attractif à ses clients et à faire face aux garanties liées aux contrats d'assurance-vie.

Les facteurs de risque auxquels CNP Assurances fait face et leur niveau d'importance sont restés relativement stables en 2024 par rapport à ceux analysés en 2023, dans un contexte toujours marqué par l'inflation. La remontée rapide des taux d'intérêt, en réponse à la résurgence de l'inflation, est plutôt

favorable au rendement des portefeuilles obligataires et consolide à court terme sa solvabilité déjà forte. En revanche, une inflation persistante, un ralentissement économique probable et un écartement des *spreads* au sein de la zone euro seraient des points d'attention, sans incidence significative cependant sur le profil de risque de CNP Assurances. En particulier, le suivi du risque de rachat est renforcé avec un encadrement permettant d'anticiper la réalisation du risque en cas de dérive des niveaux de rachats du portefeuille, en particulier pour les filiales italiennes de CNP Assurances (compte tenu de la dominante de l'activité épargne et de la concurrence des obligations d'État - BTP) mais également au Brésil sur les produits de retraite (avec la possibilité de transfert de contrats vers la concurrence). L'intégration des nouvelles filiales en Italie a accentué l'exposition au risque de rachat sur cette zone. Au Brésil, les produits de prévoyance ainsi que les produits associés à des prêts immobiliers et à la consommation présentent également un risque de résiliation important.

Concernant le **risque de change**, il est engendré par deux types de positions :

- Gestion des portefeuilles en représentation des engagements clientèles : les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances ont principalement investi dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés. Il en résulte un risque de change limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances) ;
- Le groupe CNP Assurances est exposé au risque de change sur le Real brésilien, compte tenu de son activité et de ses filiales au Brésil. Ces expositions sont plus significatives. Le groupe CNP Assurances est également exposé au résultat (en Réal) des filiales Brésiliennes et gère activement cette exposition au moyen de produit dérivés en couverture.

Les filiales internationales reportent leurs états financiers au Groupe dans leur devise fonctionnelle qui correspond à leur monnaie locale. Dans les comptes consolidés, les actifs et passifs des filiales internationales sont converties en euros, la devise de présentation du Groupe, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

A chaque arrêté, en fonction de l'évolution des taux de change du real, l'incidence des variations constatées viendra modifier la rubrique écart de conversion enregistrée dans les capitaux propres consolidés. Une variation positive traduit un effet de change favorable, c'est à dire que le real s'est valorisé par rapport à l'euro et inversement.

En conséquence, le solde de la rubrique écart de conversion dans les capitaux propres consolidés représente l'effet cumulé des écarts de conversion depuis l'entrée des entités brésiliennes dans le périmètre de consolidation.

En assurance non-vie : le principal risque auquel les filiales d'assurance non-vie du Groupe sont exposées est le risque de souscription, défini comme le risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou morales. Une recrudescence des sinistres et/ou une inadéquation entre la sinistralité anticipée par la filiale d'assurance et les sommes réellement versées aux assurés auraient un impact défavorable sur les résultats du groupe La Banque Postale, dont la matérialité serait contenue compte tenu du poids de l'assurance non-vie au niveau du Groupe.

Le risque catastrophe en assurance IARD est un risque attribuable à l'occurrence d'événements extrêmes, incertains et irréguliers qui peuvent causer des dommages conséquents aux biens assurés. Ces événements occupant un rôle de plus en plus central peuvent être causés par l'intensité anormale d'un aléa naturel ou par le fruit d'une intervention humaine.

Le groupe CNP assurances est exposé à ce risque du fait de la commercialisation de produits d'assurance IARD par ses filiales en France Métropolitaine ou dans les Départements et Régions D'outre-mer (CNPAI), ainsi que dans ses filiales au Brésil et à Chypre. Cette activité ne représentait que 3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023.

Néanmoins, compte tenu de l'impact des sinistres climatiques potentiellement élevé en assurance Dommages, le groupe CNP assurances a mis en place des mesures de prévention et d'atténuation du risque. Ces mesures incluent la réassurance, qui permet de transférer une partie du risque aux réassureurs dans l'objectif d'une gestion optimisée de l'exposition dommages aux biens (MRH, Auto...) aux sinistres climatiques, en particulier dans les zones à haut risque.

En tant que tête de conglomérat soumis à la réglementation sur la surveillance complémentaire, dans le cadre de la gestion intégrée de ses activités, le groupe La Banque Postale revoit annuellement sa cartographie des risques en tenant compte de l'évolution de son périmètre et de son profil de risque.

2.7.3.2 La typologie des risques assurance

Les risques au sein de l'activité assurance du groupe La Banque Postale sont regroupés en sept familles³ de risques en cohérence avec la classification des risques de la réglementation Solvabilité II et la cartographie des risques conglomérat :

- risques stratégiques et business (dont risque de solvabilité)
- risques de crédit et de contrepartie
- risques de marché et gestion actif/passif
- risque de liquidité
- risques opérationnels (y compris de non-conformité)
- risques techniques d'assurance
- risques ESG

Par ailleurs, l'activité assurance du groupe La Banque Postale est également exposée à d'autres risques communs à l'ensemble du Groupe cités ci-dessous :

- des risques opérationnels (regroupant les risques de sous-traitance, liés à l'information et à la protection des données, à l'informatique hors cyber, le risque cyber)
- des risques de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients (sécurité financière et lutte LCB-FT)
- des risques stratégiques et business, couvrant notamment le risque de partenariats et le risque pays
- des risques ESG, les compagnies étant exposées à travers leurs activités d'investissement, d'assurance et leur fonctionnement interne.

Du fait de leurs activités d'assurance, les compagnies d'assurance du groupe La Banque Postale sont exposées à des risques sectoriels spécifiques : les risques techniques d'assurance correspondent aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance et au risque de frais, incluant :

a) le risque de souscription en vie/Santé Long terme :

- le risque de catastrophe Vie ;
- le risque de cessation (rachat) ;
- le risque de mortalité ;
- le risque de longévité ;
- le risque d'incapacité/invalidité (Morbidité) ;
- le risque de révision

b) le risque de souscription non-vie :

- le risque de tarification et provisionnement ;
- Le risque de cessation (rachat) ;
- Le risque de catastrophe

c) le risque de Santé Hors Long terme

d) le risque de frais.

Selon la catégorie, ces risques évoluent en fonction des évolutions macroéconomiques, des caractéristiques des portefeuilles assurés et des changements de comportement des clients, des

³ (vs 8 catégories de risques lors de l'exercice réalisé en 2022 pour la revue annuelle 2023 : suppression de la catégorie du risque intragroupe dont les composantes sont transférées dans les risques stratégiques et business)

évolutions climatiques, de la survenance d'accidents ou encore de décisions de santé publique ou réglementaires.

2.7.4 Risques non-financiers

2.7.4.1 Risques opérationnels et de non-conformité

2.7.4.1.1 Définition et périmètre

Le risque opérationnel est défini à l'article 8 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 comme étant le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La gestion du risque opérationnel au sein du groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre du chapitre IV - section 9 du décret n°2020-94 du 05 février 2020 qui prévoit notamment dans son article 133 que la Caisse des Dépôts met en œuvre des politiques et processus pour évaluer et gérer son exposition au risque opérationnel.

Pour la Caisse des Dépôts, le risque de non-conformité est défini à l'article 8-13 du décret n°2020-94 du 5 février 2020 comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de décisions de la Caisse des Dépôts en matière de contrôle de la conformité. Pour les filiales bancaires, le risque de non-conformité intègre également le non-respect d'instructions des dirigeants effectifs prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance (tel que formulé dans l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié qui s'applique à leurs activités).

2.7.4.1.2 Principaux risques opérationnels liés à l'exercice de l'activité

2.7.4.1.2.1 Non-conformité bancaire et financière

Le risque de non-conformité à la réglementation bancaire et financière est un enjeu réputationnel pour la Caisse des Dépôts et le Groupe, avec un accent marqué sur le respect :

- des réglementations liées à la sécurité financière (LCB-FT), à la connaissance des clients (KYC), aux sanctions financières et embargos ;
- des règles relatives à la déontologie financière (abus de marché) et à la protection des intérêts de ses clients ;

Afin d'assurer la couverture des risques mentionnés ci-avant, le groupe Caisse des Dépôts poursuit ses actions de renforcement pour en maîtriser les causes principales (défaut de vigilance LCB-FT sur les relations d'affaires, insuffisance du plan de formation réglementaire, défaillance dans le pilotage des dispositifs et dysfonctionnement des outils de détection).

Au niveau du Groupe, la maîtrise du risque passe par :

- la poursuite des projets de mise en conformité ;
- le développement de la sensibilisation des collaborateurs à ces enjeux ;
- un pilotage par la Caisse des Dépôts des dispositifs LCB-FT de ses filiales assujetties, avec la mise en œuvre de moyens dédiés au pilotage de la gestion du risque de BC-FT (prescription de normes et standards, mesure du risque et suivi du fonctionnement des dispositifs, organisation du partage d'informations en matière de LCB-FT pour renforcer la vigilance sur les clients communs, etc.).

Plus généralement, la Caisse des Dépôts porte une attention particulière au risque de non-conformité aux textes qui lui sont applicables à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Pacte (2020). La Caisse des Dépôts poursuit des actions de mise en conformité dans un contexte d'amélioration continue, tant sur le périmètre de l'Établissement public, que sur le périmètre du groupe Caisse des Dépôts.

2.7.4.1.2.2 Non-respect des règles de droit

Ce risque vise l'ensemble des réglementations non-exclusivement bancaires, qui impactent l'activité du Groupe, telles que :

- les règles fiscales et comptables ;
- les règles de déontologie et de lutte contre la corruption (notamment Sapin II) ;
- le règlement RGPD relatif à la protection des données personnelles ;
- le droit du travail (notamment discriminations) et les réglementations relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- le droit de la concurrence ;
- le devoir de vigilance ;
- la loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour les mandats de gestion des retraites ;
- les réglementations propres aux secteurs d'activités sur lesquels opèrent les entités (réglementation sur la promotion, etc.).

La maîtrise du risque passe notamment par :

- un renforcement de la veille réglementaire pour faire face aux évolutions rapides de la réglementation ;
- un renforcement des procédures associées et des contrôles ;
- un développement de la sensibilisation, de l'information et de la formation des collaborateurs, notamment sur les sujets RGPD ou métiers plus spécifiques.

2.7.4.1.2.3 Fraude externe et interne

La fraude externe et interne est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des entités du Groupe. La fraude externe (fraude documentaire, usurpation/fuites de données, intrusions dans les SI) revêt une importance particulière pour les entités financières dont les activités sont plus exposées (gestion de compte, crédit, investissement, moyens de paiement). La fraude interne fait l'objet d'une vigilance permanente.

Les dispositifs de maîtrise du risque couvrent un périmètre très large d'actions adaptées à la diversité des types de fraude. Les principaux concernent :

Pour la fraude externe,

- Les diligences relatives à la connaissance du client ou du fournisseur à l'entrée en relation et en cours de relation,
- La sécurisation des accès aux données au moyen, entre autres, de dispositifs d'authentification renforcés, de mesures de protection contre la fraude cyber et de dispositifs d'alerte,
- Les contrôles de 1^{er} niveau à l'exécution des opérations,

Pour la fraude interne,

- La séparation des tâches et la gestion des accès aux applicatifs ou données sensibles,
- L'organisation des contrôles de 1^{er} niveau, notamment managériaux, aux étapes clés des processus, et la vérification de leur efficacité par des contrôles de 2^e niveau indépendants,
- La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de fraude.

2.7.4.1.2.4 Cybersécurité

Il s'agit du risque cyber-attaque ou de cybercriminalité entraînant un dysfonctionnement ou une défaillance critique du SI, pouvant notamment entraîner la fuite de données confidentielles, l'arrêt partiel ou complet de la production, une perte d'opportunité stratégique ou une atteinte à l'image.

De plus, face à la croissance exponentielle de la menace cyber, liée à différents facteurs et contextes (politique, géopolitique, événements, etc.) et au développement de la cybercriminalité ces dernières années, une diversification des crises liées à la sécurité des SI a été observée.

La surface du Groupe et ses activités font de la menace cyber un point d'attention pour l'ensemble des entités du Groupe.

La couverture de ce risque au niveau du Groupe est assurée en particulier par les dispositifs suivants :

- la politique SSI Groupe déclinée sur l'Établissement public et les filiales de l'appétit aux risques
- le renforcement des équipes au niveau des trois lignes de défense ;
- la réalisation régulière de tests techniques (tests d'intrusion/bug bounty/Red team) sur les actifs critiques de la Caisse des Dépôts, conformément à un plan d'audit établi en début d'année ;
- la réalisation du plan de contrôle SSI sur les filiales ;
- la mise en place de la cyber threat intelligence stratégique – il s'agit de collecter des renseignements sur l'état de la menace cyber (intelligence économique, géopolitique et cyber).

La couverture de ce risque au niveau de l'Établissement public est assurée en particulier par les dispositifs suivants :

- un corpus documentaire :
 - politique SSI Établissement public,
 - rédaction de la PSSI cloud,
 - procédure relative à l'authentification multi facteurs et aux mots de passe ;
- un outil IAM (GIGA) pour la revue des habilitations qui offre de nouvelles fonctionnalités et qui permet l'implémentation de matrices de ségrégation de droits (SOD) ;
- le traitement des alertes par le Département de la cybersécurité Groupe, dans le cadre du suivi des fuites de données sensibles, à travers les mécanismes du DLP ou la surveillance sur Internet ;
- les propositions et gestions de solutions cyber pour l'Établissement public et les filiales, notamment avec les outils de communication sécurisés destinés à la protection des échanges d'informations ;
- la réalisation du plan de contrôle sur l'Établissement public.

Un réseau des RSSI filiales est animé au sein de la direction des risques Groupe par le département cybersécurité Groupe ; il est opérationnel et permet un partage d'expertise et des solutions, notamment via des séminaires qui se tiennent deux fois par an et des ateliers de travail réguliers

Les retours d'expérience à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 seront pris en considération lors de l'actualisation annuelle du présent rapport.

2.7.4.1.2.5 Efficacité des SI

Il s'agit du risque de défaillance d'un SI ou de la conduite d'un projet SI, aggravé par l'ancienneté de certains systèmes auxquels se sont agrégés nombre de développements internes, ou par le fait que le Groupe soit le dernier client sur certains outils externes.

Le risque est considéré comme significatif en raison de la complexité de mise en œuvre des projets SI en relation aux enjeux en matière d'efficacité de l'organisation qui y sont associés. Il concerne notamment les activités BtoC tel le paiement des retraites au niveau de la Caisse des Dépôts Section générale. Il concerne également l'articulation entre les SI du Groupe et le pilotage global des systèmes.

La maîtrise du risque passe notamment par une fiabilisation des processus associés aux projets SI et à leur conduite (mise en place d'indicateurs, formalisation) ainsi que par un renforcement du pilotage, notamment à l'aide d'outils telles les cartographies (applicatifs et prestataires SI) et le suivi des incidents.

2.7.4.1.2.6 Défaillance des processus

Ce risque résulte d'une défaillance des processus affectant directement ou indirectement l'atteinte des objectifs et ayant pour origine une erreur humaine. Il est considéré comme significatif par l'ensemble des entités du Groupe. Portant principalement sur des enjeux de maîtrise de bout en bout, il repose sur la formalisation et la connaissance des processus et sur le correct traitement des opérations et peut engendrer un impact financier élevé.

Le dispositif de maîtrise des risques au niveau du Groupe sur ce risque se matérialise par des actions transversales aux entités pour :

- accompagner le management (dont outils de suivi, tableaux de bord) ;
- poursuivre la structuration des procédures ;
- renforcer les contrôles de 1^{er} et 2^e niveau, notamment par la mise en œuvre de contrôles automatisés ;
- identifier les incidents avérés et suivre le montant des pertes associées.

2.7.4.1.2.7 Risque lié aux tiers et à l'externalisation

Ce risque est lié à des relations de dépendance qui peuvent exister vis-à-vis de fournisseurs de logiciels ou de sous-traitants clés, notamment en cas de défaillance d'un prestataire ou de dérive des coûts.

Le risque concerne également la capacité à conserver la maîtrise des activités confiées de manière durable et à titre habituel à des tiers. Pour les entités du Groupe assujetties à la réglementation bancaire, l'enjeu est aussi de pouvoir faire face à leurs obligations liées aux prestations externalisées, notamment sur le niveau et la qualité de la formalisation des rapports avec les tiers et la capacité à auditer les prestataires qui réalisent ces activités.

A l'échelle du Groupe, le risque continue à être caractérisé par les relations de dépendance possible à l'égard d'un sous-traitant, notamment en matière logicielle, ou la défaillance d'un sous-traitant. Par ailleurs, le contexte de crise économique et sanitaire a pu conduire au déploiement de nouveaux produits et a ainsi augmenté la surface d'exposition et de vulnérabilité face à l'externalisation (notamment en matière de SI).

La maîtrise de ce risque par les entités du Groupe passe notamment par :

- la mise en conformité avec la réglementation sur les prestations de service externalisées et notamment les prestations essentielles (PSEE) ;
- le renforcement et la spécialisation des fonctions achat (notamment en matière de logiciels) ;
- la diversification des prestataires et l'évaluation de la dépendance au prestataire ;
- le renforcement du suivi (qualité de la prestation, suivi des incidents, contrôles de 1^{er} niveau et contrôle de 2^e niveau indépendant des prestations essentielles).

2.7.4.1.2.8 Risque relatif aux ressources humaines

Ce risque recouvre, d'une part, l'indisponibilité des personnes, qui impacte la continuité d'activité du fait de la perte de ressources clés ou d'inadéquation des ressources en nombre ou en compétences, et d'autre part les enjeux de santé et de sécurité des collaborateurs.

Le risque concerne l'ensemble des entités du Groupe, avec une attention particulière en matière de sécurité des collaborateurs sur les activités non financières sujettes aux accidents et aux agressions, et en matière de recrutement, certaines filières connaissant des difficultés sur des métiers en tension dans les entités financières ou dans le secteur des services et de la santé.

2.7.4.1.2.9 Risque de sécurité des personnes et de sûreté

Ce risque est lié à des accidents naturels ou techniques (incendie, inondation...) ou/et à des actes de malveillance (vol, dégradation, terrorisme...) portant atteinte à la sécurité et la sûreté des personnes.

2.7.4.1.3 Organisation du dispositif de gestion des risques opérationnels et de non-conformité et gouvernance

2.7.4.1.3.1 Les acteurs de la gestion des risques opérationnels

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques du Groupe.

La fonction de pilotage des risques opérationnels, au sein de la direction des risques Groupe, a défini, une politique Groupe de gestion des risques opérationnels a été définie. Le pilotage s'exerce en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les directions de l'Etablissement public et dans les entités du Groupe.

La fonction contrôle permanent rattachée à la direction des risques du Groupe depuis le 1^{er} mai 2023, contribue à la maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité à travers l'amélioration continue du dispositif de contrôle permanent (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les directions de l'Etablissement public et les entités du Groupe.

A compter du 1^{er} avril 2024, les fonctions de pilotage des risques opérationnels, contrôle permanent de second niveau et cybersécurité sont réunies au sein du département risque opérationnel, cyber et contrôle.

Le directeur général a désigné la directrice des risques Groupe comme responsable du contrôle permanent du dispositif LCB-FT de la Caisse des Dépôts (arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB-FT, art. 15 et 18).

La direction des affaires juridiques, conformité et déontologie assure le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), du dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

2.7.4.1.3.2 Outils de suivi du risque opérationnel

Les directions des risques, du contrôle permanent et de la conformité des entités du Groupe, en coordination avec les directions opérationnelles, veillent à ce que des mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

La cartographie des risques

Pour la Caisse des Dépôts Section générale, la direction des risques du Groupe élabore des cartographies des risques opérationnels et de non-conformité, en lien avec les directions opérationnelles qui sont mises à jour annuellement.

Les entités du Groupe établissent, selon des modalités qui leurs sont propres, des cartographies des risques opérationnels et de non-conformité qui permettent d'identifier les risques importants, auxquels adosser le dispositif de contrôle permanent et les plans d'actions destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel.

Les risques majeurs identifiés pour le Groupe sont consolidés par la direction des risques du Groupe et présentés en comité de direction de la Caisse des Dépôts.

Les cartographies ainsi que l'évaluation de l'intensité de ces risques (zones de priorisation) constituent un socle pour la définition de l'appétit aux risques ainsi que pour le dispositif ICAAP.

Les bases « incidents »

L'ensemble des incidents de la Caisse des Dépôts Section générale est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction des risques du Groupe, en lien avec la direction des affaires juridiques, conformité et déontologie pour les incidents de non-conformité.

Les incidents significatifs des filiales sont remontés à la direction des Risques du Groupe et pour les incidents de non-conformité, à la direction des affaires juridiques, conformité et déontologie (DAJCD). L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'action correctifs adéquats. Les plans d'actions sont mis en œuvre par les filiales, sous leur responsabilité.

Le plan de contrôle de deuxième niveau

La direction des risques du Groupe met en œuvre un plan de contrôle de deuxième niveau, fondé sur une approche par les risques, déployé sur le périmètre de la Caisse des Dépôts Section générale.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle permanent et de conformité aux risques encourus et activités exercées.

Les contrôles menés par la direction des risques du Groupe donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle permanent et de conformité présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

Ce plan de contrôle de deuxième niveau est construit sur la base de la cartographie des risques validée par chaque direction opérationnelle de la Section générale et identifiant les risques opérationnels et de non-conformité majeurs.

Les plans de contrôles de deuxième niveau des filiales sont élaborés et mis en œuvre par leurs fonctions contrôle permanent et conformité. La direction des risques du Groupe s'assure du correct respect de la Charte de contrôle permanent qui exige notamment la réalisation de contrôles de deuxième niveau.

Les indicateurs d'alerte

Les directions de la Caisse des Dépôts Section générale et des filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques.

2.7.4.2 Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)

2.7.4.2.1 Le pilotage du Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- la direction des risques du Groupe qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de la Caisse des Dépôts Section générale, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
- le Secrétariat général (la DOT) qui assure le pilotage opérationnel du Plan de poursuite d'activité (PUPA) ;
- les directions qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.

Les filiales significatives déploient des organisations similaires, dans le respect de leurs obligations réglementaires.

2.7.4.2.2 La cyber sécurité

La cybersécurité est l'ensemble des contrôles et des mesures d'organisation ainsi que des moyens (humains, techniques, etc.) utilisés pour protéger les actifs informatiques du Groupe, composés d'une part de son patrimoine informationnel, et d'autre part de ses systèmes d'information et réseaux de communication, contre toutes attaques logiques, que celles-ci soient conduites par le biais de brèches de sécurité physique ou logique.

La direction des risques du Groupe définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, qui s'applique à la Caisse des Dépôts et aux filiales appartenant au périmètre d'appétit aux risques.

Chaque entité décline les principes de la PSSI Groupe sur son périmètre, qui comprend notamment ses filiales et les entités qui lui sont rattachées opérationnellement, au sein d'une politique de sécurité qui lui est propre. Cette déclinaison est adaptée aux activités, à l'importance des risques encourus et à leur contexte. Elle s'effectue sans préjudice des dispositions légales, statutaires et contractuelles applicables à l'entité du Groupe ou aux entités comprises au sein de son périmètre de déclinaison, notamment celles concernant le secret et les restrictions à la communication des informations. Au sein de chaque entité, une direction peut se doter d'une Politique de sécurité des systèmes d'information spécifique en déclinant la PSSI Groupe.

Ces déclinaisons doivent respecter a minima les principes énoncés dans la PSSI Groupe et se conformer strictement au cadre de référence défini.

Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve).

La charte SSI est le document vulgarisant les principes de cybersécurité en vigueur au sein de la Caisse des Dépôts Section générale et opposable à chaque salarié. Après consultation des représentants du personnel (CSSCT et CUEP), la charte est promulguée par un arrêté signé par le directeur général.

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an et de réunions ad hoc, si nécessaire.

En complément des moyens internes déployés sur la cybersécurité, le Groupe s'est également doté d'un outil de notation cyber externe pour compléter sa vision des risques externes cyber sur son patrimoine informationnel.

2.7.5 Autres risques

2.7.5.1 Risque juridique et fiscal

Le risque juridique est défini par l'article 8 du Décret 2020-94 du 5 février 2020 comme étant le risque de tout litige avec une contrepartie.

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction des Affaires juridiques, Conformité et Déontologie analyse et explicite des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, les directions juridiques et fiscales sont associées aux projets impactant dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

Enfin, la direction des Affaires juridiques, Conformité et Déontologie met en place un suivi du risque contentieux tant au sein de l'Etablissement public qu'au niveau du groupe Caisse des Dépôts.

2.7.5.2 Risques environnementaux

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont définis comme tout impact financier négatif, émanant d'impacts actuels ou prospectifs des facteurs ESG sur les contreparties ou actifs investis. Les risques ESG couvrent les risques climatiques, biodiversité, sociaux et liés aux pratiques de gouvernance des contreparties.

Le groupe Caisse des Dépôts porte les enjeux de développement durable et d'investissement responsable au cœur de ses valeurs et de ses missions. L'ambition est d'agir sur tous les territoires pour le développement durable et la cohésion sociale. Ces enjeux sont restitués dans le rapport d'engagement sociétal du Groupe et dans le bilan d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts. L'évaluation de la gestion des risques ESG constituent un axe prioritaire dans la politique de développement durable du Groupe.

2.7.5.2.1 Focus sur la gestion des risques climatiques au sein de l'établissement public :

Il existe deux grandes catégories de risques climatiques :

- Les risques physiques correspondent aux risques de pertes financières causées par l'occurrence d'événements climatiques extrêmes ou par les conséquences d'évolutions graduelles liées au changement climatique
- Le risque de transition représente le risque de pertes financières causées par la transition vers une économie bas carbone. Il peut se matérialiser à travers la mise en place d'un régime fiscal incitatif (taxe carbone, système d'échange de droits à émettre), de réglementations sectorielles (interdiction des véhicules thermiques neufs à partir de 2035) ou encore l'évolution des préférences des consommateurs.

L'Etablissement public s'est doté d'une feuille de route sur les risques climatiques avec trois objectifs prioritaires :

- développer des méthodologies d'identification et d'évaluation harmonisées des risques climatiques permettant de couvrir l'intégralité du bilan de l'établissement public ;
- réaliser des stress-tests climatiques ;
- élaborer une politique de gestion des risques climatiques en bonne articulation avec la politique climat détaillant les engagements pris en matière d'atténuation et d'adaptation.

En 2023, l'équipe risques climatiques a travaillé au **développement d'outils de scoring sur les risques physiques et de transition** afin de :

- établir un état des lieux des risques climatiques auxquels l'établissement public est exposé sur l'ensemble du bilan (vision stock) et d'inclure dans le cadre d'appétit aux risques de nouveaux indicateurs sur les risques climatiques.
- apporter de l'information sur les risques climatiques par contrepartie (vision flux) : l'outil permet de compléter l'analyse financière en estimant les impacts potentiels sur les équilibres financiers et la qualité de crédit de la contrepartie. Ces informations servent à l'engagement, au moment de la décision d'investissement ou de financement pour déterminer si le projet tient bien compte de ces risques et, le cas échéant, pour proposer des mesures de réduction de ces risques.

L'outil de scoring risques physiques croise :

- les données climatiques futures selon 3 scénarios climatiques (RCP 2.6, 4.5 et 8.5) pour 9 aléas climatiques et trois horizons de temps (2020-2040, 2041-2070, 2071-2100) en fonction de la géolocalisation des actifs ;
- la vulnérabilité sectorielle aux différents aléas, certains secteurs étant structurellement résilients à la matérialisation d'un événement climatique, d'autres étant structurellement vulnérables ;
- les mesures d'adaptation prises par la contrepartie pour réduire ses risques.

L'outil de scoring risques de transition croise :

- Une analyse sectorielle, incluant une mesure de l'émissivité des secteurs d'activité et des efforts de décarbonation à réaliser pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 ;
- La dynamique des pays de la contrepartie ou du projet en termes de transition ;
- Les éléments propres aux émissions réelles de la contrepartie et à sa stratégie éventuelle pour décarboner son activité.

Ces outils de scoring ont été finalisés en 2023 et sont progressivement déployés dans tous les métiers en 2024. Les outils permettront à terme d'influencer les stratégies d'adaptation et d'atténuation de l'établissement et de systématiquement tenir compte de ces risques à l'engagement.

- Les principales expositions aux risques physiques et de transition mesurée dans le cadre des travaux de scoring sont présentés de manière synthétique dans le rapport d'engagement sociétal au 31 décembre 2023 (section 4.1.1).
- Une période de déploiement progressif à l'engagement a été initiée début 2024 et concerne 4 directions régionales « pilotes » de la Banque des Territoires et l'activité de gestion d'actifs. Pour ces directions pilotes, l'évaluation des risques climatiques est intégrée aux processus de gestion des risques à l'engagement et en suivi. La généralisation de cette approche à toutes les directions est prévue au premier trimestre 2025 lorsque l'intégration des scores de risques climatiques dans les systèmes d'information à l'engagement sera pleinement opérationnelle pour tous les métiers (développements informatiques en cours).

Un stress-test climatique interne a été réalisé en 2023 sur le portefeuille actions ainsi que sur les portefeuilles infrastructures et immobilier du modèle prudentiel du Groupe. Une mise à jour de cet exercice pour 2024 est en cours de finalisation et intègre tous les travaux de scoring. Il s'agit d'analyses exploratoires des sensibilités à trois scénarios : un scénario de transition ordonnée, un scénario de transition désordonnée et un scénario « hot house » de matérialisation des risques physiques.

Une **politique de gestion des risques climatiques** s'appliquant à l'Etablissement Public et aux filiales financières a été adoptée en 2023 et entrée en application au 1^{er} janvier 2024. Cette politique fixe le cadre général pour s'assurer de la mesure et de la maîtrise des risques climatiques, à travers l'intégration des risques climatiques dans la cartographie des risques Groupe, le développement d'outils d'identification et de mesure du risque au moment de la décision d'investissement ou de financement, l'organisation en trois lignes de défense et le déploiement progressif de mesures d'encadrement du risque climatique.

2.7.5.2.2 La gestion des risques ESG au sein de La Banque Postale

Une analyse de matérialité de ces impacts a été menée en 2023 afin d'identifier les impacts à court, moyen et long termes des facteurs ESG sur les risques financiers. A ce stade, cette analyse ne concerne que les facteurs climatiques mais en vision cible, les facteurs sociaux et de gouvernance y seront ajoutés. Des travaux sur les risques liés à la biodiversité ont ainsi été entamés. Les risques évalués comme potentiellement les plus impactés à court, moyen et long terme sont le risque de crédit, aussi bien par les facteurs de risque physique que de transition, et le risque stratégique et business, par les facteurs de transition. Les risques ESG sont qualifiés de « majeurs » au sein de la cartographie des risques du groupe La Banque Postale, principalement en raison de l'exposition au risque physique des portefeuilles immobiliers du Groupe. Le risque de transition représente quant à lui un risque modéré.

La Banque Postale a par ailleurs participé aux deux exercices de stress test climatique menés respectivement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020, puis par la BCE au premier semestre 2022. Ces exercices ont mis en exergue les impacts des risques étudiés sur différents horizons temporels (court et long termes) et positionnent La Banque Postale dans la moyenne des banques de la zone euro. Un cadre de stress test interne a par ailleurs été développé en capitalisant sur ces exercices tout en les adaptant progressivement au contexte propre à La Banque Postale et à ses engagements.

Ces données, associées aux travaux de pilotage des risques ESG, ont été utilisées pour intégrer un volet climatique au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne de la Banque (ICAAP), avec un renforcement (limité à ce jour) des fonds propres pour faire face aux risques climatiques.

En 2024, La Banque Postale travaille de concert avec l'Etablissement Public pour opérationnaliser la prise en compte des risques climatiques à l'engagement à travers l'utilisation d'outils de scoring (en cours de déploiement).

2.7.5.2.3 La gestion des risques climatiques et environnementaux pour la SFIL

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives en la matière, avec la construction d'une méthodologie de notation des risques climatiques et environnementaux pour le secteur public local. Sfil a ainsi évalué l'ensemble des risques climatiques et environnementaux des collectivités locales (communes, groupements à fiscalité propre, groupements sans fiscalité propre départements et régions) de son portefeuille à une maille individuelle. Les expositions de Sfil sur les collectivités locales présentent globalement un niveau de risques physiques faible et un niveau de risque de transition et de risque environnementaux moyen. La méthodologie a également été appliquée aux établissements publics de santé (EPS).

Le déploiement opérationnel de cette méthodologie de notation est en cours et sera finalisé à la fin 2024, avec l'intégration de la note climatique et environnementale dans le dispositif d'octroi de crédit et dans les processus de gestion des risques.

En parallèle, les risques climatiques des opérations de crédit-export font l'objet d'une évaluation depuis le début de l'année 2024 sur la base des méthodologies de scoring développées par l'Etablissement Public.

Sfil vise l'intégration des risques climatiques et environnementaux à l'ensemble de ses processus de gestion des risques. Les enjeux liés aux risques climatiques et environnementaux font l'objet d'une attention particulière du conseil d'administration, qui a validé fin 2023 la feuille de route climatique 2024 de Sfil.

2.8 Transactions avec les parties liées

Aucune évolution significative dans la nature des transactions avec les parties liées n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice 2023.

2.9 Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du Fonds d'épargne.

Par ailleurs, la Banque des Territoires réunit tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elle regroupe les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) et s'appuie sur 16 directions régionales, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elle associe également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public, des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section Générale et ceux des entités qu'il contrôle seul ou conjointement ou exerce une influence notable pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre groupes d'activités du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par groupe d'activités.

Au 30 juin 2024, le groupe Caisse des Dépôts consolide dans ses comptes 1 650 sociétés. Les principales sociétés sont indiquées ci-dessous :

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du Fonds d'épargne.

Par ailleurs, la Banque des Territoires réunit tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elle regroupe les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) et s'appuie sur 16 directions régionales, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elle associe également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public, des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section Générale et ceux des entités qu'il contrôle seul ou conjointement ou exerce une influence notable pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre groupes d'activités du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par groupe d'activités.

Au 30 juin 2024, le groupe Caisse des Dépôts consolide dans ses comptes 1 650 sociétés. Les principales sociétés sont indiquées ci-dessous :

GROUPES / SOCIETES	Pays	30.06.2024			31.12.2023		
		Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC (SECTION GENERALE) <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP</i>	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SCET <i>Siège social : 52 rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex 12</i>	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
CDC HABITAT <i>Siège social : 100, avenue de France - 75013 Paris</i>	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
AUTRES ENTITES DU PÔLE CAISSE DES DEPOTS							
CDC CROISSANCE	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	52,02	52,02	EQUI Co-Ent	52,02	52,02
CDC TECH CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	35,31	35,31	EQUI Co-Ent	35,31	35,31
CDC EURO CROISSANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	47,59	47,59	EQUI Co-Ent	47,59	47,59
CDC CROISSANCE DURABLE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,04	50,04	EQUI Co-Ent	50,04	50,04
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
ACEP INV 3	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
DOCKS V3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DOCKS V2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FONCIERE FRANKLIN	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI ADENAUER	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI CORBAS	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI COURBEVOIE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI FAUBOURG ST MANDE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI FONCIERE EUROPE	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI ILLUMINE	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI IVRY	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI METAL 57	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI INVEST PB10	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI REUILLY	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,90	GLOBAL	100,00	99,90
GPI ROSIERS MICHIGAN	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI RUE PETIT	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI SOFIA	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI INVEST 8	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI INVEST 9	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI INVEST 19	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI INVEST 22	FRANCE	GLOBAL	100,00	95,00	GLOBAL	100,00	95,00
GPI INVEST 23	FRANCE	GLOBAL	100,00	95,00	GLOBAL	100,00	95,00
GPI INVEST 24	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KOMBON SAS	FRANCE	EQUI Co-Ent	33,33	33,33	EQUI Co-Ent	33,33	33,33
LE MARQUIS	FRANCE	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
PBEM - PARIS BATIGNOLLES EMERGENCE	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,90	GLOBAL	100,00	99,90
PRD MONTARNASSE 1	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTARNASSE 2	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PRD MONTARNASSE 3	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS CHATEAUDUN	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SAS DEFENSE C3B	FRANCE	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
SAS LA NEF LUMIERE	FRANCE	GLOBAL	100,00	87,50	GLOBAL	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SAS PARIS NORD EST	FRANCE	GLOBAL	100,00	79,00	GLOBAL	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVIANNE ⁽¹⁾	FRANCE	GLOBAL	100,00	83,00	GLOBAL	100,00	83,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,00	GLOBAL	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,00	GLOBAL	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,66	GLOBAL	100,00	99,66
SCI BOULOGNE ILOT V	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,00	GLOBAL	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI FARMAN ⁽¹⁾	FRANCE	GLOBAL	100,00	83,00	GLOBAL	100,00	83,00
SCI INNOVATIS II	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SCI MMV 2013	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SCI PB10	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI SILOGI	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
SCI TOUR MERLE	FRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ANATOL INVEST HOLDING France SA	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
AIH BV	PAYS BAS	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
AIH MONCEAU MARQUIS SA	BELGIQUE	GLOBAL	100,00	97,92	GLOBAL	100,00	97,92
ADL PARTICIPATIONS	FRANCE	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,30	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
CNR SOLAIRE 9	FRANCE	EQUI Co-Ent	80,00	80,00	EQUI Co-Ent	80,00	80,00
CNR SOLAIRE 10	FRANCE	EQUI Co-Ent	80,00	80,00	EQUI Co-Ent	80,00	80,00
PREDICA ENERGIES DURABLES	FRANCE	EQUI Ent Ass	22,00	22,00	EQUI Ent Ass	22,00	22,00
HIN - ORANGE CONCESSIONS ⁽¹⁾	FRANCE	EQUI Co-Ent	55,33	55,33	EQUI Co-Ent	55,33	55,33
TONUS TERRITOIRES	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
MOVIVOLT ⁽²⁾	FRANCE	GLOBAL	100,00	89,80	GLOBAL	100,00	89,80
INFORMATIQUE CDC	FRANCE	GLOBAL	100,00	99,95	GLOBAL	100,00	99,95
GPI AUSTERLITZ 1	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00
GPI AUSTERLITZ 2	FRANCE	GLOBAL	100,00	100,00	GLOBAL	100,00	100,00

GROUPE BPIFRANCE								
BPIFRANCE Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex	FRANCE	EQUI Co-Ent	49,32	49,32	EQUI Co-Ent	49,32	49,32	
GROUPE LA POSTE								
LA POSTE Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
LA BANQUE POSTALE Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
CNP ASSURANCES HOLDING Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-Les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES								
Immobilier et Tourisme								
ICADE Siège social : 27, rue Camille Desmoulins - CS 10166 92445 Issy les Moulineaux Cedex	FRANCE	GLOB	100,00	39,59	GLOB	100,00	39,59	
COMPAGNIE DES ALPES SA Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	42,86	GLOB	100,00	42,34	
Services financiers								
SFIL Siège social : 112-114, avenue Emile Zola - 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00	
EUROCLEAR HOLDING SA/NV Siège social : 1 Boulevard du Roi Albert II 1210 Bruxelles, Belgique	BELGIQUE	EQUI Ent Ass	10,91	10,91	EQUI Ent Ass	10,91	10,91	
EURONEXT N.V. Siège social : Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Pays-Bas	PAYS BAS	EQUI Ent Ass	7,82	7,82	EQUI Ent Ass	7,32	7,32	
Infrastructure								
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE Siège social : 69-71 rue de Miromesnil - 75008 Paris	FRANCE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES - GRT GAZ ⁽¹⁾ Siège social : 4 place Raoul Dautry 75015 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	69,49	GLOB	100,00	69,49	
GROUPE CORIANCE Siège social : 10 Allée Bienvenue 93885 Noisy-le-Grand Cedex	FRANCE	EQUI Co-Ent	49,90	49,90	EQUI Co-Ent	49,90	49,90	
Services, Transports et Ingénierie								
EGIS Siège social : 11, avenue du Centre - CS 30530 - Saint-Quentin-en-Yvelines 78286 Guyancourt Cedex	FRANCE	EQUI Ent Ass	33,81	33,81	EQUI Ent Ass	33,81	33,81	
TRANSDEV GROUP Siège social : 3 allée de Grenelle 92130 Issy-les-Moulineaux	FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00	
STOA Siège social : 151 rue Saint-Honoré 75001 Paris	FRANCE	GLOB	100,00	66,67	GLOB	100,00	83,33	
SUEZ HOLDING ⁽¹⁾ Siège social : 3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris	FRANCE	EQUI Ent Ass	19,66	16,98	EQUI Ent Ass	19,66	16,98	
EMEIS (EXORPEA) ⁽¹⁾ Siège social : 12 rue Jean Jaurès 92800 PUTEAUX	FRANCE	EQUI Ent Ass	27,97	26,08	EQUI Ent Ass	27,97	26,08	

Méthodes de consolidation : GLOB : Intégration globale. EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise. EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée.

⁽¹⁾ Y compris co-détention CNP Assurances ⁽²⁾ Y compris co-détention La Poste



KPMG S.A.

Tour EQHO
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex - France

Forvis Mazars SA

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris la Défense

Caisse des dépôts et consignations

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle**

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024
Caisse des dépôts et consignations
56 rue de Lille, 75007 Paris



Caisse des dépôts et consignations

56 rue de Lille, 75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse des dépôts et consignations, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes semestriels consolidés résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.



Les Commissaires aux comptes,
Paris La Défense, le 23 septembre 2024

KPMG S.A.

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:
Marie-Christine Jolys
5CB81027E540455...

DocuSigned by:
Eric Amato
B5D654604C9C4CA...

Marie-Christine JOLYS
Associée

Eric AMATO
Associé

DocuSigned by:
Virginie Chauvin
7EBF07ADD9F245F...

Virginie CHAUVIN
Associée

DocuSigned by:
GONZAGUE SENLIS
13134B0E5F0546B...

Gonzague SENLIS
Associé